

3^{ème} Rapport d'Examen Biennal du PDDAA

2 0 1 5 - 2 0 2 1



Le Rapport d'Examen Biennal de la Commission de l'Union Africaine sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	4
AVANT-PROPOS	7
REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION	11
LE PROCESSUS ET LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU RAPPORT D'EXAMEN BIENNAL 2021	13
2A. Le processus	13
2B. La méthodologie	16
2C. Questions relatives à la qualité des données	18
CONCLUSIONS PRINCIPALES	19
3A. Les progrès accomplis dans la réalisation des engagements - Performance continentale	19
3B. Évolution des performances des États membres entre les trois cycles du processus d'examen biennal	28
PERFORMANCE RÉGIONALE ET CONTINENTALE	30
4A. Afrique centrale	30
4B. Afrique orientale	31
4C. Afrique du Nord	31
4D. Afrique australe	32
4E. Afrique de l'Ouest	33
4F. Performance continentale	34
FAITS SAILLANTS SUR "L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE AFRICAIN RÉSILIENT".	35
5A. "Accélération de la mise en œuvre du PDDAA pour un système alimentaire africain résilient".	35
5B. COVID-19 et le système alimentaire africain	37
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	39
6A. Conclusions et principaux points forts du rapport d'EB 2021	39

6B. Recommandations	40
PERFORMANCE ET FICHES DE PERFORMANCE	44
7A. Fiche de performance individuelle des États membres	44
7B. Fiche d'évaluation de la performance régionale - Analyse régionale	100
7C. Fiche d'évaluation de la performance continentale- Analyse continentale	103
PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE L'UNION AFRICAINE	107
8A. Rapport sur la consommation d'engrais en Afrique (Décision : EX.CL/1041(XX))	107
8B. Accès aux semences et à la biotechnologie (Décision : (réf.: Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VII)].	110
8C. Mise en œuvre du Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique (F-SAMA)" (Décision EX.CL/1041(XXXII))	112
8D. Mise en œuvre du Cadre pour le Développement de l'Irrigation et la Gestion de l'Eau Agricole (IDAWM) en Afrique (Décision : {EX.CL/1187(XXXVI)} 6-7 février 2020, Addis Abeba, Éthiopie et STC3/ARDWE/MIN/131)	114
8E. Rapport intérimaire du secteur de l'élevage sur la décision EX.CL/Dec.792(XXIV) relative au rapport de la neuvième Conférence des ministres chargés des ressources animales Doc. EX.CL/807(XX)	116
8F. Pêche et Aquaculture dans le processus du PDDAA (Décision : (réf.: Doc. EX CL /627(XVIII))	119
8G. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de politique SPS de l'UA (décision EX.CL/1187 (XXXVI))	122
8H. Suivi des progrès de la mise en œuvre des décisions de politique foncière promouvant la sécurité foncière (Décision Assembly/AU/Decl.1(XIII) Rev.1)	125
8I. Etat d'avancement de la mise en œuvre de la décision sur l'agriculture biologique écologique en Afrique (Décision : Ex. CL/Dec. 631 (XVIII))	128

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Acronymes et abréviations	Définition
AATS	Fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine
ACT	Réseau africain de conservation et de travail du sol
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine
BAD	Banque africaine de développement.
MAFDE	Mécanisme africain de financement du développement des engrais
AFSI	Indice de sécurité alimentaire en Afrique
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
Ak2063	AKADEMIYA2063
APHLIS	Système africain d'information sur les pertes après récolte
ARDWE	Système d'information africain sur les pertes post-récolte
ASBP	Programme africain sur les semences et la biotechnologie
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine
CPI-UA	Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine
AU-IBAR	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
AU-SAFGRAD	Bureau de recherche et développement sur les céréales vivrières en zone semi-arides
BAT	Bio-vision Africa Trust
BMGF	Fondation Bill et Melinda Gates
EB	Examen biennal
REB	Rapport d'Examen Biennal
AC	Agriculture de conservation
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
CAC	Commission du Codex Alimentarius de la FAO
CAMFA	Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie à coronavirus de 2019
DARBE	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable
RDC / RD Congo	République démocratique du Congo
DREA	Département de l'économie rurale et de l'agriculture

CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
e-BR	Système électronique (en ligne) d'examen biennal pour la saisie et la gestion des données
ECAF	Fédération européenne de l'agriculture de conservation
CEEAC	Commission économique des États d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
EOA-I	Initiative pour l'agriculture biologique écologique
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
F-SAMA	Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
IC	Information et communication
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IDAWM	Développement de l'irrigation et gestion des eaux agricoles
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
IWMI	Institut international de gestion de l'eau
JSR	Examen sectoriel conjoint
KCOA	Centre de connaissances sur l'agriculture biologique
MAPLE	Événement d'apprentissage de la politique de Malabo
M&E	Suivi et évaluation :
MS	À l'intention des États membres
MSP	Fournisseur de services de mécanisation
PNIASA	Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
PNIA	Plan national d'investissement agricole
NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD
IRN	Institut des ressources naturelles
APD	Aide publique au développement
PACA	Partenariat pour le contrôle des aflatoxines en Afrique
CPSR	Cadre politique et stratégie de réforme
PRNFAA	Réseau de recherche sur les politiques de pêche et d'aquaculture en Afrique
SP	Secrétaire permanent
PVS	Performance des services vétérinaires

PRIA	Plan régionaux d'investissement agricole
CER	Communauté économique régionale
ReSAKSS-ECA	Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances - Afrique de l'est et du centre
ReSAKSS-SA	Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances - Afrique australe
ReSAKSS-WA	Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances - Afrique de l'Ouest
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
ODD	Objectifs de développement durable
SPS	Sanitaire et Phyto-Sanitaire
SSA	Afrique sub-saharienne
CTS	Comité Technique Spécialisé
TASAI Inc.	Indice d'accès aux semences en Afrique
TOT	Formation des formateurs
TdR	Termes de référence
TWG	Groupe de travail technique
UMA	Union du Maghreb arabe
UN	Nations Unies
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNFSS	Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires
WCCA	Congrès mondial sur l'agriculture de conservation

AVANT-PROPOS

1. Nous avons le plaisir de vous présenter le troisième rapport d'examen biennal du PDDAA, qui est le principal outil de responsabilité mutuelle pour suivre les progrès réalisés par les États membres de l'Union africaine (UA) dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. Ainsi, 51 pays ont soumis un rapport en 2021 - contre 49 pays en 2019 et 43 en 2017.
2. La Déclaration de Malabo donne l'orientation sur la transformation de l'agriculture africaine pour la période 2015 - 2025, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), en tant que moyen de contribuer à la réalisation des objectifs du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.
3. Le présent rapport est publié dans un contexte particulier, avec en toile de fond la pandémie de COVID-19 qui a fait son apparition au début de l'année 2020 et qui a eu des répercussions non seulement sur la santé de notre population mais aussi sur nos économies, y compris le secteur agricole. Cette crise sanitaire sans précédent a affecté les systèmes alimentaires à bien des égards, en perturbant les marchés des intrants et des extrants, ainsi que la production des différentes denrées alimentaires essentiellement produites par les petits exploitants agricoles, principalement par les femmes et les jeunes comme évoqué lors des réunions ministérielles organisées en avril et juillet 2020, conjointement par la CUA et la FAO, sur l'impact de cette crise sanitaire sur le secteur agricole. Aux effets de la pandémie sur les systèmes alimentaires africains s'ajoutent d'autres chocs au cours de la période considérée. Il s'agit notamment des invasions de criquets en 2020 qui ont touché les pays de la corne d'Afrique, de la chenille légionnaire d'automne en 2018 et 2019 ; et des phénomènes météorologiques extrêmes dus au changement climatique. La recrudescence des enjeux sécuritaires engendrés par les menaces terroristes dans la région du Sahel mérite également d'être soulignée dans le cadre de notre rapport sur les performances des pays concernés par rapport aux objectifs de Malabo.
4. Cet état des lieux met clairement en évidence la nécessité de renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires, comme l'a envisagé le Secrétaire général des Nations unies, S.E. M. António Guterres, au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en septembre dernier à New York, qui arrive à point nommé et qui résonne bien avec le thème du rapport du 3ème d'examen biennal : *"Accélération de la mise en œuvre du PDDAA pour un système alimentaire africain résilient"*. En accord avec l'engagement de l'Afrique à parler d'une seule voix dans les forums internationaux, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec l'UNECA, ont formulé une position commune de l'Afrique à l'UNFSS, qui a été approuvée par la session extraordinaire du CTS sur l'ARDWE en juillet 2021. La position commune a été présentée par le Commissaire au DARBE, au nom du Président de la Commission de l'UA, en septembre 2021 lors de l'UNFSS.
5. Ce troisième rapport d'examen biennal du PDDAA est aussi opportun dans la mesure où il rend compte des progrès réalisés par les États membres de l'Union africaine à mi-parcours de la mise en œuvre des engagements de Malabo et des objectifs à atteindre d'ici à 2025, et où il amorce la préparation du deuxième plan d'activités du PDDAA de l'UA pour la période 2022-2025. Ainsi, ce rapport fournit des informations précieuses pour orienter, préparer et mettre en œuvre le deuxième plan d'affaires du PDDAA de l'UA en conséquence.
6. Le rapport met en évidence les performances des pays par rapport aux 46 indicateurs sélectionnés en 2019 pour suivre les progrès réalisés en vue d'une transformation globale de l'agriculture. Il tire parti de la dynamique créée par les deux examens précédents. Il convient de noter avec satisfaction que des efforts considérables ont été déployés pour s'assurer que des données de qualité sont utilisées pour évaluer les performances des pays en utilisant le système d'examen biennal électronique (e-BR), en s'appuyant sur les enseignements tirés jusqu'à présent. Ces efforts se sont traduits par l'organisation d'une série d'ateliers de formation d'experts, de cycles d'examen et de toilettage des données aux niveaux national, régional et continental.
7. Si un seul pays est sur la bonne voie pour atteindre les buts et objectifs de Malabo d'ici 2025, vingt-cinq autres pays ont augmenté leur score global entre 2019 et 2021. Ce résultat est encourageant car il montre que, même s'ils ne sont pas sur la bonne voie, la majorité des États membres progressent régulièrement vers la réalisation des objectifs et cibles d'ici 2025. Le rapport met en évidence la nécessité de construire d'urgence un secteur agricole

résilient, pilier des économies africaines, pour accélérer le développement du continent. À ce titre, des interventions concrètes et audacieuses sont nécessaires à différents niveaux pour concrétiser les objectifs et cibles de transformation énoncés dans les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et les Plans régionaux d'investissement agricole (PRIA).

8. Le présent rapport est le résultat des efforts de collaboration des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales (CER) et de plusieurs organisations techniques et individus, sous la houlette de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). Nous nous réjouissons et sommes humbles de délivrer ce troisième rapport de revue biennale du PDDAA, l'état actuel des progrès réalisés par les États membres de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la décision de la Conférence telle que contenue dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

Amb. Josefa Sacko
Commissaire
Agriculture, développement rural, économie bleue et
économie bleue et environnement durable
Commission de l'Union africaine (CUA)

Dr Ibrahim Assane Mayaki
Directeur Général
Agence de développement de l'Union africaine
(AUDA-NEPAD)

REMERCIEMENTS

Le processus d'élaboration du troisième rapport de l'Examen Biennale (EB) du PDDAA a bénéficié de la coordination globale de la CUA-DARBE et de l'AUDA-NEPAD tout au long du processus. Nous exprimons notre sincère gratitude aux équipes logistiques qui ont soutenu le processus à différentes étapes. Nous tenons à remercier l'équipe de Policy LINK pour l'excellent soutien logistique qu'elle a apporté tout au long du troisième cycle d'EB en organisant et en facilitant diverses réunions pendant le processus d'EB et l'atelier de rédaction final au cours duquel le présent rapport a été rédigé et finalisé. Nous tenons à remercier l'équipe de communication de la CUA en général et celle de DARBE en particulier, à pour le soutien qu'elles ont apporté à la rédaction du présent rapport. Plusieurs membres du personnel d'AGRA ont apporté un soutien sans faille pour assurer la mise en œuvre efficace du troisième cycle de l'EB. Enfin, mais non des moindres, nous saluons l'équipe du secrétariat du DARBE pour tout le soutien administratif qu'elle a apporté.

Nombre d'experts des institutions partenaires et des États membres ont contribué à la finalisation du troisième cycle d'examen biennal (EB) et du rapport. Ils'agit avant tout des équipes du PDDAA des 55 États membres de l'UA qui ont collecté et compilé les données qui constituent la trame du présent rapport. Les Communautés économiques régionales (CER) ont effectué tout le travail de coordination nécessaire pour que les États membres puissent achever le processus de collecte des données dans les délais impartis et inclure les données recueillies au niveau national dans le système électronique de l'EB. Les CER ont également joué un rôle primordial de liaison entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et les États membres. Les États membres et les divers experts techniques qui ont soutenu l'examen des données fournies par les États membres. Nous remercions les chefs d'équipe et les membres du Groupe de travail sur le RE pour leur leadership et leurs orientations tout au long du processus d'EB.

Commission de l'Union africaine (CUA) ; Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) ; Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-IBAR) ; Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (AU-IAPSC) ; Programme de recherche et de développement sur les céréales vivrières des zones semi-arides de l'Union africaine (SAFGRAD) ; Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ; AKADEMIYA2063 (Ak2063) ; Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) ; Union du Maghreb arabe (UMA) ; Biovision Africa Trust ; Centre national de recherche agronomique (CNRA), Côte d'Ivoire ; Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; Département d'économie agricole et de gestion des entreprises agroalimentaires, Université d' Egerton ; Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; Initiative pour l'agriculture biologique écologique (EOAI) ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Direction générale des études et des statistiques sectorielles, Ministère de l'agriculture, Burkina Faso ; Institut de biologie marine et d'océanographie, Fourah Bay College, Université de Sierra Leone ; Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) ; Institut international de gestion des eaux (IWMI) ; Institut des ressources naturelles (NRI), Université de Greenwich ; Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique/ Bureau de la GIZ à l'Union africaine ; Partenariat pour le contrôle des aflatoxines en Afrique (PACA) ; Réseau de recherche sur les politiques de pêche et d'aquaculture en Afrique (PRNFAA) ; Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances - Afrique orientale et centrale (ReSAKSS-ECA) ; Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances - Afrique australe (ReSAKSS-SA) ; Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances - Afrique de l'Ouest (ReSAKSS-WA) ; Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; Système africain d'information sur les pertes après récolte (APHLIS) ; Indice africain d'accès aux semences (TASAI Inc.) ; l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) ; l'Université Nazi Boni, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso ; l'Université d'Ibadan, Ibadan, Nigeria ; l'Université d'Ilorin, Ilorin, Nigeria ; et l'USAID Feed the Future, Policy LINK.

Ce troisième rapport d'évaluation biennale du PDDAA a été produit avec le soutien financier de l'UA, d'AGRA, de BMGF et d'USAID/Policy LINK. Le rapport est le fruit de recherches et des efforts de divers auteurs et experts qui ont contribué à la rédaction de différentes parties du rapport et/ou à la révision de

certaines parties et de l'ensemble du rapport. La Commission de l'Union africaine tient à exprimer sa profonde gratitude à tous les auteurs et co-auteurs ainsi qu'aux experts et réviseurs qui ont rendu possible la réalisation de ce rapport.

Dr Godfrey Bahigwa
Directeur
Agriculture et développement rural
Commission de l'Union africaine (CUA)

M. Amine Idriss Adoum
Directeur
Exécution et coordination des programmes Agence de
développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)

INTRODUCTION

- 1.1. Le présent document est le troisième rapport d'examen biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur "l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie" (réf.: Doc. Assembly/AU/2(XXIII)) qui a été adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en juin 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale pour renforcer le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)
- 1.2. La Déclaration de Malabo comporte sept engagements. En vertu de l'engagement 7 de la Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine ont demandé à la Commission de l'UA et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA)¹ de produire un rapport d'étape qui sera présenté à la Conférence de l'UA tous les deux ans, à partir de 2017. Le rapport inaugural et le deuxième rapport de l'examen biennal ont été présentés et approuvés par la Conférence de l'UA en janvier 2018 et en février 2020 respectivement.
- 1.3. En s'appuyant sur les enseignements des deux cycles précédents et en adhésion à la demande des dirigeants de l'UA, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ont collaboré étroitement avec les institutions partenaires pour : (i) examiner et mettre à jour les mécanismes élaborés pour améliorer la capacité de l'Afrique à générer et à gérer des connaissances et des données afin de renforcer la planification et la mise en œuvre fondées sur des données probantes ; (ii) plaider pour l'institutionnalisation d'un système d'examen par les pairs qui encourage les bonnes performances sur la réalisation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la déclaration de Malabo et reconnaître, tous les deux ans, les performances exemplaires par le biais de récompenses ; et (iii) mener le troisième cycle complet du rapport d'examen biennal, en vue de rendre compte des progrès à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa 35^{ème} session ordinaire prévue en février 2022.
- 1.4. Le troisième cycle d'EB s'est déroulé dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS), au cours duquel l'UA a organisé une réunion conjointe des ministres chargés de l'agriculture, du commerce et des finances des États membres de l'UA sur les impacts de COVID-19 sur les systèmes alimentaires africains, ainsi que la préparation et la présentation de la position commune africaine à l'UNFSS. Dans les deux cas, il y a eu un réengagement à faire progresser la transformation agricole du continent par le renforcement de la mise en œuvre du PDDAA et du processus d'EB comme outil d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et des solutions novatrices contenues dans la position commune africaine à l'UNFSS.
- 1.5. Au cours de la période considérée, le secteur agricole africain a également été confronté à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne et du criquet pèlerin, notamment dans la corne de l'Afrique, ainsi qu'à des aléas climatiques tels que des inondations et des sécheresses en Afrique australe, orientale et occidentale.
- 1.6. Ce rapport du 3^{ème} EB a été produit au milieu de la décennie de la déclaration de Malabo (2015-2025). Toutefois, la portée des recommandations va au-delà de la réalisation des objectifs 2025 et offre l'occasion de mener une réflexion sur le cheminement de l'Afrique pour atteindre les ODD 2030, mais aussi sur l'agenda post-Malabo du PDDAA dans le contexte du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- 1.7. Conformément aux rapports précédents, les sept (7) engagements de Malabo ont été traduits en sept (7) domaines thématiques de performance: (i) le réengagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA; (ii) le renforcement du financement des investissements dans l'agriculture; (iii) l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025; (iv) la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2025, grâce à la croissance et à la transformation

¹ Rebaptisée en juillet 2019 Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).

agricoles inclusives; (v) la stimulation du commerce intra-africain des produits de base agricoles et des services connexes; (vi) le renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production au changement climatique et aux autres risques connexes; et (vii) le renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

- 1.8. L'objectif de ce rapport est de présenter les performances individuelles et collectives des États membres afin de lancer des programmes d'action aux niveaux continental, régional et national pour stimuler la transformation de l'agriculture en Afrique. Le rapport contribue également à susciter un plus grand intérêt chez les entités individuelles pour renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales en matière de collecte de données agricoles et de gestion des connaissances destinées à orienter les actions. Partant de ce principe, Il était prévu que le rapport de l'examen biennal soutienne l'amélioration de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation fondés sur des données probantes, l'apprentissage mutuel et favorise l'alignement, l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels et multipartites. De telles initiatives comprennent une réunion d'apprentissage sur les politiques du PDDAA à Malabo, la retraite des secrétaires permanents, les engagements menés par les Communautés économiques régionales (CER) et les plateformes organisées par les partenaires.
- 1.9. Le rapport met en évidence la nature inclusive du processus et de l'approche méthodologique qui a été utilisée pour collecter et analyser les données et rédiger le rapport. En outre, le rapport présente les principales conclusions à l'échelle continentale et régionale, les profils détaillés et les fiches d'évaluation des différents États membres, ainsi que des séries de recommandations à l'intention des États membres, des organismes régionaux et des institutions continentales.
- 1.10. Le rapport est assorti d'une boîte à outils de communication en ligne du PDDAA sur l'EB, utilisée comme un outil interactif en ligne intelligent et efficace qui présente les données de l'EB sous diverses formes, les rendant ainsi plus facilement accessibles aux utilisateurs. L'outil a été développé par l'UA et ses partenaires en étroite consultation avec les CER, les experts techniques et d'autres parties prenantes comme un produit complémentaire du rapport de l'EB pour faciliter la diffusion de ses conclusions. L'outil a pour objet de permettre aux décideurs et aux autres parties prenantes aux niveaux national et régional d'interagir plus facilement avec les données et les informations fournies. La boîte à outils contient des graphiques, des analyses et des cartes clairement présentés qui facilitent l'accès aux informations.
- 1.11. Pour la première fois, le rapport comprend une section sur la mise en œuvre des décisions de l'UA, de nature thématique, et spécifiques à la transformation agricole en Afrique, sur : Les semences et la biotechnologie ; le développement de l'élevage ; la pêche et l'aquaculture ; l'irrigation ; la mécanisation ; l'utilisation des engrais ; les capacités sanitaires et phytosanitaires, la politique foncière ; et l'agriculture biologique écologique. Le présent rapport couvre les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo au titre de la période 2015 à 2020.
- 1.12. Comme le reflètent les principales conclusions, le rapport présente les sept (7) domaines thématiques de performance, alignés sur les engagements de la déclaration de Malabo. Il évalue également les performances des pays dans la réalisation des objectifs et des cibles, qui ont été ventilés en vingt-trois (23) catégories de performance, puis divisés en quarante-six (46) indicateurs.
- 1.13. Dans ce troisième rapport de l'EB, les pays sont considérés comme étant "**en bonne voie**" si leur score total est égal ou supérieur à **la valeur de référence de 7,28** ; "**en progrès**" si leur score est égal ou supérieur à 5 mais inférieur à 7,28 ; ou "**pas en bonne voie**" si leur score est inférieur à 5.
- 1.14. Au total, cinquante et un (51) États membres de l'UA ont présenté un rapport dans le cadre de ce troisième cycle du processus d'examen biennal, contre 49 États membres dans le cadre du deuxième cycle d'examen biennal et 43 dans le cadre du premier cycle d'examen biennal. Sur les 51 États membres qui ont présenté leur rapport, 25 États membres ont enregistré une augmentation des scores entre les cycles d'examen de 2019 et de 2021. Cela reflète l'engagement des États membres vis-à-vis du processus d'EB du PDDAA et les efforts qu'ils déploient pour remédier aux insuffisances révélées dans le rapport inaugural et dans le 2ème Rapport d'EB.

- 1.15. Alors que seul le Rwanda est sur la **bonne voie** pour atteindre les buts et objectifs de Malabo d'ici 2025, dix-neuf (19) pays sont classés comme ayant progressé. Avec un score global de 4,32, le **continent n'est pas sur la bonne voie** pour atteindre les objectifs de Malabo d'ici 2025. En ce qui concerne le financement, le rapport montre que seuls quatre (4) pays ont investi au moins 10% de leurs dépenses nationales dans l'agriculture. Un seul pays est sur la bonne voie pour atteindre l'objectif *d'éradication de la faim* d'ici 2025. Les observations empiriques et les résultats issus des travaux de recherche présentés dans ce rapport montrent que la pandémie de COVID-19 et ses impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sur le continent pourraient expliquer en partie les mauvaises performances enregistrées par le continent.
- 1.16. Pour chaque État membre, les performances par rapport aux objectifs fixés sont présentées sous la forme d'une "fiche d'évaluation par pays de la mise en œuvre des engagements de Malabo".

LE PROCESSUS ET LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU RAPPORT D'EXAMEN BIENNAL 2021

2A. Le processus

- 2.1. Le processus d'élaboration du rapport de l'Examen biennal 2021 a été considérablement perturbé par la pandémie de COVID-19 qui a débuté au début de l'année 2020 et a entraîné la réduction des voyages, l'annulation des réunions physiques, ainsi que l'adoption d'autres mesures destinées à freiner la propagation du virus.
- 2.2. En prélude au 3ème cycle d'examen biennal, la CUA et l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec des partenaires, ont organisé l'événement d'apprentissage des politiques de Malabo (MAPLE) en décembre 2020 qui s'est concentré sur l'examen des leçons tirées du 2ème Examen Biennal (EB). L'événement s'est déroulé virtuellement en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Près de 200 participants venus de toute l'Afrique et représentant le secteur public, le secteur privé, les groupes d'agriculteurs, la société civile, les jeunes, le monde universitaire et les médias ont mené des réflexions sur les enseignements tirés des deux cycles précédents. Les principaux sujets de discussion, qui ont ensuite contribué à façonner le processus d'EB actuel, étaient les suivants : i) une exploration des performances nationales et régionales selon le deuxième rapport de l'EB afin d'en tirer les implications ; ii) quelques exemples marquants de la manière dont les États membres utilisent l'EB pour orienter les programmes et les politiques ; iii) l'apprentissage et le partage d'informations sur les outils, les conseils et ressources disponibles en matière de politiques ; iv) l'amélioration des systèmes de données nationaux ; et v) les effets de la pandémie de COVID-19 sur le processus d'EB dans son ensemble.
- 2.3. Par la suite, le groupe de travail sur l'EB, qui est une équipe d'experts techniques issus de diverses institutions africaines et qui fournit un soutien technique au processus d'EB, a effectué **une analyse critique du processus, des indicateurs et des méthodes de l'EB** afin de faire des suggestions pour améliorer les processus de collecte et d'analyse des données. Le groupe de travail sur le l'EB est divisé en huit (8) groupes de travail techniques (GTT) organisés autour des domaines de performance de la Déclaration de Malabo. Les membres des GTT se sont réunis chaque semaine pendant plusieurs mois en 2020, non seulement pour effectuer l'analyse critique de la qualité des données, des processus et des méthodes, mais aussi pour offrir des conseils techniques. Grâce à ces engagements, les directives techniques de l'EB, le modèle de rapport de l'EB et les notes techniques de l'EB ont été mis à jour.

2.4. Au cours de l'analyse critique et du processus de révision de 2020, le groupe de travail sur l'EB a mis en évidence les problèmes et les changements suivants liés aux données : i) des indicateurs précédemment silencieux ou inutilisés² dans le système de l'EB ont été soit inclus dans l'analyse, soit complètement supprimés de la collecte de données ; ii) l'e-EB, l'outil en ligne pour la saisie et la gestion des données, a été amélioré pour identifier les erreurs en signalant les entrées inhabituelles. Il a également été amélioré pour accueillir des informations sur la source des données afin d'améliorer la traçabilité des données ; iii) Plusieurs nouveaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le développement de l'élevage et l'agriculture écologique ont été suggérés. Mais il a été estimé qu'à l'avenir, un travail technique beaucoup plus important serait nécessaire pour développer de nouveaux indicateurs ; et iv) des erreurs et des lacunes communes dans les données ont été identifiées, ce qui nécessite des investissements supplémentaires de la part de l'UA et des États membres pour renforcer les capacités de collecte et de gestion des données.

La feuille de route du processus du troisième EB

2.5. En étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales et les experts techniques, une feuille de route du processus du 3^{ème} EB a été préparée par la CUA. Cette feuille de route couvre les différentes étapes et les échéances nécessaires à la production du rapport du troisième EB.

Formation des formateurs

2.6. En raison de certains changements importants intervenus dans les modèles de rapport et de l'arrivée de nouveaux experts dans le processus d'EB, un atelier de formation des formateurs a été organisé virtuellement du 24 au 26 février et le 4 mars 2021. Environ 64 experts ont participé aux travaux de l'atelier de formation des formateurs qui ont couvert les éléments techniques de l'EB et ont planifié l'atelier de formation continental sur l'EB à l'intention des experts nationaux.

Atelier de formation des experts nationaux

2.7. Au cours de ce troisième processus d'EB, la CUA a organisé trois ateliers de formation virtuelle continentale sur l'EB à l'intention des experts nationaux. Le premier atelier était la formation continentale des experts nationaux organisée du 15 au 19 mars 2021 ; un deuxième du 7 au 9 avril 2021 était la "formation de rattrapage" pour les États membres qui n'ont pas pu prendre part au premier atelier de formation. Le troisième atelier a été organisé spécifiquement pour les Comores (1-3 juin 2021). Les ateliers ont été organisés virtuellement avec le soutien de Policy LINK, avec l'appui technique et financier d'AKADEMIYA2063 (Ak2063) pour assurer l'interprétation et la traduction des outils de reporting du troisième EB ainsi que la mobilisation des experts d'Ak2063/ReSAKSS et de l'IFPRI pendant la formation continentale. À la suite de la formation, le troisième processus d'EB au niveau national a été lancé.

Collecte et validation des données au niveau national

2.8. Après la formation continentale, chaque CER s'est organisée avec ses États membres pour mettre en œuvre sa feuille de route de l'EB. Les CER ont dirigé et coordonné les étapes de la collecte et de la validation des données au niveau national. En particulier, la Commission de l'Union africaine, avec l'appui technique de l'AGRA et son partenariat avec Ak2063/ReSAKSS, a facilité la mobilisation de l'appui technique nécessaire aux CER pour faciliter la collecte et la validation des données au niveau national. À tous les niveaux de responsabilité (national, régional et continental), les principaux défis

² Trois indicateurs (2.2, 2.3 et 4.1ii) n'ont pas été pris en compte dans le premier et le deuxième cycle d'EB en raison du manque d'informations pour calculer les valeurs cibles. Pour ce troisième cycle d'EB, deux (indicateurs 2.2, 2.3) ont été inclus dans l'analyse et un a été complètement retiré de la collecte de données (indicateur 4.1ii).

étaient ci-après : (i) la collecte, le toilettage et l'analyse des données en temps opportun ; (ii) les ressources limitées pour soutenir la validation multipartite des projets de rapports nationaux sur l'EB ; et (iii) les impacts et les restrictions imposés dans certains États membres en raison de la pandémie de COVID-19. Tout au long du processus, la CUA et l'AUDA-NEPAD ont sans cesse encouragé les États membres de l'UA à intégrer le processus d'examen biennal dans les systèmes réguliers de suivi et d'évaluation du gouvernement, afin d'atténuer les défis logistiques et financiers et d'améliorer la qualité du processus et de ses résultats.

- 2.9. Tout comme dans le cas du processus inaugural et le deuxième processus d'EB, chaque État membre devait organiser un atelier national multipartite pour examiner et valider le rapport et les données avant de les soumettre aux CER respectives, avec une lettre signée par le secrétaire permanent ou une autorité du ministère de l'agriculture. Avec l'appui des partenaires techniques, les CER examinent et valident les rapports des États membres, effectuent la première analyse des données et préparent les résumés régionaux d'EB qui sont validés au niveau régional avant d'être soumis à la CUA.

Atelier de rédaction technique du rapport de l'EB

- 2.10. Après la première soumission des rapports et des données des pays à la fin du mois de juillet 2021, la date limite a été reportée au 31 août 2021 pour permettre aux CER et aux États membres qui n'avaient pas respecté la première échéance d'envoyer leurs données et leurs rapports. Ce changement de date a été possible car la date de la réunion du CTS, à laquelle le rapport doit être soumis, a été repoussée d'octobre à décembre 2021. Chaque CER a mobilisé des experts régionaux et a organisé un examen des rapports nationaux en suivant les directives transmises aux CER par la CUA. La validation régionale a été organisée avec le soutien de la CUA grâce à un financement direct de l'AGRA et un soutien technique de l'Ak2063/RESAKSS. Dans l'ensemble, toutes les CER ont pu atteindre cette étape importante et envoyer des commentaires et des observations aux États membres pour intégration dans le rapport national, ainsi que dans le système e-EB, en vue de leur soumission finale le 3 septembre 2021. Bien que l'atelier ait commencé, la CUA a tout de même prolongé le délai pour permettre aux États membres qui ont pris du retard d'examiner et de soumettre leur rapport final et leurs données dans le système e-EB avant le 8 septembre 2021. C'était la date limite finale pour toutes les soumissions. C'était la date limite finale pour toutes les soumissions.
- 2.11. L'atelier de rédaction a permis de préparer le projet du troisième rapport d'examen biennal du PDDAA de Malabo et a donné l'occasion à plusieurs experts de l'examen biennal ainsi qu'à toutes les institutions qui ont contribué à ce processus de produire la première mouture du rapport. Plus précisément, l'atelier de rédaction a couvert (i) cinq (5) jours de toilettage et de consolidation des données ; (ii) la discussion du thème du rapport du troisième EB ; (iii) trois jours de rédaction du projet de rapport ; (iv) la préparation des fiches d'évaluation individuelles des pays ; (v) la préparation du projet consolidé du rapport du troisième EB continental ; et (vi) la feuille de route de l'EB après février 2022. Une réunion de validation finale s'est tenue en novembre 2021 entre la CUA, l'AUDA-NEPAD, les experts du Bureau du CTS et les CER avant la présentation du rapport à la 4^{ème} session ordinaire du CTS sur l'ARDWE en décembre 2021.

Outils de communication de l'EB

- 2.12. Dans le cadre du processus de consultation élargi, le 3^{ème} Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE), qui s'est tenu du 21 au 25 octobre 2019, a demandé au Bureau du CTS et à la CUA de tenir des consultations avec les CER sur les deux outils de communication et de plaidoyer (la Fiche d'évaluation de l'examen biennal du PDDAA et la boîte à outils de l'examen biennal du PDDAA) qui avaient été élaborés pour faciliter l'utilisation des conclusions du deuxième rapport sur l'EB. Ainsi, au cours de ce troisième cycle d'EB, la CUA a mis en œuvre les recommandations du troisième CTS. Les consultations ont été organisées virtuellement avec les cinq (5) régions (Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest) et présidées par le représentant de la région au sein du Bureau du

CTS. Parmi les autres participants à ces consultations figuraient des experts de la région, de la CUA, de l'AUDA-NEPAD et des partenaires au développement. Les consultations ont permis de dégager un consensus plus large et une appropriation de ces outils de communication et de plaidoyer de l'EB, avec de fortes recommandations de la part des cinq régions afin d'améliorer les outils de communication de l'EB.

Soutien technique au processus d'EB

- 2.13. En partenariat avec les institutions et partenaires techniques traditionnels de l'EB, un soutien technique a été apporté à différentes étapes de la mise en œuvre de la troisième feuille de route continentale de l'EB. Les experts en EB de l'Ak2063/RESAKSS, de l'IFPRI, de la FAO, de l'AGRA, entre autres, ont fourni un soutien technique dans le cadre de l'analyse critique, de la mise à jour des outils de rapport des troisièmes EB (directives techniques, modèle de rapport national et plateforme e-BR), de la formation des formateurs, de la formation des experts nationaux, de la collecte des données, du toilettage et de l'évaluation des données, de la validation des données au niveau national, de la validation et de l'examen des données au niveau des CER et du toilettage des données lors de l'atelier de rédaction technique. Les experts en EB qui ont suivi la formation des formateurs et ceux d'autres institutions (universités et groupes de réflexion) ont apporté leur soutien technique lors de la validation régionale. Dans le contexte de COVID-19, l'équipe de Policy LINK a apporté son soutien à l'organisation de la quasi-totalité des principales formations en EB, des réunions du groupe de travail sur l'EB, des réunions mensuelles de coordination du PDDAA avec les CER et l'AUDA-NEPAD, et d'autres réunions liées au processus d'EB.
- 2.14. Une nouvelle amélioration au cours de ce troisième processus d'EB a été le soutien budgétaire fourni aux États membres et aux CER pour leur permettre d'entreprendre certaines des activités essentielles de la feuille de route de l'EB au niveau des États membres et des CER. Cette subvention de l'AGRA à la CUA a permis aux États membres et aux CER (i) de procéder à la collecte et à la compilation de certaines données au niveau des États membres ; (ii) à la l'organisation des réunions de validation nationales ; (iii) de faciliter la participation des experts régionaux à la validation des données nationales au niveau régional ; (iv) d'organiser les réunions de validation régionales ; et (v) d'autres activités directement liées au processus de EB. Cette subvention a également permis de financer l'atelier de rédaction technique. .
- 2.15. Les CER ont joué un rôle très important dans l'engagement et la mobilisation des États membres, ce qui a facilité le rôle de la CUA et de l'AUDA-NEPAD dans la compilation du troisième rapport d'examen biennal.

2B. La méthodologie

- 2.16. la Fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine (AATS) a été élaborée pour présenter les progrès réalisés par les différents États membres et pour reconnaître et récompenser les États membres les plus performants dans la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration de Malabo d'ici 2025.
- 2.17. L'AATS est fondé sur des méthodes d'évaluation des performances des pays afin de réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo.
- 2.18. Comme l'objectif globale de la Déclaration de Malabo est 2025, la méthode d'évaluation comparative fournit une échelle graduelle et progressive permettant d'évaluer les progrès annuels/biennaux dans les indicateurs sous la forme d'un score. En comparant les scores entre les États membres, l'AATS permet une comparaison métrique des performances entre pairs pour stimuler l'amélioration continue des interventions en vue d'atteindre les objectifs communs convenus. Dans ce cas, les critères visent principalement à permettre aux États Membres de voir la manière d'améliorer leur rendement au fil du temps et à chercher les meilleures pratiques pour surmonter les défis identifiés, tout en renforçant la culture de l'amélioration continue ainsi qu'à donner un sentiment d'urgence à la réalisation des objectifs du secteur agricole.

- 2.19. Les directives techniques 2021 mises à jour offrent des détails sur la méthodologie utilisée dans le calcul de chacun des 47 indicateurs de performance avec l'ensemble des paramètres requis. Les Notes techniques de 2021 fournissent des détails supplémentaires sur les méthodes utilisées pour calculer les scores de performances, avec l'année 2015 comme référence pour mesurer la performance, y compris le système de pondération utilisé pour agréger les scores dans les différents domaines thématiques.
- 2.20. Conformément à la structure de rendement de l'examen biennal (7 domaines d'engagement désagrégés dans 23 catégories de performance, et d'autres en 47 indicateurs), il existe quatre types de scores: le **I-score** qui est le note attribuée à l'indicateur de performance basée sur une échelle de 0 à 10; le **C-score** qui est une agrégation des scores **I** pour la catégorie de performance; le **T-score** qui est une agrégation des **C-scores** pour le thème de performance ou le domaine d'engagement; et le **O-score** qui est le score global (d'agrégation des **T-scores**) dans la réalisation de la Déclaration de Malabo. Pour chaque score agrégé (c.-à-d., **C-score**, **T-score** et **O-score**), un même système de pondération est utilisé.
- 2.21. Les algorithmes de calcul correspondant, complètement détaillé dans les Notes techniques de 2021, ont guidé la conception de la base de données destinée à la compilation des données des pays afin de produire la Fiche d'évaluation 2021.
- 2.22. La Comparaison des scores des pays dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, et les 51 Profils de pays présentés au chapitre 7, constituent la **Fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique** (AATS) qui résume les progrès accomplis par chaque pays dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo.
- 2.23. Les définitions techniques standards suivantes doivent être utilisées pour faciliter une compréhension complète du rapport d'examen biennal et de l'AATS:
- 2.24. Un objectif: Il s'agit d'une valeur à atteindre au cours d'une année ultime (année cible) par un élément exprimé en engagement. Par exemple pour l'engagement de "Tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici 2025 à partir de 2015", l'objectif est de 200% à atteindre d'ici l'année cible de 2025 par rapport à l'année de référence de 2015.
- 2.25. Un indicateur: Est un paramètre ou une combinaison de paramètres qui mesure directement (sans autre calcul) la valeur de l'élément qui est mesuré. Comme exemple, pour l'engagement de la section 2.24, l'indicateur est le "taux de croissance du commerce intra-africain".
- 2.26. Un jalon: C'est la valeur que l'indicateur doit atteindre dans une année de mesure t, pour que le pays soit sur la bonne voie afin d'atteindre l'objectif, en supposant que les progrès soient linéaires. Ainsi, le jalon peut varier d'une année à l'autre. Comme dans l'exemple de l'engagement de la section 2.24, le jalon de la 3ème année (année de mesure 2018) est de 60% [égal à $(200\%/10) * 3$]. Mais le jalon peut également être constant lorsque la cible est la même de chaque année. Comme dans l'exemple de l'engagement "Augmenter d'au moins 10% chaque année les dépenses gouvernementales destinées à l'agriculture dans le cadre des dépenses nationales", le jalon pour chaque année est de 10%.
- 2.27. Une note: Il s'agit d'une valeur basée sur une échelle de 0 à 10 qui reflète la performance d'un indicateur au cours d'une année donnée. Comme dans l'exemple de l'engagement de la section 2.26, un pays ayant atteint des progrès de 150% dans une année donnée aura une note de 7,5 [égale à $(150/200) * 10$].
- 2.28. Un indice de référence: C'est la note correspondant à la valeur du jalon, qui est la note minimum qu'un pays doit obtenir pour être sur la bonne voie au cours de l'année concernée. Tout comme le jalon, l'indice de référence peut varier d'une année à l'autre et atteindre la valeur maximale de 10 dans l'année cible ou rester constant à 10 chaque année. L'indice de référence pour cette période de rapport (année de mesure 2020) est de 7,28, contre 6,66 pour le dernier EB (année de mesure 2018).
- 2.29. SUR LA BONNE VOIE: Signifie que le pays obtient une note égale ou supérieure à celle de l'indice de référence (7.28) et qu'il est donc sur la trajectoire pour atteindre l'objectif des engagements de Malabo.

- 2.30. PAS SUR LA BONNE VOIE : Signifie que le pays obtient une note inférieure à celle de l'indice de référence et qu'il n'est donc PAS sur la trajectoire pour atteindre l'objectif des engagements de Malabo.
- 2.31. Une nouvelle catégorie de performance a été introduite dans le troisième cycle de l'EB pour indiquer les États membres qui PROGRESSED BIEN, c'est-à-dire les États membres dont la note globale est égale ou supérieure à 5, mais inférieure à l'indice de référence de 7,28, et qui ne sont donc toujours PAS sur la trajectoire pour atteindre l'objectif des engagements de Malabo.

2C. Questions relatives à la qualité des données

- 2.32. L'obtention de données de haute qualité pour le processus d'EB est demeurée une priorité absolue. En effet, les valeurs des indicateurs sur lesquels sont calculés les notes attribuées à l'EB sont le résultat des politiques et des investissements et de la manière dont ils interagissent avec d'autres facteurs et ont ensuite un impact sur les secteurs, les entreprises, les communautés, les ménages et les individus. Par conséquent, la qualité élevée des données contribuera à améliorer la signification statistique et la fiabilité des relations estimées entre les politiques, les investissements et les résultats, de sorte que les décideurs et les investisseurs pourront utiliser avec plus de confiance les résultats de l'analyse stratégique pour élaborer des politiques et concevoir des projets d'investissements plus susceptibles d'aboutir à des résultats escomptés. Cela renforcera à son tour les liens entre les politiques et les investissements et les notes de l'EB, de sorte que les décideurs peuvent également être sûrs que le choix des politiques et des investissements qui conduisent à des résultats recherchés entraînera également des notes plus élevées de l'EB.
- 2.33. Divers problèmes relatifs à la qualité des données ont été identifiés depuis le premier rapport d'EB³, et différentes stratégies ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité des données. À titre d'exemple, l'introduction du portail en ligne (eEB) au cours du deuxième cycle de l'EB a contribué à améliorer le taux de compilation, de vérification et de traitement des données, la documentation des données et la rapidité de production de la fiche d'évaluation et des résultats connexes utilisés dans la préparation du rapport d'EB. L'eEB a également contribué à la création d'une base de données portant sur des séries chronologiques, principalement à partir de 2014, sur plus de 250 variables qui peuvent être utilisées pour créer davantage d'indicateurs au-delà des 46 de l'EB et pour mener une analyse stratégique efficace sur diverses questions liées à la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Dans ce troisième cycle d'EB, le système eEB a été encore amélioré pour réduire nombre d'erreurs courantes de saisie de données (zéros involontaires, unités de mesure et ratios et pourcentages invraisemblables, entre autres) en plaçant diverses restrictions sur les champs ou cellules de saisie de données. La formation des équipes nationales a également pris en compte des exemples des divers problèmes de qualité des données du cycle précédent.
- 2.34. Ces mesures ont permis d'améliorer la qualité des données en réduisant bon nombre d'erreurs courantes mentionnées ci-dessus et en permettant à la base de données d'effectuer des analyses stratégiques fiables. Néanmoins, les problèmes de qualité de données suivants subsistent : (i) Incohérences internes. Il s'agit de vérifier par recoupement divers paramètres de données pour détecter des incohérences internes telles que des réponses illogiques, des valeurs très élevées ou très faibles, y compris des ratios et des pourcentages invraisemblables, et la somme des parties qui diffère de la valeur agrégée, entre autres ; et (ii) les différences avec les données de tiers. Étant donné que la valeur ajoutée agricole occupe une place importante dans l'EB puisqu'elle est utilisée dans six indicateurs répartis sur trois thèmes (2.1ii, 2.2, 2.3, 3.2i, 3.2ii et 4.1i), nous avons utilisé les données des indicateurs de développement

³ L'Examen biennal inaugurale du PDDAA et la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique :

Résultats et domaines à améliorer (Bénin, S., Ulimwengu, J., et Tefera, W. 2018); ; Améliorer la qualité des données pour l'examen biennal du PDDAA : Une initiative de partenariat pilotée dans cinq pays (Bénin, S., Karugia, J., Matchaya, G., et Yade, M. 2020)..

mondial, largement reconnu, pour effectuer des recoupements. Il existe des différences significatives entre les deux dans presque tous les pays, ce qui est principalement dû aux données sur le déflateur utilisé dans l'EB pour convertir la valeur ajoutée en LCU courants en LCU constants, où des valeurs négatives sont rapportées, ou encore l'année de base ne correspond pas aux valeurs rapportées.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

3A. Les progrès accomplis dans la réalisation des engagements - Performance continentale

- 3.1 Dans le cadre du rapport d'examen biennal 2021, 51 des 55 États membres ont soumis leurs rapports nationaux validés à leurs CER respectives. Il s'agit de : l'Algérie, de l'Angola, du Bénin, du Botswana, du Burundi, du Burkina Faso, du Cameroun, du Cabo Verde, de la République centrafricaine, du Tchad, des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la RD Congo, du Djibouti, de l'Égypte, de la Guinée équatoriale, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, Eswatini, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Lesotho, du Liberia, de la Libye, du Madagascar, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Mozambique, de la Namibie, du Niger, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal, des Seychelles, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, du Sud Soudan, du Soudan, de la Tanzanie, du Togo, de la Tunisie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe.
- 3.2 Les quatre États membres qui n'ont pas été en mesure de respecter la date et l'heure limites et auxquels aucune n'a été attribuée dans le rapport sont : La Maurice, le Sahraoui, Sao Tomé et Príncipe, et la Somalie. Parmi ces États membres, deux - Maurice et Sahraoui - ont soumis des données/rapports dans des formats qui n'ont pas pu être inclus dans la base de données électronique (e-EB).
- 3.3 Le rapport du troisième examen biennal présente des résultats intéressants qui soulignent la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA en vue de la mise en place d'un système alimentaire africain résilient. Sur les 51 États membres qui ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo au cours du cycle d'examen biennal de 2021, seul un pays, à savoir le Rwanda, est sur la bonne voie pour réaliser les engagements du PDDAA de Malabo d'ici 2025. Il est intéressant de noter que ce nombre est inférieur à celui des quatre (4) États membres qui étaient sur la bonne voie en 2019, lors du deuxième cycle d'examen biennal, et à celui des 17 États membres du cycle inaugural de l'EB. Bien que les 50 États membres restants ne soient pas sur la bonne voie, 21 d'entre eux considérés comme réalisant des progrès satisfaisants ont obtenu une note de 5 et plus, mais inférieur à l'indice de référence de 7,28 dans ce cycle d'examen biennal 2021, comme le montrent les chiffres en bleu dans le tableau d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine (AATS) au début du chapitre 7. Il est également important de noter que l'indice de référence des cycles d'examen biennal a augmenté de 3,96 sur 10 en 2017 à 6,66 en 2019 à 7,28 en 2020, et cet indice augmentera progressivement jusqu'à l'année de mesure 2024.
- 3.4 La note globale pour l'ensemble de l'Afrique est de 4,32. Bien que cette note soit supérieure à la note globale de 4,03 pour le cycle d'examen biennal de 2019, le continent n'est toujours pas sur la bonne voie pour respecter l'engagement du PDDAA/Malabo d'ici 2025.

Engagement 1 : Renouvellement de l'engagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA

- 3.5 Dans le cadre du processus du PDDAA, les États membres sont tenus de manifester leur engagement envers les idéaux et les principes du PDDAA ainsi que de suivre les processus pertinents de celui-ci. Cet engagement exige que les pays atteignent un taux de réalisation de 100% d'ici 2018. Dans l'ensemble, contrairement à l'examen biennal de 2019 où seulement deux (2) des quarante-neuf (49) États membres qui ont présenté un rapport étaient en voie de réaliser cet engagement, pour cette période de rapport, trois (3) des cinquante et un (51) États membres qui ont présenté un rapport sur cet

indicateur, sont en voie de réaliser cet engagement de Malabo. Ces États membres sont le Rwanda, la Tanzanie et le Zimbabwe. Cela représente une amélioration des progrès, d'environ 2 % de points par rapport à l'examen biennal de 2019.

- 3.6 Le suivi de cet Engagement est assuré par trois indicateurs spécifiques. Les trois indicateurs sont mis en évidence dans ce rapport (indice d'achèvement du processus du PDDAA ; existence et qualité d'un organe de coordination multisectoriel et multipartite dans le secteur ; et les politiques fondées sur des données probantes, les institutions de soutien et les ressources humaines correspondantes).
- 3.7 Le premier indicateur permet de suivre l'achèvement des processus nationaux du PDDAA. Le jalon de 2020 pour cet indicateur a été atteint par 31 des 51 pays ayant soumis un rapport. Cela implique que cinq (5) États membres de plus ont atteint l'objectif pour cet indicateur en 2021 par rapport aux résultats de 2019. La performance moyenne des États membres qui n'ont pas atteint le jalon de 2020 est de 52,9 % (pour un objectif de 100 %).
- 3.8 Le deuxième indicateur vise à renforcer la coordination multisectorielle entre les parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre du PDDAA en vue d'obtenir des résultats, grâce à la création d'un organe de coordination multisectoriel et multipartite fonctionnel. Sur les cinquante et un (51) États membres qui ont présenté un rapport, dix (10) États membres (République centrafricaine, Comores, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Namibie, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont atteint l'objectif de 100 %. Six (6) autres États membres (Algérie, Bénin, Libye, Niger, Seychelles et Soudan) ont obtenu un score inférieur à 50 %, ce qui signifie que ces États membres devraient faire davantage d'efforts pour atteindre cet indicateur. En conclusion, même si de nombreux États membres ont fait preuve d'améliorations, les progrès n'ont pas été suffisamment significatifs pour atteindre les objectifs fixés pour le rapport d'examen biennal de 2021 pour cet indicateur.
- 3.9 Le troisième indicateur permet de suivre les progrès réalisés par les États membres pour s'assurer qu'ils disposent de politiques fondées sur des données probantes, d'institutions d'appui et des ressources humaines correspondantes, indispensables pour stimuler les investissements par le biais des PNIA afin d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration de Malabo. Sur les 51 États membres qui ont communiqué cet indicateur, seuls onze (11) (Bénin, Congo, Guinée équatoriale, Érythrée, Gambie, Mali, Maroc, Rwanda, Tanzanie, Tunisie et Zimbabwe) ont atteint l'objectif de 100 % pour 2020. Cela représente environ le double du nombre d'États membres qui ont atteint cet objectif en 2019 (six États membres), mais reste bien inférieur aux 29 États membres qui étaient sur la bonne voie en 2017.
- 3.10 Trente trois (33) États membres, représentant 64,7 % des États membres ayant rendu compte de ce troisième indicateur, ont obtenu une note comprise entre 50 % et 99,91 % et ont donc fait preuve de sérieux efforts pour atteindre cet objectif. Toutefois, les données révèlent que huit (8) États membres (15,7 %) ayant obtenu des notes inférieures à 50 % ne sont pas sur la bonne voie pour développer un environnement politique favorable et les capacités institutionnelles et fonctionnelles nécessaires à une planification et une mise en œuvre plus rigoureuses des plans d'investissement dans le secteur agricole, qui sont indispensables à la réalisation de la Déclaration de Malabo. Les huit États membres sont l'Algérie, le Tchad, les Comores, Djibouti, la Libye, la Sierra Leone, l'Esuatini et le Sud-Soudan. Bien que de nombreux États membres aient fait preuve d'améliorations, les progrès doivent être accélérés pour atteindre les objectifs d'ici 2025.

Engagement 2 : Renforcement du financement des investissements dans l'agriculture

- 3.11 Les chefs d'États africains se sont engagés à allouer au moins 10 pour cent des dépenses publiques annuelles à l'agriculture. Cet engagement est suivi à travers six indicateurs spécifiques portant sur les dépenses consacrées à l'agriculture par le gouvernement, les donateurs et le secteur privé, et sur l'amélioration de l'accès des petits exploitants aux services financiers. La performances de deux des indicateurs - i) les dépenses publiques en faveur de l'agriculture et ii) l'accès des agriculteurs aux services financiers - sont mises en évidence dans ce rapport.
- 3.12 Dans l'ensemble, seuls quatre États membres (l'Égypte, l'Eswatini, les Seychelles et la Zambie) sur les 51 qui ont présenté un rapport sur ce domaine thématique du renforcement du financement des investissements dans l'agriculture étaient sur la bonne voie bien qu'il s'agisse d'un pilier essentiel de la transformation de l'agriculture. Il s'agit d'une amélioration puisqu'aucun pays n'était sur la bonne voie pour cet indicateur lors du dernier examen.
- 3.13 Le premier indicateur mis en évidence dans ce rapport concerne la part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses publiques totales qui est fixée à 10 pour cent. Les États membres ont alloué des dépenses publiques agricoles à des taux différents allant de 0,1% à 17,7%. Seuls quatre (4) États membres ont atteint l'objectif au cours de la période considérée. Ces quatre, qui représentent 8 pour cent des 51 États membres qui ont présenté un rapport sur cet indicateur, sont : le Burundi, la RD Congo, l'Éthiopie et le Mali.
- 3.14 Le deuxième indicateur mis en avant dans ce rapport concerne l'amélioration de l'accès des petits exploitants agricoles et des ménages ruraux à l'utilisation des services financiers aux fins de transactions agricoles (achat d'intrants, machines, technologies de stockage, etc.) L'accès des agriculteurs au financement reste un énorme défi sur tout le continent, puisque seuls deux États membres (l'Égypte et les Seychelles), représentant 5 % des 40 États ayant présenté un rapport, sont en passe d'atteindre l'objectif de 100 %. Le nombre d'États membres qui ont atteint cet objectif n'a pas changé par rapport au précédent EB. La performance globale est faible avec plus de 50 % des États membres ayant rendu leurs rapports ont atteint une valeur inférieure à 30 % pour cet indicateur.
- 3.15 L'amélioration du financement des investissements dans l'agriculture, en particulier les dépenses publiques dans l'agriculture, est un instrument fondamental pour les gouvernements africains afin d'atteindre la sécurité alimentaire, de réduire la pauvreté, d'augmenter la résilience et la santé environnementale. Ainsi, les États membres doivent mettre davantage l'accent sur cet engagement en augmentant les investissements publics dans l'agriculture et en créant un environnement propice à l'amélioration des investissements du secteur privé et des donateurs dans le secteur agricole ainsi que dans le système agroalimentaire.

Engagement 3 : Éradication de la faim d'ici 2025

- 3.16 En ce qui concerne l'engagement d'éradiquer la faim d'ici 2025, les États membres de l'Union africaine se sont engagés à améliorer l'accès aux intrants et aux technologies agricoles, à accroître la productivité agricole, à réduire les pertes après récolte, à améliorer la sécurité alimentaire, à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à améliorer la couverture de la protection sociale pour les groupes vulnérables. Au cours du troisième cycle d'EB, le Kenya est globalement le seul pays à être sur la bonne voie avec un score de 6,40 par rapport à cet engagement (l'indice de référence pour cet engagement est de 6,32 sur 10). L'engagement est suivi à travers 21 indicateurs spécifiques, dont 12 sont mis en évidence dans ce rapport.
- 3.17 L'utilisation d'engrais dans la production de cultures arables est un déterminant important du rendement global et de la productivité des terres, surtout si l'on considère le faible statut nutritif de la plupart des sols africains. La performance visée était de garantir une utilisation minimale d'au moins 50 kg/ha.

Sur les 51 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, seuls 5 États membres (l'Égypte, l'Éthiopie, le Maroc, les Seychelles et la Tunisie) étaient sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 2020, c'est-à-dire qu'ils utilisent déjà 50 kg d'engrais par hectare. Un examen attentif de la note globale montre que 13 États membres ont enregistré des progrès vers la réalisation de l'objectif de référence (avec une note de 5 à 9,99, sur 10). Cela signifie que 33 États membres utilisent toujours moins de 25 kg d'engrais par hectare. Toutefois, l'utilisation faible ou sous-optimale des engrais dans les cultures arables du continent constitue un obstacle majeur à l'éradication de la faim et à la mise en place d'un système alimentaire résilient. Il est recommandé aux États membres de mettre en place des politiques et des plans pour faciliter l'accès physique et économique des petits exploitants aux engrais en respectant le bon dosage et les délais.

- 3.18 L'accès à la technologie d'irrigation et à d'autres solutions de gestion de l'eau est indispensable pour construire un système alimentaire résilient dans un contexte de baisse de la productivité et de forte variabilité météorologique. La performance visée était d'augmenter la taille des zones irriguées de 100 % en 2025 par rapport au niveau de référence de 2015. Sur les 43 États membres qui ont présenté un rapport sur cet indicateur, 11 ont été jugés en bonne voie pour atteindre l'objectif de 7,5 en 2020. Il s'agit de l'Angola (10), du Cameroun (10), de la République centrafricaine (10), du Tchad (10), de l'Érythrée (10), de l'Éthiopie (10), de la Gambie (10), du Liberia (9,19), de la Namibie (10), du Rwanda (7,55) et de la Sierra Leone (10). L'évaluation 2020 montre que la plupart des États membres qui étaient sur la bonne voie lors de l'examen précédent ont décroché, à l'exception de la République centrafricaine et de l'Érythrée. Cela montre la nécessité pour les États membres de mettre en place des plans durables en vue de l'expansion des zones irriguées. Il est recommandé aux États membres de planifier et de développer leur programme de gestion des eaux agricoles en fonction de leurs particularités techniques, agro-écologiques et socioculturelles.
- 3.19 L'accès aux intrants agricoles est essentiel pour améliorer les rendements et la productivité dans l'agriculture et dans la quête de l'Afrique pour éradiquer la faim d'ici 2025. Ainsi, les chaînes de valeur des semences de qualité contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la résilience et des moyens de subsistance des petits exploitants agricoles. En effet, l'augmentation de la disponibilité et de l'utilisation de semences de qualité de variétés nouvelles, améliorées et préférées au bon moment en utilisant des mélanges de produits/semences appropriés et des volumes adéquats stimule la croissance agricole et les moyens de subsistance des agriculteurs pour nourrir durablement une population en croissance dans un contexte de changement climatique. Sur les 18 États membres qui ont présenté un rapport sur cet indicateur, dix (10) États membres étaient sur la bonne voie avec une note supérieure à 5 et égale ou inférieure à 10 : Il s'agit du Ghana (10), du Gabon (10), du Lesotho (10), du Malawi (10), de la Mauritanie (10), du Nigeria (8,06), du Rwanda (10), du Togo (10) et du Zimbabwe (6,75). Les neuf (9) autres pays n'étaient pas sur la bonne voie (Bénin, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Tunisie, Ouganda et Zambie). Une fourniture optimale et de haute qualité d'intrants agricoles reste indispensable pour atteindre une productivité accrue pour un système alimentaire résilient, d'où la nécessité de mettre en place des processus réglementaires adéquats, ainsi que des politiques et des cadres juridiques favorables pour faciliter l'accès aux intrants.
- 3.20 L'accès aux services de conseil de qualité en matière de production agricole est important dans tous les domaines pertinents du système alimentaire. Les services consultatifs constituent un intrant de production essentiel qui peut contribuer à l'efficacité du système alimentaire et renforcer la résilience. Au total, 42 États membres ont présenté un rapport sur cet indicateur. Seulement sept (7) étaient en bonne voie pour atteindre l'objectif de 10 en 2020 : Il s'agit du Botswana, de l'Égypte, du Maroc, des Seychelles, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe (tous avec une note de 10). Il est évident que la plupart des États membres qui étaient sur la bonne voie lors de l'examen précédent le sont également lors de l'examen 2020. Il s'agit là d'une indication d'un système de services de conseil agricole bien ancré dans les États membres. Il est impératif de renforcer le système public de conseil agricole et

d'encourager la participation du secteur privé au partage des informations agricoles avec les acteurs du système alimentaire dans les États membres qui n'étaient pas sur la bonne voie. Les États membres doivent également tirer parti des technologies numériques (IC) appropriées pour améliorer la fourniture de services consultatifs agricoles inclusifs. Un système fonctionnel d'agents de vulgarisation agricole est nécessaire pour assurer la livraison fiable et rapide d'intrants certifiés et de qualité aux agriculteurs.

- 3.21 Les dépenses consacrées à la recherche agricole en pourcentage du PIB agricole permettent de mesurer les investissements des États membres dans la recherche agricole publique. L'objectif est d'augmenter le niveau des investissements dans le domaine de la recherche et du développement agricoles à au moins 1% du PIB agricole de 2015 à 2025. Au total, 42 États membres ont présenté un rapport sur cet indicateur. Seulement 21 étaient en bonne voie pour atteindre l'objectif de 5 en 2020 : Il s'agit du Botswana (9,25), du Burkina Faso (5,02), du Burundi (10), du Cap-Vert (9,89), du Cameroun (5,29), du Congo (10), de Djibouti (8,88), de l'Égypte (8,53), du Gabon (6,04), du Ghana (10), du Lesotho (6. 0), du Liberia (5,02), de Maurice (10), du Maroc (9,18), de la Namibie (8,75), du Rwanda (7,97), des Seychelles (10), du Soudan (10), du Togo (5,62), de la Tunisie (10) et du Zimbabwe (9,75). Cela signifie que les sept (7) États membres qui ont obtenu une note de 10 investissent déjà au moins 1 % de leur PIB agricole dans la recherche agricole. Il s'agit d'un énorme progrès par rapport à l'examen précédent, où seulement quatre États membres étaient sur la bonne voie. En outre, à l'exception de l'île Maurice, tous les États membres qui étaient sur la bonne voie lors de l'examen précédent le sont également dans le présent examen. Cela témoigne d'un engagement de financement découlant d'une sensibilisation accrue et de la nécessité de financer durablement la recherche agricole pour le développement.
- 3.22 L'objectif de Malabo pour la proportion de ménages d'agriculteurs détenant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis est de 100 % d'ici 2018. Par conséquent, le jalon 2020 pour cet indicateur est une note de 10 maximum. La possession de droits sécurisés sur les terres agricoles est source d'incitation pour augmenter les investissements dans les pratiques d'amélioration des sols pour une gestion durable des terres. Il est important de renforcer la santé des sols pour parvenir à un système alimentaire résilient. À ce titre, l'accès sécurisé aux terres agricoles encouragera les agriculteurs à réaliser des investissements à long terme dans des pratiques de gestion durable des terres, dans un contexte de baisse de la fertilité des sols et de la productivité des terres. Sur les 38 États membres qui ont présenté un rapport sur cet indicateur, 10 ont été jugés en bonne voie pour atteindre l'objectif de 10. Il en résulte que la plupart des petits exploitants n'ont pas un accès sécurisé aux terres agricoles. Par conséquent, il est nécessaire que les États membres mettent en place une politique foncière pour faciliter la garantie des droits des ménages agricoles sur les terres agricoles.
- 3.23 L'objectif continental d'augmentation de la productivité agricole, dans le cadre des efforts visant à éliminer la faim en Afrique d'ici 2025, est que chaque État membre de l'UA double le taux de croissance en se concentrant sur les rendements de cinq produits de base prioritaires nationaux à l'horizon 2025. Seuls sept (7) États membres étaient sur la bonne voie pour atteindre l'objectif d'augmentation des rendements en 2020, à savoir le Burundi (54,03 %), la Gambie (74,89 %), le Rwanda (93,87 %), les Seychelles (180,70 %), la Sierra Leone (105,45 %) et l'Ouganda (51,16 %). Le Zimbabwe (78,7%), le Burundi (83,6%). Il convient de souligner que l'Ouganda était sur la bonne voie pour les trois paramètres évalués dans le cadre de la productivité agricole.
- 3.24 La réduction des pertes post-récolte est un moyen efficace pour accroître la disponibilité et la qualité des aliments sans exercer de pression supplémentaire sur l'environnement et l'économie pour produire davantage de nourriture. Sur les 20 États membres qui ont communiqué des données sur les pertes après récolte des produits prioritaires, 11 sont en bonne voie pour atteindre l'objectif de réduction des pertes après récolte d'au moins 25 % d'ici 2020. L'Afrique du Sud et le Kenya ont enregistré des progrès remarquables en réduisant les pertes après récolte au-delà de l'objectif de Malabo de 50 % (de 99,88 % et 63,16 %, respectivement). Les autres États membres en bonne voie en ce qui concerne la réduction des pertes après récolte comprennent l'Ouganda

(48,86%), le Sénégal (44,98%), la Côte d'Ivoire (41,76%), le Rwanda (25,82%), l'Angola (37,72%), le Ghana (34,22%), le Niger (29,44%), le Madagascar (28,98%) et la Tanzanie (28%). Étant donné le grand nombre d'États membres qui n'ont pas communiqué l'ensemble des données requises pour cet indicateur, il est recommandé aux États membres de renforcer leurs capacités non seulement en matière de réduction des pertes après récolte, mais aussi en matière d'estimation et de communication fiables sur les pertes aux différents segments de la phase post-récolte.

- 3.25 En ce qui concerne l'engagement d'allouer, dans le cadre des budgets nationaux, des lignes budgétaires représentant 100 % des besoins totaux de 2015 à 2025, afin de soutenir les initiatives de protection sociale et de faire face à d'éventuelles catastrophes et urgences ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, seuls trois États membres, à savoir l'Angola (100 %), le Kenya (100 %) et le Maroc (100 %), sont sur la bonne voie sur les 41 États membres ayant soumis des données. Vingt-trois États membres ne sont pas sur la bonne voie mais ont fait des progrès vers la réalisation de l'objectif en 2025. Il s'agit du Botswana (52,34%), du Burundi (87,28%), de la RD Congo (49,92%), de l'Égypte (96,23%), de l'Eswatini (89,92%), de l'Éthiopie (95,25%), du Gabon (82,53%), de la Gambie (53,47%), de la Guinée (60,22%), du Malawi (88,92%), du Mali (87,09%), de la Mauritanie (97,09%), de la Namibie (98,82%), du Rwanda (77,07%), des Seychelles (54,29%), de la Sierra Leone (97,55%), de l'Afrique du Sud (97,58%), du Soudan (58,35%), de la Tanzanie (61,15%), de la Tunisie (66,23%), de l'Ouganda (84,87%), de la Zambie (58,64%) et du Zimbabwe (52,68%). Treize États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la République centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Lesotho, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Togo, ne sont pas sur la bonne voie pour le respect de cet engagement. Cela signifie qu'ils disposent de systèmes de sécurité insuffisants pour prendre en charge les tranches les plus vulnérables de la population en cas de catastrophe ou d'urgence.
- 3.26 La faim et la malnutrition sont des causes majeures de pauvreté et de sous-développement en Afrique, car elles sont à l'origine d'une mauvaise santé, de faibles niveaux d'énergie et de déficiences mentales, ce qui entraîne une faible productivité et un faible niveau d'éducation. Malgré cela, l'objectif continental de ramener la proportion de la population sous-alimentée à 5 % ou moins d'ici 2025 n'a pas encore été pleinement atteint. Sur les 22 États membres qui ont signalé des progrès pour cet indicateur, seuls 13 États membres sont sur la bonne voie, à savoir le Burundi (76 %), le Cameroun (100 %), l'Égypte (100 %), l'Éthiopie (100 %), la Gambie (99 %), le Ghana (59 %), le Mali (91 %), le Maroc (100 %), le Mozambique (67 %), le Sénégal (64 %), la Tunisie (100 %), la Zambie (64 %) et le Zimbabwe (100 %). En outre, l'objectif continental consistant à ramener la prévalence du retard de croissance (% d'enfants de moins de 5 ans) à 10 % ou moins n'a pas encore été atteint. Sur les 23 États membres qui ont signalé des progrès dans la réduction des retards de croissance, seuls quatre (4) États membres, à savoir le Djibouti (52%), les Seychelles (100%), la Tunisie (100%) et le Zimbabwe (100%), sont sur la bonne voie. Dix-neuf États membres ne sont pas sur la bonne voie. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la RD Congo, de l'Égypte, de l'Eswatini, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Liberia, du Malawi, du Mali, du Rwanda, du Sénégal, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Nigeria.
- 3.27 La sécurité alimentaire a un impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur la santé publique et le commerce. Les États membres de l'UA se sont engagés à suivre des indicateurs sur la sécurité alimentaire depuis le cycle de l'EB de 2019. Sur les 51 États membres qui ont communiqué des données sur leurs systèmes de sécurité alimentaire, 46 sont en bonne voie pour atteindre le jalon pour 2020. En effet, l'Égypte, le Kenya, le Mali, le Maroc, la Namibie, le Niger, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie et la Tanzanie ont été les plus performants en adoptant plus de 90 % des éléments requis des systèmes de sécurité alimentaire. Néanmoins, étant donné que les États membres ont enregistré de faibles performances quant aux indicateurs qui permettent de mesurer les impacts de la sécurité sanitaire des aliments sur la santé publique et le commerce, seuls 12 États membres ((Angola (38,76%), Burundi (34,07%), RD Congo (42,42%), Eswatini (51,05%), Gambie (57,22%), Mauritanie (25,12) %, le Mozambique (16,89 %), le Nigeria

(15,43 %), la Sierra Leone (31,85 %), le Togo (38,08 %), la Zambie (37,00 %) et le Zimbabwe (39,10 %) ont atteint l'objectif global de l'indice de sécurité sanitaire des aliments en Afrique, et un seul État membre (le Mali avec - 87,77 %) a atteint l'indice de sécurité sanitaire des aliments pour le commerce. Il est important pour les États membres de mettre en œuvre les politiques, les lois et les programmes (systèmes de sécurité sanitaire des aliments) qui sont en place et de réduire l'impact négatif des aliments dangereux pour rendre leur secteur agricole et alimentaire plus compétitif, mais aussi de collecter des données sur les impacts de la sécurité sanitaire des aliments sur la santé et le commerce.

Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025

- 3.28 *Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025* La réduction de la pauvreté grâce au développement agricole reste l'un des principaux objectifs des États membres de l'UA. En 2021, deux (2) États membres le Ghana (6,0) et le Maroc (6,4) sur les cinquante et un (51) qui ont présenté un rapport sur ce thème étaient sur la bonne voie, contre sept (7) sur quarante-trois (43), et vingt-sept (27) sur trente-neuf (39) qui ont présenté un rapport en 2019 et 2017, respectivement. Seul un (1) État membre, le Ghana, est parvenu à être sur la bonne voie lors des trois cycles :
- 3.29 Taux de croissance agricole. L'un des engagements durables des États membres de l'Union africaine depuis Maputo et réitéré dans la Déclaration de Malabo est la réalisation d'un taux de croissance minimum de 6% de la valeur ajoutée agricole par an pour réduire considérablement la pauvreté. Sur les cinquante-et-un (51) États membres qui ont présenté un rapport sur le taux de croissance de l'indicateur de la valeur ajoutée agricole, vingt-et-un (21) sont en voie d'atteindre un taux de croissance annuel d'au moins 6 % avec une note de 10 sur 10 ; Il s'agit de l'Angola, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la RD Congo, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Liberia, du Malawi, du Mozambique, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Soudan, de l'Ouganda et du Tchad. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à la période de référence du 2ème EB (2019) où seuls trois États membres (Angola, Gabon et Liberia) étaient sur la bonne voie. Cette performance se compare également favorablement à la période de référence de l'EB inaugurale (2017) au cours de laquelle dix-huit (18) États membres avaient atteint un taux de croissance d'au moins 6 %, et étaient donc sur la bonne voie.
- 3.30 *Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles* L'Afrique représente actuellement environ 19 % de la population mondiale des jeunes et ce chiffre devrait augmenter de 42 % d'ici 2030. Sur les trente-quatre États membres qui ont présenté un rapport, dix-sept (17) étaient sur la bonne voie pour atteindre l'objectif 2020 d'au moins 5 % de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles. Il s'agit du Burkina Faso, de la RD Congo, du Ghana, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de la Tanzanie, du Maroc, du Bénin, du Nigeria, de l'Ouganda, du Tchad, du Burundi, de la Zambie, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire,
- 3.31 . Les quatre États membres qui n'étaient pas sur la bonne voie en 2019, mais qui atteignent désormais le cap de 2020, sont la RD Congo, le Kenya, le Nigeria et l'Ouganda.
- 3.32 *Proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture*. La participation des femmes à l'agriculture est limitée par divers obstacles tels que l'accès à la terre, au financement et aux marchés. Les États membres se sont donc engagés à augmenter la proportion de femmes rurales autonomes dans l'agriculture à 20% d'ici 2025 (prise de décision, accès aux ressources productives, contrôle de l'utilisation des revenus, leadership dans la communauté et allocation de temps pour les loisirs). Sur les cinquante et un (51) États membres qui ont présenté un rapport en 2021, dix (10) étaient sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 2020, à savoir un score de 7 sur 10. Ces États membres sont le Ghana (10), le Rwanda (10), l'Égypte (10), la Gambie (10), l'Éthiopie (10), la Tunisie (10), le Togo (10), le Gabon (10), l'Eswatini (7,5) et le Maroc (7,1).
- 3.33 . Bien que cette performance soit une amélioration par rapport à l'année de référence 2019 où seulement huit (8) États membres étaient sur la bonne voie, il y a toujours une régression de la performance par rapport à l'année de référence 2017 où 16 étaient sur la bonne voie.

Engagement 5 : Stimuler le Commerce intra- africain des produits de base et des services agricoles

- 3.34 L'objectif du PDDAA de stimuler le commerce intra-africain est de tripler les échanges intra-africains de produits et de services agricoles d'ici 2025. Pour que cet engagement soit atteint, les États membres se sont voués (1) à accroître de manière significative la valeur du commerce des produits de base et des services agricoles en Afrique (2) en créant un environnement propice au commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles.
- 3.35 Au titre de la période de l'EB de 2021, la note globale du continent était de 2,44 par rapport à un objectif de 5,0, ce qui signifie que le continent n'était pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif concernant cet engagement. Il convient toutefois de noter que le continent est presque arrivé à mi-chemin dans la réalisation de cet objectif. Par conséquent, cette perspective est plutôt positive pour continuer à améliorer l'environnement favorable au commerce entre les États membres afin d'atteindre l'objectif.
- 3.36 Sur les 51 États membres qui ont présenté un rapport sur cet indicateur, seuls quatre (4) étaient sur la bonne voie (Botswana, Nigeria, Sénégal et Sierra Leone). Au niveau de la catégorie de performance, le continent a obtenu de meilleurs résultats dans CP 5.2 sur la création de politiques et de conditions institutionnelles pour le commerce (3,98) que sur le commerce réel (0,98). Seuls trois (3) États membres étaient sur la bonne voie en ce qui concerne CP 5.1 *sur le triplement du commerce intra-africain des produits et services agricoles* : le Nigeria (5,55), le Sénégal (10) et la Sierra Leone (9,76). s'agissant de CP 5.2 *sur la création d'un environnement favorable au commerce*, dix-huit (18) États membres étaient sur la bonne voie : Il s'agit de l'Angola (5,96), du Botswana (5,44), du Burkina Faso (5,43), de l'Égypte (5,63), de l'Eswatini (5,92), de la Guinée équatoriale (5,50), de l'Éthiopie (5,39), de la Gambie (5,25), du Ghana (5,14), du Kenya (5,58), de la Namibie (6,01), du Nigeria (7,50), du Rwanda (5,48), du Sénégal (5,40), de l'Afrique du Sud (5,15), de la Tunisie (5,32), de l'Ouganda (5,39) et de la Zambie (7,12). Sur la base de ces résultats, il est évident que si nombre d'États membres réalisent des progrès significatifs dans l'amélioration de l'environnement commercial global en construisant des infrastructures, en réduisant le coût du commerce, en facilitant, entre autres, les voyages grâce à des dispositions d'exemption de visa/visa à l'arrivée, il est néanmoins indispensable de déployer davantage d'efforts pour garantir l'augmentation du commerce intra-africain.
- 3.37 Au niveau régional, aucune des régions n'est en voie de réaliser cet indicateur. Toutefois, les résultats montrent des performances mitigées entre les régions. La région d'Afrique de l'Ouest a obtenu la note la plus élevée (3,27), suivie par la région d'Afrique du Nord (2,42), la région d'Afrique australe (2,12), la région d'Afrique de l'Est (2,12) et la région d'Afrique centrale (1,45). Par conséquent, seule la région d'Afrique de l'Ouest a dépassé la barre de la moitié du chemin pour atteindre l'objectif dans ce domaine d'engagement. Il convient de noter que, par rapport à l'EB de 2019, les régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale ont régressé par rapport au rapport précédent, ayant obtenu respectivement 4,09, 2,91, 2,51 et 2,19 en 2019. En revanche, la région d'Afrique du Nord a enregistré une progression, en hausse par rapport à une note initiale de 1,61 en 2019.
- 3.38 Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts pour améliorer et faciliter davantage le commerce des produits de base et des services agricoles entre les États membres, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Engagement 6 : Renforcer la résilience à la variabilité climatique

- 3.39 Cet engagement est déterminant dans le contexte du thème du troisième rapport d'examen biennal, qui est "*Accélérer la mise en œuvre du PDDAA pour un système alimentaire africain résilient*". L'engagement à renforcer la résilience à la variabilité climatique vise à améliorer les capacités de résilience des ménages aux risques climatiques et météorologiques ainsi qu'à créer un investissement permanent dans le renforcement des capacités de résilience.

- 3.40 Dans l'ensemble, 15 États membres sur 51, soit 29 % des États membres qui ont présenté leur rapport, sont en voie de réaliser cet Engagement. Les 15 États membres qui sont actuellement sur la bonne voie sont : Le Burundi (8,44), Cabo Verde (9,47), le Cameroun (8,43), l'Égypte (8,60), l'Éthiopie (8,90), la Gambie (9,64), le Ghana (9,69), le Lesotho (9,62), le Malawi (8,09), le Mali (10), le Maroc (10), la Namibie (8,33), le Rwanda (9,70), les Seychelles (8,33) et le Zimbabwe (8,76).
- 3.41 L'engagement est suivi à travers trois indicateurs spécifiques, dont deux sont mis en évidence dans ce rapport. Les indicateurs mis en avant sont : la part des terres agricoles faisant l'objet de pratiques de gestion durable des terres, et l'existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience. Le troisième indicateur, relatif au pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs ayant amélioré leur capacité de résilience face aux chocs climatiques et météorologiques, n'est pas communiqué en raison du manque de données
- 3.42 Au total, 16 États membres (le Burundi, Cabo Verde, le Cameroun, l'Égypte, l'Érythrée, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Lesotho, le Mali, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, les Seychelles, l'Ouganda et la Zambie) sont sur en bonne voie en ce qui concerne l'indicateur relatif à la part des terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable des terres et de l'eau, y compris les pratiques agricoles intelligentes face au climat.
- 3.43 Les performances des États membres concernant l'indicateur relatif à l'existence de lignes budgétaires gouvernementales permettant de répondre aux besoins de financement des initiatives de renforcement de la résilience sont instructives dans le contexte de l'impact de la pandémie de coronavirus sur les investissements des gouvernements dans les initiatives de renforcement de la résilience. Ceci est d'autant plus instructif si on le compare aux précédents rapports d'EB dans lesquels seul le Maroc était sur la bonne voie dans le deuxième rapport de l'EB, et la Maurice était le seul État membre en bonne voie dans le rapport inaugural de l'EB concernant l'engagement à renforcer la résilience à la variabilité climatique.
- 3.44 Les États membres de l'UA doivent, par conséquent, mettre en place des mesures visant à accroître la part des terres qui font l'objet de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau ainsi qu'engager des budgets pour des initiatives de renforcement de la résilience afin de réduire les vulnérabilités des moyens de subsistance de leurs citoyens.

Engagement 7 : Renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

- 3.45 Cet engagement est suivi au moyen de trois indicateurs spécifiques (indice de capacité à générer et à utiliser des données et des informations statistiques sur l'agriculture ; existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs ; et soumission du rapport biennal pays). Dans l'ensemble, sur les cinquante et un (51) États membres qui ont présenté un rapport sur cet engagement, onze (11) États membres (Mali, Éthiopie, Rwanda, Maroc, Mauritanie, Tanzanie, Tunisie, Sénégal, Ghana, Botswana et Afrique du Sud) sont en bonne voie. Par rapport à l'examen biennal précédent où douze (14) des quarante-neuf (49) États membres étaient en bonne voie, les résultats de l'examen biennal 2021 supposent une réduction de sept (7) points de pourcentage de la performance continentale sur cet engagement.
- 3.46 Le premier indicateur vise la mise en place des mécanismes *et des systèmes permettant de reconnaître et d'apprécier les performances* des États Membres en ce qui concerne l'avancement des principaux engagements convenus. Sur les cinquante et un (51) États membres qui ont soumis un rapport, dix-sept (17) (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Mali, Maroc, Mauritanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie et Tunisie) ont chacun obtenu la note minimale de 5 pour être sur la bonne voie. Par rapport à la période d'examen biennale précédente (2019) au cours de laquelle vingt-deux (22) États membres étaient sur la bonne voie, cela représente une diminution d'environ 11,6 points de pourcentage.

- 3.47 Le deuxième indicateur porte sur *l'existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs*. Quinze (15) États membres (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Ouganda, Zambie et Zimbabwe) ont atteint l'objectif de 100 % pour cet indicateur. Cela représente une régression de trois États membres par rapport à l'EB 2017, où 18 États membres étaient sur la bonne voie, mais c'est une amélioration par rapport à l'EB de 2019, où seuls treize (13) États membres étaient en bonne voie pour cet indicateur.
- 3.48 51 États membres ont soumis leur rapport sur cet indicateur. On constate une amélioration significative du taux de rapports si l'on considère que seulement 32 États membres ont soumis leur rapport sur cet indicateur dans le processus d'EB de 2017, tandis que seulement 49 États membres ont soumis leur rapport dans le processus d'EB 2019. Toutefois, plusieurs États membres doivent redoubler d'efforts pour mettre en place ces plateformes, car seuls 15 d'entre eux (29 %) ont atteint l'objectif de 100 %.
- 3.49 Le troisième indicateur a pour vocation de suivre *les soumissions de rapports d'examen biennaux*. Au total, cinquante et un (51) États membres ont soumis leur rapport sur l'indicateur pour montrer les progrès réalisés dans la soumission d'un rapport biennal régulier par pays à la Conférence de l'UA, contre 49 en 2019, et 32 en 2017. Sur les 51 États membres qui ont soumis leur rapport sur cet indicateur, aucun n'est en bonne voie, mais 28 États membres (le Burundi, le Kenya, le Ghana, le Mali, la Tanzanie, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Malawi, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Tchad, le Zimbabwe, le Nigéria, la Tunisie, l'Eswatini, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Botswana, le Rwanda, le Madagascar, le Bénin, la Gambie, le Maroc, le Sud-Soudan, le Libéria, la Guinée, la République centrafricaine et la Namibie) se rapprochent le plus de l'objectif fixé pour cet indicateur, avec une note approchant les 100 %. L'amélioration des systèmes de données peut rapidement conduire à des améliorations des performances continentales pour cet indicateur.

3.B. Évolution des performances des États membres entre les trois cycles du processus d'examen biennal

Évolution de la performance globale des États membres

- 3.50 Dans l'ensemble, seul un (1) pays (le Rwanda) est resté sur la bonne voie au cours des trois cycles de rapport du RE. Toutefois, bien qu'un (1) seul État membre soit sur la bonne voie en 2021, vingt-quatre (24) autres États membres ont amélioré leurs notes par rapport à ceux de 2019. Il s'agit du Botswana (+9%), du Burundi (+42%), de la RD Congo (+34%), de l'Égypte (+15%), de l'Eswatini (+37%), de l'Éthiopie (+14%), du Gabon (+25%), de la Gambie (+12%), de la Guinée (+15%), du Malawi (+22%), du Mali (+29%), de la Mauritanie (97.09%), de la Namibie (+1%), du Rwanda (+2%), des Seychelles (+21%), de la Sierra Leone (+5%), de l'Afrique du Sud (+9%), Soudan (+41%), Tanzanie (+21%), Tunisie (+1%), de l'Ouganda (+4%), de la Zambie (+9%) et du Zimbabwe (+13%).

Évolution des performances des États membres par engagement

Engagement 1 : Renouveau de l'engagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA

- 3.51 En 2021, deux États membres (le Rwanda et la Tanzanie) sont restés constamment sur la bonne voie au cours des trois cycles de rapport d'EB. Seul le Zimbabwe, qui n'était pas en bonne voie lors du précédent cycle d'EB, l'est en 2021. Toutefois, en 2021, il convient de noter que des États membres tels que le Zimbabwe, la Guinée-Bissau, la Namibie, l'Érythrée, la Guinée équatoriale, le Botswana et la Gambie ont fait des progrès significatifs par rapport à 2019.

Engagement 2 : Renforcement du financement des investissements dans l'agriculture

3.52 Par rapport à 2019 où aucun État membre n'était sur la bonne voie, sur les cinquante et un (51) États membres qui ont soumis des rapports sur cet engagement, quatre (4) États membres (Égypte, Eswatini, Seychelles et Zambie) sont en bonne voie. Trois (3) États membres (Égypte, Seychelles et Eswatini) qui étaient en bonne voie en 2017 ont tous rebondi et sont restés sur la bonne voie en 2021. Il convient de mentionner que les États membres suivants ont enregistré des changements positifs significatifs dans leurs notes respectives dans le cadre de cet engagement : Le Liberia, le Botswana, le Gabon, le Rwanda et la Tunisie. Toutefois, plus de 50 % des États membres (26) ont connu une baisse de leur performance au titre de cet engagement. Dans l'ensemble, tout au long des trois périodes de rapport d'EB, les performances des États membres en ce qui concerne cet engagement ont été plutôt lamentables. Compte tenu de la place centrale qu'occupe l'accroissement des investissements publics et privés dans la transformation de l'agriculture africaine, les États membres doivent s'attaquer au problème de l'insuffisance de l'accès au financement dans le secteur agricole.

Engagement 3 : Éradication de la faim d'ici 2025

3.53 Un (1) seul État membre, à savoir le Kenya (6,40), a atteint l'indice de référence pour cet engagement (6,32). Même l'Ouganda, qui était en bonne voie en 2019, n'a pas pu maintenir sa position en 2021. Toutefois, des États membres comme l'Angola (4,46), la Gambie (4,90), l'Éthiopie (4,62), le Rwanda (5,43), l'Ouganda (4,99) et le Zimbabwe (4,97) ont réalisé des progrès notables.

Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025

3.54 En 2021, neuf (9) États membres sur les cinquante et un (51), contre neuf (9) sur quarante-neuf (49) et vingt-sept (27) États membres sur quarante-sept (47) qui étaient sur la bonne voie en 2019 et 2017, respectivement. Seuls trois (3) États membres notamment le Ghana, Mali et le Rwanda ont réussi à être sur la bonne voie au cours des trois cycles de rapport d'EB. Cependant, sur les neuf (9) États membres qui étaient sur la bonne voie dans l'EB précédent, quatre (Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire et Sierra-Leone) n'ont pas réussi à maintenir leurs notes au-dessus de la référence en 2021. Cinq États membres (le Burkina Faso, l'Égypte, le Maroc, le Nigeria et la Tanzanie) sont passés d'une situation où ils n'étaient pas sur la bonne voie en 2019 à une situation où ils seront sur la bonne voie en 2021.

Engagement 5 : Stimuler le Commerce intra- africain des produits de base et des services agricoles

3.55 En 2021, probablement en raison des effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 sur le commerce, seuls cinq (5) États membres (Botswana, Djibouti, Nigeria, Sénégal et Sierra Leone) étaient sur la bonne voie, contre vingt-neuf (29) en 2019. Seuls le Nigeria et le Sénégal sont restés constamment sur la bonne voie tout au long des trois cycles de rapport d'EB.

Engagement 6 : Renforcer la résilience à la variabilité climatique

3.56 Tout au long des trois cycles de rapport de l'EB (2017, 2019 et 2021), seuls quatre (4) États membres (Burundi, Cabo Verde, Maroc et Rwanda) sont parvenus à rester sur la bonne voie. Outre les quatre États membres susmentionnés, parmi les onze (11) États membres qui étaient sur la bonne voie lors de l'EB précédent (2019), quatre (4) États membres notamment l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et les Seychelles sont restés sur la bonne voie en 2021. Trente-deux (32) États membres ont amélioré leur note dans ce domaine de performance entre 2019 et 2021. Dans le sillage de la pandémie de COVID-19, il est impératif que les États membres renforcent la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et aux autres risques connexes.

Engagement 7 : Renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

3.57 En 2021, huit (8) États membres (Mali, Rwanda, Maroc, Mauritanie, Tanzanie, Sénégal, Ghana et Afrique du Sud) sont constamment sur la bonne voie tout au long des trois cycles de rapport d'EB. Toutefois, six (6) États membres (Burkina Faso, Malawi, Zambie, Burundi, Gambie et Guinée) ont réalisé des progrès considérables par rapport au précédent rapport d'EB, notamment l'Éthiopie, le Botswana, la Libye et les Comores.

PERFORMANCE RÉGIONALE ET CONTINENTALE

4A. Afrique centrale

- 4.1 Il y a neuf (9) États membres dans cette région, à savoir: l'Angola, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe. Sous la coordination conjointe de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tous les États membres, à l'exception de Sao Tomé-et-Principe, ont présenté leurs rapports d'EB, soit un taux de transmission de 87,5% malgré le contexte de COVID-19 avec avec diverses contraintes que connaissent les pays Le cas de STP est préoccupant car le pays n'a pas participé au précédent cycle d'EB. Le score moyen de la région est 3,33, par rapport à l'indice de référence de 7,28 en 2020. Même si elle progresse légèrement par rapport au score de 2019 (3,22), la région d'Afrique centrale n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les engagements du PDDAA/Malabo, et ce pour tous les indicateurs.
- 4.2 Même si la région d'Afrique centrale n'est sur la bonne voie pour aucun des sept domaines d'engagement du PDDAA, elle a enregistré de légers progrès par rapport à la plupart des indicateurs. Les domaines dans lesquels des progrès significatifs ont été enregistrés sont la superficie des terres irriguées par rapport à leur valeur en 2000 (258,2% pour le Cameroun, 116,0% pour le Tchad), la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite (243,2% pour la République centrafricaine), les politiques fondées sur des preuves, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes (120,2 % pour le Congo), la valeur ajoutée agricole par terre arable (109,1 % pour la RD Congo), la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite (102,5 % pour la Guinée équatoriale) et les intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles (114,3 % pour le Gabon). Quatre pays (Cameroun, RDC, Guinée équatoriale et Gabon) ont enregistré une augmentation significative de leur note (entre 9 et 34%). La note a diminué entre 0,3 et 41% pour trois pays (Tchad, République centrafricaine et Congo).
- 4.3 La performance de la région en matière de commerce intra-africain de produits agricoles et de services reste un énorme défi avec une note de 1,45. Ce résultat global est contrebalancé par les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles avec une note individuelle de 2,91 par rapport à la note minimale de 5 pour 2021.
- 4.4 L'éradication de la faim demeure avec une note de 1,73, ce qui constitue également un défi important pour la région. Les actions engagées pour réduire les pertes post-récolte ne semblent pas produire les résultats escomptés. En outre, la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition sont très lentes dans la région, avec une note de 1,29 et 1,90, respectivement.
- 4.5 Les performances de la région en matière d'éradication de la pauvreté par l'agriculture restent également faibles en raison de la participation marginale des femmes dans l'agrobusiness, avec une note de 1,25, et de la faiblesse des partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, avec une note de 1,75.
- 4.6 En ce qui concerne tous les paramètres de l'indicateur relatif au financement des investissements dans l'agriculture, la performance de la région est encore très faible, en particulier l'accès au financement et les dépenses publiques pour l'agriculture, avec des notes de 1,17 et 3,44, respectivement, par rapport à

la note minimale de 10 pour 2020. L'investissement du secteur privé national dans l'agriculture et l'investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture sont peu performants, avec une note de 1,86 et 1,25, respectivement, par rapport à la note minimale de 5.

- 4.7 Par conséquent, en tant que communauté, la région doit prêter attention à tous les domaines des engagements du PDDAA/Malabo. Elle doit augmenter le financement des investissements dans l'agriculture, améliorer le commerce intra-africain des produits et services agricoles, s'engager dans des actions fortes pour lutter contre la faim et éradiquer la pauvreté grâce à une agriculture durable. Certains indicateurs n'étant pas bien renseignés, la région devrait améliorer le système de collecte des données dans chaque pays.

4B. Afrique orientale

- 4.8 Cette région est composée de treize (13) États membres, à savoir: le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Sud-Soudan, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. La région est coordonnée conjointement par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Tous les États membres, à l'exception de la Somalie, ont soumis leur rapport.
- 4.9 Dans l'ensemble, la région a obtenu une note de 4,56, bien en deçà de l'objectif de 7,28 fixé pour 2020. Un seul de ces pays, le Rwanda, avec une note de 7,43, est en passe de respecter les engagements de Malabo.
- 4.10 Comme lors du deuxième cycle d'examen biennal, la région de l'Afrique de l'Est n'est sur la bonne voie pour atteindre aucun des objectifs des sept domaines des Engagements de Malabo. La région doit accorder une attention critique à tous les domaines d'engagement si elle veut atteindre les objectifs de la Déclaration de Malabo d'ici 2025.
- 4.11 La région doit accorder une attention particulière à l'engagement relatif au renforcement du financement des investissements dans l'agriculture, pour lequel elle n'a même pas franchi le cap de la moitié du chemin lorsqu'elle est évaluée par rapport à l'objectif de 2020. Contrairement au deuxième cycle d'examen biennal, la région n'était pas non plus sur la bonne voie dans aucune des catégories de performance des sept domaines d'engagement. Par rapport aux critères de référence pour 2020, la région a obtenu des résultats particulièrement médiocres dans les domaines suivants : promotion de l'accès et de l'utilisation des services financiers par les petits exploitants agricoles ; promotion de l'utilisation d'intrants agricoles rentables et de qualité, notamment de semences améliorées, d'intrants pour l'élevage et la pêche, de l'irrigation et de la mécanisation, afin de stimuler la productivité agricole ; promotion d'initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes et la sécurité alimentaire ; soutien de la croissance du secteur agricole en assurant une contribution plus élevée au PIB et à la réduction de la pauvreté ; et promotion d'initiatives facilitant l'entrée et la participation préférentielles des femmes dans des activités agro-industrielles rémunératrices et rentables. En outre, la région a obtenu des résultats insuffisants dans la promotion du commerce intra-africain des produits agricoles et des services. En dépit de ces résultats globalement médiocres, il convient de noter que la région a bien progressé dans l'adoption du processus du PDDAA, notamment en établissant des mécanismes de responsabilité mutuelle et en renforçant la résilience à la variabilité climatique et à d'autres chocs.

4C. Afrique du Nord

- 4.12 Cette région est composée de six (6) États membres, à savoir: L'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie qui ont été coordonnés par l'Union du Maghreb arabe (UMA), en tant que Communauté économique régionale (CER), pour ce processus de troisième EB. Tous ces États membres de la région ont fait état de progrès. Ces États membres et leurs notes respectives pour cette période de référence sont l'Algérie (1,47), l'Égypte

(6,52), la Libye (1,14), la Mauritanie (5,40), le Maroc (6,89) et la Tunisie (6,28). Il en ressort que le Maroc et la Tunisie ont fait des progrès significatifs dans la réalisation de l'engagement de Malabo.

- 4.13 Au cours de ce 3ème cycle de l'EB, un important effort de communication a été déployé pour sensibiliser les États membres. Par ailleurs, malgré le contexte du COVID-19, tous les États membres de la région ont pu soumettre leurs rapports. Toutefois, les États membres sont invités à améliorer l'efficacité de leurs systèmes nationaux afin qu'ils puissent fournir des données complètes et opportunes pour les prochains cycles d'EB.
- 4.14 Le rapport d'avancement global montre que la région n'est pas sur la bonne voie avec un score de 4,62 par rapport au repère 2020 de 7,28. Toutefois, la note régionale est passée de 2,65 dans le cycle de l'EB de 2019 à 4,62 ; ce qui en fait la plus forte augmentation de performance enregistrée par toute autre région.
- 4.15 L'Afrique du Nord n'est sur la bonne voie dans aucun des domaines de l'engagement de Malabo et est seulement sur la bonne voie dans 3 des 23 catégories de performance (investissement du secteur privé national dans l'agriculture, partenariat public-privé inclusif pour les chaînes de valeur des produits de base, et capacité des pays à mettre en œuvre une planification fondée sur des données probantes et à assurer le suivi et l'évaluation).
- 4.16 Les piètres performances de la région en ce qui concerne les engagements pris en vue de l'éradication de la faim et de la pauvreté grâce à l'agriculture, de la stimulation du commerce intra-africain des produits et services agricoles et du renforcement de la résilience face à la variabilité climatique contribuent à renforcer la nécessité de planifier et de cibler la transformation de l'agriculture pour un système alimentaire résilient.
- 4.17 Sahraoui a été soutenu directement par la CUA et n'a pas été en mesure de soumettre ses données et son rapport dans les délais.

4D. Afrique australe

- 4.18 Cette région est composée de douze (12) États membres, à savoir: l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe. Sous la coordination conjointe de la SADC et du COMESA, tous ces États membres, à l'exception de l'île Maurice, ont soumis leurs rapports, ce qui représente un taux de soumission de 92 %. La note moyenne globale de la région est de 4,11, ce qui indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements du PDDAA/Malabo lorsqu'elle est évaluée par rapport au repère de 7,28 pour 2020. Cela représente également une baisse de performance de 3,5 % par rapport à l'EB de 2019. Parmi les onze (11) États membres, aucun n'est sur la bonne voie, ce qui représente une diminution de 66,7% par rapport au nombre de pays qui étaient sur la bonne voie dans l'EB inaugural, mais ne représente aucun changement par rapport à l'EB de 2019
- 4.19 L'Afrique australe, en tant que région n'est sur la bonne voie sur aucun des sept engagements de Malabo dans l'EB de 2021 alors qu'elle était sur la bonne voie sur quatre engagements dans le premier EB, elle n'est sur la bonne voie pour aucun des engagements de l'EB de 2019. La région a toutefois déployé des efforts considérables en ce qui concerne les engagements relatifs à la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats, à la résilience face à la variabilité climatique, à l'engagement envers le processus du PDDAA et au commerce intra-africain des produits et services agricoles, les États membres ayant atteint conjointement environ la moitié des étapes requises pour la réalisation de ces thèmes.
- 4.20 Les États membres disposant de systèmes de gestion des données agricoles relativement efficaces ont produit de meilleurs rapports sur le processus d'examen biennal. Deuxièmement, l'harmonisation et la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur les principes du PDDAA ont contribué à améliorer les performances des États membres (réalisation des objectifs biennaux fixés dans le processus de Malabo/PDDAA et performances du secteur agricole), comme le montre le fait que cinq (5) États membres (Zimbabwe, Zambie, Mozambique, Malawi, Botswana) sont sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de l'indicateur du processus du PDDAA. Troisièmement, la réduction de la volatilité des prix des denrées alimentaires

a contribué à améliorer les performances du commerce intra-régional dans la région (neuf États membres sont sur la bonne voie : Botswana, Madagascar, Afrique du Sud, Zambie, Mozambique, Angola, Eswatini, Lesotho et Namibie). En outre, l'adhésion à la responsabilité mutuelle a également contribué à la bonne performance (trois États membres sont sur la bonne voie : le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe). Enfin, le Lesotho et le Zimbabwe ont atteint l'étape requise concernant l'existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, tandis que cinq (5) États membres (Lesotho, Zambie, Namibie, Malawi et Madagascar) sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif relatif à la part des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

- 4.21 Compte tenu des faibles performances en matière d'éradication de la pauvreté grâce à l'agriculture, de financement des investissements dans l'agriculture et d'éradication de la faim, la région doit envisager les mesures suivantes : elle doit d'abord augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, puis améliorer l'accès des agriculteurs aux intrants et aux technologies agricoles. La région doit également accroître les investissements dans le renforcement de la résilience, investir dans les technologies de stockage post-récolte afin de limiter les pertes post-récolte, renforcer la collecte des données agricoles et les systèmes de gestion afin de s'assurer que tous les objectifs et cibles de la Déclaration de Malabo font l'objet d'un rapport à l'avenir ; s'efforcer d'attirer davantage d'investissements publics et privés de haute qualité dans le secteur agricole afin d'améliorer et de maintenir les performances du secteur agricole pour éradiquer la faim et réduire la pauvreté ; encourager l'intégration de la Déclaration de Malabo et des objectifs dans leurs PNIA. Il est également important que la région continue de s'ouvrir au commerce intra-régional, utilise des marchés structurés et ajoute de la valeur à ses produits afin d'augmenter les revenus du commerce dans la région et de réduire la pauvreté.

4E. Afrique de l'Ouest

- 4.22 Cette région est composée de quinze (15) États membres, à savoir: Le Bénin, Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, et est sous la coordination de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le taux de soumission est passé de 93% (pour le rapport d'EB inaugural) à 100% pour le second cycle et à 100% pour le rapport actuel. La note moyenne globale de la région est de 4,75, ce qui indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements du PDDAA/Malabo lorsqu'elle est évaluée par rapport au repère de 7,28 pour 2021.
- 4.23 Bien que la région ne soit pas sur la bonne voie et que ses performances aient baissé de 3 % par rapport au dernier EB, des progrès notables ont été réalisés, en considérant la période intermédiaire des années cibles (2017-2025). Sur les 15 États membres, aucun n'est sur la bonne voie en raison de l'indice de référence fixé pour l'année de référence, mais cinq (5) ont réalisé des progrès notables en obtenant une note comprise entre 5,13 et 6,66. Ces États membres sont le Mali, le Ghana, la Gambie, le Nigeria, le Burkina Faso et le Sénégal. .
- 4.24 En matière de progrès, l'Afrique de l'Ouest a obtenu 8,2 sur 10 pour l'engagement un (1), 3,1 sur 10 pour l'engagement deux (2), 2,9 sur 10 pour l'engagement trois (3), 3,3 sur 10 pour l'engagement quatre (4), 3,3 sur 10 pour l'engagement cinq (5), 5,9 sur 10 pour l'engagement six (6) et 6,9 sur 10 pour l'engagement sept (7). Les engagements deux (financement des investissements dans l'agriculture) et trois (éradication de la faim) sont les deux engagements qui affichent des performances très faibles.
- 4.25 Malgré les défis, au cours de cette troisième revue, quelques États membres de la CEDEAO étaient sur la bonne voie pour les engagements 4, 5, 6 et 7 respectivement.
- 4.26 Quatre (4) des 15 États membres de la CEDEAO (Burkina Faso, Ghana, Mali et Nigeria) sont sur la bonne voie pour éradiquer la pauvreté grâce à l'agriculture. Suite au deuxième processus d'examen biennale, la CEDEAO et les États membres ont relevé qu'il s'agissait de l'un des domaines clés à

améliorer et plusieurs mécanismes ont été mis en place aux niveaux régional et national pour y parvenir. De nombreuses politiques et stratégies ont été élaborées et transmises aux États membres en vue de leur mise en œuvre, notamment la stratégie de contribution de la CEDEAO.

- 4.27 Le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone sont sur la bonne voie pour tripler le commerce intra-africain de produits et de services, la Sierra Leone maintenant cette constance depuis le deuxième EB. Les bonnes performances de la région en matière de commerce intra-africain de produits et de services agricoles peuvent être attribuées à divers mécanismes de facilitation des échanges, notamment l'application des réglementations relatives à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.
- 4.28 Le Cabo Verde, la Gambie, le Ghana et le Mali étaient sur la bonne voie pour l'engagement 6, qui est la résilience à la variabilité climatique, tandis que le Ghana, le Mali et le Sénégal étaient sur la bonne voie pour l'engagement 7, qui est la responsabilité mutuelle, tandis que la plupart des États membres étaient sur la bonne voie pour la catégorie de performance de l'engagement 7.
- 4.29 Malgré les nombreux domaines susceptibles d'être améliorés, la région doit accorder une attention particulière aux catégories de performance suivantes : (i) Investissement du secteur privé national dans l'agriculture ; (ii) Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture ; (iii) Accès au financement, et (iv) Éradication de la faim. Malheureusement, l'accès au financement revient sans cesse au cours de deux cycles d'EB.
- 4.30 Par conséquent, les recommandations suivantes sont formulées : (i) Augmenter les dépenses agricoles publiques en tant que part des dépenses publiques totales ; (ii) Fournir un environnement favorable qui facilite les affaires en vue d'augmenter le ratio de l'investissement du secteur privé domestique par rapport à l'investissement public dans l'agriculture ; (iii) Assurer l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers afin d'encourager la participation des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur agricoles ; et (iv) Promouvoir des stratégies qui améliorent le taux de réduction des pertes post-récolte afin de stimuler la sécurité alimentaire et de réduire la faim.

4F. Performance continentale

- 4.31 Dans l'ensemble, le continent n'est pas en voie de réaliser les engagements de la Déclaration de Malabo, obtenant une note moyenne globale de 4,32. Avec un indice de référence relativement plus élevé de 7,28 requis pour être en bonne voie au cours de la période considérée, par rapport à 6,66 lors de la période précédente, le taux de progression du continent semble avoir encore ralenti. L'écart entre la performance globale du continent et l'indice de référence au titre de la période considérée semble se creuser : la différence entre la note de 4,03 et l'indice de référence de 6,66 (2,63) en 2019 est un peu plus faible que celle de la période considérée, à savoir une note de 4,32 et un indice de référence de 7,28 (2,89). Il convient de noter que l'indice de référence de chaque période de référence successive augmentera, pour atteindre la valeur maximale de 10 en 2025, puisque la performance du continent devrait continuellement s'améliorer pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo.
- 4.32 Le ralentissement des progrès au cours de cette période de référence se traduit par le fait qu'un seul État membre (le Rwanda) est en bonne voie, contre quatre au cours de la période 2019 (Ghana, Mali, Maroc et Rwanda).
- 4.33 Le continent n'était pas en bonne voie au cours de la période 2019 pour l'ensemble des sept domaines d'engagement, et cela n'a pas changé au cours de la période considérée. Toutefois, pour les domaines d'engagement suivants, une amélioration globale a été constatée : Réengagement dans le processus du PDDAA (engagement 1), de 7,29 à 7,28 ; Éradication de la faim (engagement 3), de 2,20 à 2,71 ; Réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture (engagement 4), de 1,81 à 2,69 ; Résilience au changement climatique (engagement 6), de 4,59 à 5,71 ; Responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats (engagement 7), de 5,98 à 6,26.
- 4.34 La note globale du continent concernant la dynamisation du commerce intra-africain des produits agricoles de base (engagement 5) a chuté de 2,87 en 2019 à 2,44 au cours de la période considérée. Ainsi, seuls cinq États membres (Sénégal (7,70), Nigéria (6,52), Sierra Leone (6,13) et

Botswana (5,06) Sénégal (7,70), Djibouti (6,69), Nigéria (6,52)) sur les 51 ont été évalués au cours de la période considérée comme étant sur la bonne voie, contre 28 des 49 États membres au cours la période précédente.

- 4.35 Quatre États membres (Seychelles (8,87), Égypte (8,5667), Eswatini (8,54) et Zambie (8,07)) ont été jugés en bonne voie pour le financement des investissements dans l'agriculture (engagement 2). Au cours de la période considérée, aucun État membre n'a effectivement consacré au moins 10 % de ses dépenses nationales totales à l'agriculture, contre quatre au cours de la période précédente (Burkina Faso, Burundi, Mali et Mauritanie).

FAITS SAILLANTS SUR "L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE AFRICAIN RÉSILIENT".

5A. "Accélération de la mise en œuvre du PDDAA pour un système alimentaire africain résilient".

- 5.1 Conformément au thème du rapport d'EB 2021, les indicateurs de l'EB ont été classés en fonction des cinq pistes d'action définies par le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires. L'évolution des indicateurs de performance entre l'EB précédent et le présent EB est analysée pour donner une indication de la manière dont les États membres parviennent à transformer leurs systèmes alimentaires. Comme le montre la figure 1, sur les 47 indicateurs de performance de l'EB, onze relèvent de la piste d'action 1 (Accès à une alimentation sûre et nutritive pour tous), six de la piste d'action 2 (Passage à des modes de consommation durables), dix-sept de la piste d'action 3 (Stimuler une production respectueuse de la nature), treize de la piste d'action 4 (Promouvoir des moyens d'existence équitables) et quatorze de la piste d'action 5 (Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress).
- 5.2 La comparaison des performances (notes) des indicateurs par rapport à leurs indices de référence entre le précédent rapport d'EB et le présent rapport, dont les résultats sont résumés dans la figure 2, montre que :
- en ce qui concerne les indicateurs de la piste d'action 1, 10 États membres (Cabo Verde, Gambie, Mali, Mauritanie, Rwanda, Seychelles, Eswatini, Tanzanie, Tunisie et Zimbabwe) étaient sur la bonne voie en 2019, contre seulement 5 (Eswatini, Gambie, Mali, Tunisie et Zimbabwe) en 2021 ;
 - en ce qui concerne les indicateurs de la deuxième piste d'action, 15 États membres (Burundi, Cabo Verde, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Eswatini, Togo, Tunisie, Ouganda) étaient sur la bonne voie en 2019, contre un seul (Égypte) en 2021 ;
 - s'agissant des indicateurs des pistes d'action 3 et 4, aucun pays n'était sur la bonne voie pour l'une ou l'autre des pistes d'actions et des périodes d'examen ;
 - quant aux indicateurs de la cinquième piste d'action, 5 États membres (Ghana, Mali, Maroc, Rwanda et Tunisie) en 2019, contre 1 (Rwanda) en 2021.

- 5.3 Ces résultats suggèrent que les performances de l'Afrique en matière de transformation de ses systèmes alimentaires ont diminué entre les deux périodes d'examen, ce qui est cohérent avec la détérioration générale des performances dans la réalisation des buts et objectifs de la Déclaration de Malabo.
- 5.4 Étant donné que la Déclaration de Malabo du PDDAA vise à positionner l'agriculture comme le principal moteur de la croissance et du développement économique inclusifs afin d'assurer la création de richesse, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réduction de la pauvreté et la prospérité, ainsi que la résilience et la durabilité, les dirigeants africains ont déjà jeté les bases de l'adoption d'une approche des systèmes alimentaires pour atteindre leurs objectifs de développement national.

Figure 1 : Nombre d'indicateurs de performance relatifs à l'EB selon les pistes d'action définies par le Sommet du système alimentaire des Nations Unies.

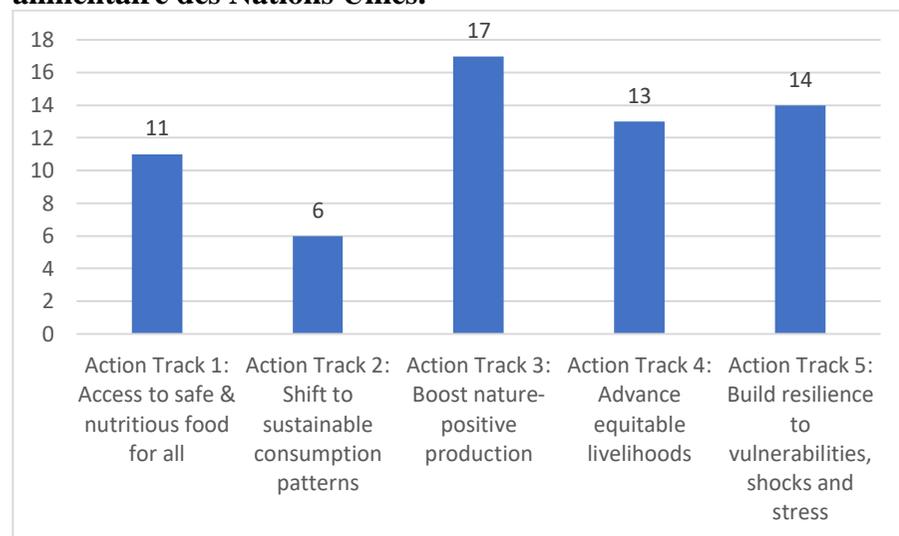
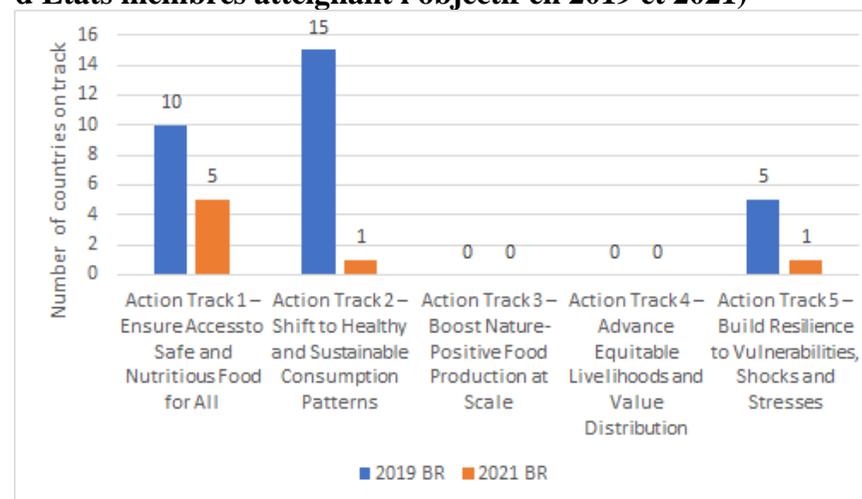


Figure 2 : Mise en œuvre du PDDAA selon les pistes d'action du Sommet du système alimentaire des Nations unies (nombre d'États membres atteignant l'objectif en 2019 et 2021)



- 5.5 Mise en œuvre du PDDAA selon les pistes d'action du Sommet du système alimentaire des Nations unies (nombre d'États membres qui sont parvenus à atteindre l'objectif en 2019 et 2021) L'EB et l'AATS peuvent être complétés par des indicateurs supplémentaires (par exemple, la transformation et la distribution comme segment clé du système alimentaire) pour mieux orienter la planification, la mise en œuvre et le suivi de la transformation des systèmes alimentaires africains.

5B. COVID-19 et le système alimentaire africain

5.6 Pour évaluer la résilience du système alimentaire africain, le système de rapport d'EB 2021 comprenait une enquête sur l'impact de la pandémie de COVID-19 et les ripostes des gouvernements. Les résultats de l'enquête sont résumés dans ce chapitre. Dans l'ensemble, les données ont été recueillies auprès de 51 experts issus de 33 États membres. Deux réponses sont fournies sans indiquer (fournir des informations sur) le pays auquel elles appartiennent. Les 51 experts sont principalement issus du ministère de l'agriculture des États membres respectifs et occupent des postes clés et de haut niveau : directeur de département, conseiller, économiste agricole, point focal du PDDAA, etc.

Impact de COVID-19 sur le système alimentaire africain

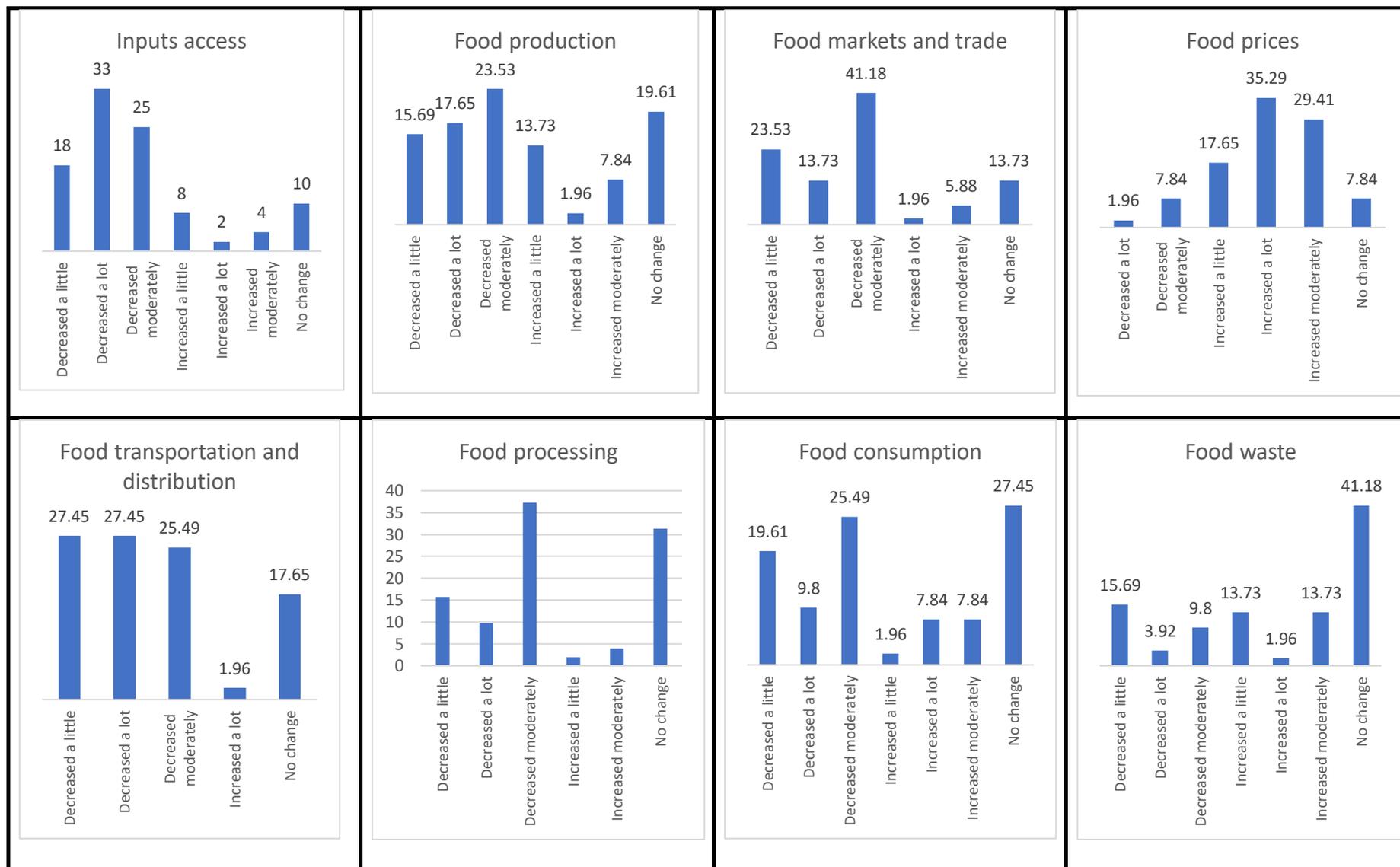
5.7 Comme le montrent les figures 3 à 10, l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 a été ressenti sur l'ensemble du continent. En effet, la COVID-19 a entraîné une diminution de l'accès aux intrants, de la production alimentaire, du transport et de la distribution des aliments, de la transformation des aliments, de la commercialisation et du commerce des aliments, et de la consommation. D'autre part, la pandémie a entraîné une augmentation des prix des aliments, tandis qu'aucun impact significatif n'a été signalé quant au gaspillage de nourriture.

Ripostes des gouvernements à la pandémie de COVID-19

Distribution de semences

- 5.8 Les résultats suggèrent que les États membres ont fourni des semences à leurs agriculteurs respectifs plutôt que d'introduire de nouvelles politiques relatives aux semences en réponse à la pandémie de COVID-19. En effet, les gouvernements ont fourni des semences aux agriculteurs dans la plupart des États membres (73,4 %) pour atténuer l'effet de la COVID-19. En ce qui concerne les régions, près de 60% des États membres d'Afrique de l'Est ne se sont pas engagés à fournir des semences aux agriculteurs, alors que dans les autres régions, la majorité des États membres (75% ou plus) ont fourni des semences. Dans deux tiers des États membres interrogés, les gouvernements n'ont pas introduit de nouvelles politiques en matière de semences et la répartition est à peu près similaire entre les régions géographiques. La majorité (87%) des États membres qui ont introduit de nouvelles politiques en matière de semences ont également fourni des semences aux agriculteurs.
- 5.9 La plupart des personnes interrogées estiment que les réponses des gouvernements ont été globalement efficaces pour faire face à l'impact négatif de COVID-19 sur le secteur agricole. Dans l'ensemble, seuls 18% des personnes interrogées ont considéré les actions gouvernementales comme inefficaces. Géographiquement, contrairement aux autres régions, toutes les personnes interrogées en Afrique de l'Ouest avaient une perception positive plus élevée des actions gouvernementales. Cela montre bien que la perception de l'efficacité de l'action gouvernementale n'est pas la même sur tout le continent.

Figure 3-10 : L'impact négatif de la COVID-19 tel qu'il est ressenti à travers le continent



Distribution d'engrais

5.10 Dans environ deux tiers des États membres qui ont été sondés, les gouvernements ont distribué des engrais aux agriculteurs pour atténuer l'effet de la pandémie. Toutefois, pour la majorité (75 %) des personnes interrogées en Afrique de l'Est, les gouvernements n'a pas distribué d'engrais aux agriculteurs de la région. Dans l'ensemble, environ 90 % des États membres, les gouvernements ont fourni des semences et des engrais aux agriculteurs. À l'exception de certains États membres (Burkina Faso, Gambie, Niger, Nigeria et Togo) d'Afrique de l'Ouest, la plupart des États membres n'ont pas introduit de nouvelles politiques en matière d'engrais pour lutter contre l'effet de la pandémie de COVID-19. La plupart des personnes interrogées estiment que l'action du gouvernement en matière d'engrais a été soit bonne (58%) soit très bonne (18%).

Distribution de nourriture

5.11 Dans la plupart des cas, à travers le continent, les gouvernements ont distribué des aliments aux consommateurs à la suite de la pandémie. Au moins 50% des personnes interrogées confirment que les gouvernements ont introduit de nouvelles politiques alimentaires pour atténuer l'effet de la pandémie de COVID-19. Le résultat montre une hétérogénéité géographique sur le continent, plus de la moitié des États membres d'Afrique occidentale et australe ayant introduit de nouvelles politiques, tandis que l'inverse a été observé dans les régions centrale et orientale. Dans l'ensemble, les actions des gouvernements ont été qualifiées de "faibles" par 40% des personnes interrogées en Afrique centrale et orientale, contre 20% en Afrique australe et occidentale.

Politiques commerciales (importations et exportations)

5.12 Deux tiers des personnes interrogées confirment que les gouvernements ont adopté des mesures commerciales au début de la pandémie. La plupart des aides commerciales nouvelles ont été accordées par des États membres d'Afrique australe et occidentale. Outre les mesures commerciales, les personnes interrogées ont mentionné l'introduction de nouvelles réglementations commerciales dans plusieurs États membres. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment que les actions gouvernementales dans la mise en œuvre des interventions en matière d'importation et d'exportation ont été " bonnes ". Conformément aux résultats évoqués dans les chapitres précédents, la proportion de personnes interrogées qui perçoivent les actions gouvernementales comme faibles est relativement plus élevée dans les États membres d'Afrique centrale et orientale.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6A. Conclusions et principaux points forts du rapport d'EB 2021

- 6.1 La Déclaration de Malabo a été adoptée en 2014. Les États membres de l'UA étaient tenu d'avoir élaboré des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) conformes d'ici 2018, en tant qu'instruments clés pour la mise en œuvre des programmes visant à respecter les 7 engagements de Malabo. Malheureusement, ce n'est pas tous les États membres qui ont achevé ce processus. Cela a beaucoup contribué à ce que le continent ne soit pas sur la bonne voie dans le respect des engagements. Il est urgent d'agir à ce sujet.
- 6.2 L'examen biennal continue d'inspirer un grand intérêt et le dialogue sur la transformation agricole en Afrique comme souhaité par la Déclaration de Malabo. Le processus d'examen biennal et la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique qui en résulte, ainsi que le Tableau de

bord de la réforme agricole de Malabo sont des instruments importants dans la facilitation des mécanismes d'examen par les pairs inscrits dans les principes de l'UA et de l'Agenda initial du NEPAD.

- 6.3 Sur deux cycles d'EB, il a été observé que les États membres dont les systèmes nationaux de données sont relativement avancés et bien intégrés à d'autres mécanismes de notification au niveau national, régional et mondial, produisent généralement des rapports de meilleure qualité sur l'EB.
- 6.4 Les résultats du troisième Rapport d'examen biennal indiquent que le continent dans son ensemble n'est pas en bonne voie de réaliser les objectifs et les cibles de la Déclaration de Malabo d'ici 2025, mais que des progrès positifs sont réalisés. Dans ce troisième rapport, un (1) seul État membre est sur la bonne voie par rapport à quatre (4) États membres dans le rapport de 2019. Si, globalement, des progrès ont été réalisés par les États membres, leur rythme est beaucoup plus lent que nécessaire.
- 6.5 Le Maroc, le Ghana et le Mali sont les seuls États membres qui sont passés de la catégorie "sur la bonne voie" dans le deuxième rapport d'EB à la catégorie "n'est pas sur la bonne voie" dans le rapport actuel.
- 6.6 Plusieurs États membres ont été incapables de communiquer un rapport sur certains indicateurs parce qu'ils n'avaient pas de données dans leurs systèmes agricoles nationaux. A titre d'exemple, seuls vingt (20) et trente-un (31) États membres ont été en mesure de faire rapport sur la réduction des pertes après récolte, et sur la proportion de femmes autonomisées dans l'agriculture, respectivement, alors que ces questions sont des points importants dans la Déclaration de Malabo.
- 6.7 Il est important de noter que, même si le changement et la variabilité climatique constituent une menace importante à la transformation agricole en Afrique, dans l'ensemble, le continent n'est pas sur une bonne voie en matière des indicateurs liés à la résilience au changement climatique. Une attention particulière devrait être accordée à cette question afin de s'assurer que des mécanismes appropriés sont en place pour répondre à ces chocs.
- 6.8 Il convient également de noter que pour ce troisième EB, l'Afrique ne respecte aucun engagement mais s'est légèrement améliorée, passant de 4,03 dans le 2ème EB à 4,32 dans le 3ème EB.

6B. Recommandations

Améliorer le processus d'EB et les capacités des pays en matière de données

- 6.9 Tous les États membres, les communautés économiques régionales et la CUA devraient mener une campagne de communication et de diffusion vigoureuse sur les résultats de l'EB. L'utilisation de la boîte à outils de communication du PDDAA sur l'EB et du tableau de bord de l'EB devrait être encouragée pour permettre aux différentes parties prenantes de visualiser, d'observer et de réfléchir aux résultats de ce troisième cycle d'EB par rapport à la réalisation des engagements de Malabo.
- 6.10 La nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan visant à aider les États membres à préparer et à diffuser largement des notes d'orientation, ainsi que des notes techniques destinées à faciliter la prise de décision, s'impose.
- 6.11 En outre, il est à nouveau recommandé aux États membres de l'UA, en collaboration avec toutes les parties prenantes, de veiller à ce que des processus de dialogue national soient organisés afin de réfléchir et de discuter des résultats de ce troisième rapport d'EB en vue de hiérarchiser et de concevoir des réponses politiques et programmatiques pour accélérer la réalisation de la Déclaration de Malabo. Cela a été fait dans le passé et a fait ses preuves.
- 6.12 En outre, il est à nouveau recommandé à l'UA de procéder à une étude sur la manière dont le rapport d'EB est utilisé par les États membres depuis le premier EB, afin de stimuler la transformation agricole. Ceci est particulièrement vrai à la lumière du fait que les résultats ont montré un écart croissant entre la note de performance continentale et l'indice de référence à partir de la performance continentale de 2017 jusqu'à celle de 2021. Ces rapports

analytiques devraient être présentés et discutés lors des forums de l'UA, notamment la plateforme de partenariat du PDDAA, la retraite des secrétaires permanents sur le PDDAA et le forum d'apprentissage entre pairs de Malabo .

- 6.13 On ne saurait trop insister sur le fait que le PDDAA en général, et le processus d'EB en particulier, nécessitent un leadership et un engagement politiques plus forts, ainsi que les capacités requises à tous les niveaux, afin de susciter l'adhésion des gouvernements et des parties prenantes au financement et à la mise en œuvre des principales recommandations.
- 6.14 Les États membres de l'UA sont invités à concevoir, financer et mettre en œuvre des programmes et des projets prioritaires judicieusement sélectionnés afin d'accélérer la réalisation des sept engagements de Malabo. À cet égard, les États membres doivent redoubler d'efforts pour élaborer et mettre en œuvre des PNIA de haute qualité, conformes aux engagements de Malabo. Obtenir un bilan positif de la mise en œuvre, étayé par des systèmes de dépenses publiques efficaces, contribuera également à attirer des investissements supplémentaires de la part du gouvernement et des différents partenaires.
- 6.15 Les résultats du processus d'EB, y compris les priorités identifiées, devraient inspirer les futurs partenariats et la programmation entre les institutions et les États membres de l'UA, d'une part, et les partenaires, d'autre part, afin de garantir une harmonisation et un engagement envers le processus d'EB en particulier, et le PDDAA en général.
- 6.16 Jusqu'à présent, le système de responsabilité mutuelle du PDDAA, piloté par le processus d'EB, a été basé sur des rapports et un engagement émanant essentiellement des États membres de l'UA et des institutions de l'UA. Le présent rapport recommande de renforcer les systèmes de responsabilité mutuelle afin d'inclure la responsabilité des actions et des résultats par un plus grand nombre d'acteurs, notamment le secteur privé, les organisations paysannes, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.
- 6.17 Les Communautés économiques régionales (CER) jouent un rôle clé dans le soutien à la production de rapports nationaux de qualité sur l'EB de leurs États membres, car elles sont chargées de vérifier l'exhaustivité des rapports individuels avant de les envoyer à l'UA. Il est donc important que les capacités des CER soient renforcées en termes de ressources humaines et financières afin qu'elles puissent continuer à jouer ce rôle crucial.
- 6.18 Le continent doit accélérer les progrès vers la construction d'un système alimentaire africain résilient au climat.
- 6.19 Les États membres sont instamment invités à créer ou à renforcer les groupes d'engagement en matière d'EB, composés d'acteurs étatiques et non étatiques, afin d'améliorer la qualité des discussions et de l'approbation des données sur l'EB.
- 6.20 L'émergence de la pandémie de COVID-19 a fait ressortir la nécessité d'accorder une attention adéquate au renforcement du système de données sur la préparation aux risques, la protection sociale et la gestion des urgences en Afrique. Les États membres devraient donc considérer l'émergence de la pandémie de COVID-19 comme un coup de semonce pour renforcer les systèmes de données sur la préparation aux risques, la protection sociale et la gestion des urgences.
- 6.21 De même, les leçons de la pandémie du COVID-19 devraient inspirer les interventions futures en cas de catastrophes liées à l'agriculture, y compris les chocs climatiques et les fluctuations des prix. Par conséquent, les gouvernements africains devraient soutenir les institutions stratégiques, les partenariats et les mécanismes de financement qui ont été créés pour répondre aux futurs chocs en vue de construire un système alimentaire africain résilient.

Améliorer le processus d'EB et les capacités des pays en matière de données

- 6.22 Entreprendre une évaluation/un audit externe de l'ensemble du processus d'EB afin d'examiner l'efficacité du système d'élaboration de rapports par les pays eux-mêmes et de suggérer des mesures visant à renforcer la qualité et la fiabilité du processus à tous les niveaux : les États membres, les CER, les institutions de l'UA et les partenaires au développement.
- 6.23 Réaliser une analyse critique en vue d'encourager l'autoréflexion sur le troisième processus d'EB et de dégager une série d'enseignements.

- 6.24 Étant donné qu'il est essentiel de poursuivre l'institutionnalisation et la généralisation de certaines opérations importantes liées à l'EB, les États membres sont invités à intégrer le processus de collecte des données de l'EB dans les systèmes nationaux et régionaux existants de collecte de données. Ces améliorations pourraient inclure des innovations dans la méthodologie de collecte des données en utilisant les nouvelles technologies au niveau national, dans des formats standardisés qui les rendent compatibles au système e-EB de l'UA.
- 6.25 Mettre en synergie les processus d'EB, du PNIA et du JSR au sein des États membres.
- 6.26 La CUA devrait élaborer des termes de référence pour les réunions de collecte de données pour l'EB, les réunions de validation nationales, jusqu'aux réunions et processus de validation régionaux, sur la base des enseignements tirés, afin d'orienter les États membres et les CER dans les prochains processus du PDDAA.
- 6.27 Les États membres de l'UA et les partenaires techniques doivent investir dans le renforcement des capacités et des systèmes de données nationaux pour leur permettre de générer des données adéquates et de qualité sur tous les indicateurs du PDDAA afin de soutenir la production de rapports d'EB de haute qualité. Cela inclut, sans s'y limiter, la constitution et la formation des équipes interinstitutionnelles et multisectorielles chargées de soutenir le processus d'EB.
- 6.28 Les partenaires doivent mobiliser des ressources adéquates pour soutenir les groupes de travail techniques (GTT) qui élaborent les rapports d'EB. En particulier, l'UA et les CER, soutenues par les partenaires techniques, devraient mettre en place une équipe centrale qui s'occupera spécifiquement de l'EB afin d'améliorer l'efficacité du processus d'EB.
- 6.29 La CUA et les PD doivent renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales en matière de production et de gestion des données sur l'EB, ainsi que la production de données durant la période post EB.
- 6.30 L'UA et les États membres doivent développer et renforcer des mécanismes susceptibles d'être mis en œuvre pour l'apprentissage par les pairs. L'apprentissage et les échanges par les pairs bien structurés devraient faire partie intégrante du processus du PDDAA.

Prix proposés pour l'examen biennal de 2021

- 6.31 Pour ce cycle d'EB, le Rwanda se distingue, une fois de plus, comme le pays le plus performant du continent en ce qui concerne la mise en œuvre des sept engagements de la Déclaration de Malabo sur la croissance la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance.
- 6.32 les prix suivants sont proposés pour récompenser les performances exemplaires des pays:
- i) **Prix d'or de la Biennal de Malabo** décerné à la République du Rwanda pour avoir obtenu la meilleure note globale (7,43) ;
 - ii) **Prix d'argent de l'Examen Biennal de Malabo** décerné au Royaume du Maroc qui a obtenu la deuxième meilleure note globale (6,89) ;
 - iii) **Prix de Bronze de l'Examen Biennal de Malabo** décerné à la République du Mali pour avoir obtenu la Troisième Meilleure Note Globale (6,66)
 - iv) **Prix de l'Examen Biennal de Malabo de la plus grande amélioration dans les résultats** par rapport à l'examen précédent, décerné à la République de Djibouti;
 - v) **Mention spéciale décerné à l'Afrique de l'Ouest pour la meilleure performance régionale globale** Afrique de l'Ouest Afrique de l'Ouest (4.75), Afrique du Nord (4.62), Afrique de l'Est (4.56). Afrique australe (4,11), Afrique centrale (3,33).
 - vi) **Mentions spéciales pour les meilleures performances par domaines d'engagement sont les suivantes pour les États membres qui sont sur la bonne voie :**

Nom de l'engagement	Engagement	Indice de référence	États membres sur la bonne voie
Renouvellement de l'engagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA	Engagement 1 :	10,00	Rwanda (10.0), Tanzanie (10.0) et Zimbabwe (10.0)
Renforcement du financement des investissements dans l'agriculture	Engagement 2 :	7,5	Seychelles (8,87), Égypte (8,56), Eswatini (8,54) et Zambie (8,07).
Éradication de la faim d'ici 2025	Engagement 3 :	6,32	Kenya (6.40)
Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025	Engagement 4 :	5,81	Ghana (8,24), Maroc (7,52), Rwanda (6,95), Tanzanie (6,31), Égypte (6,20), Mali (6,11), Nigeria (5,96), Burkina Faso (5,90) et Tunisie (5,88).
Stimuler le Commerce intra- africain des produits de base et des services agricoles	Engagement 5 :	5,00	Sénégal (7,70), Nigeria (6,52), Sierra Leone (6,13) et Botswana (5,06).
Renforcer la résilience à la variabilité climatique	Engagement 6 :	8,00	Maroc (10.00), Mali (10.00), Rwanda (9.70), Ghana (9.69), Gambie (9.64), Lesotho (9.62), Cabo Verde (9.47), Ethiopie (8.90), Zimbabwe (8.76), Egypte (8.60), Burundi (8.44), Cameroun (8.43). Namibie (8,33), Seychelles (8,33) et Malawi (8,09).
Renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats:	Engagement 7 :	8,33	Mali (9,95), Ethiopie (9,93), Rwanda (9,87), Maroc (9,80), Mauritanie (9,40), Tanzanie (9,39), Tunisie (9,35), Sénégal (9,25), Ghana (9,07), Botswana (8,66) et Afrique du Sud (8,42).

PERFORMANCE ET FICHES DE PERFORMANCE

Progrès global des pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique

Par rapport à la référence de 2021 de **7.28 sur 10**, le score minimum pour qu'un pays soit sur la bonne voie pour atteindre les cibles et les objectifs du PDDAA de Malabo d'ici 2025, les pays dont le score apparaît en "vert" sont **SUR LA BONNE VOIE**, les pays dont le score apparaît en "bleu" **PROGRESSENT BIEN** (score de 5 ou plus sur 10 mais inférieur au point de référence), tandis que les pays dont le score apparaît en "rouge" ne sont **PAS SUR LA BONNE VOIE**. Les flèches avec les pourcentages indiquent les progrès réalisés par le pays entre le deuxième (2019) et le troisième (2021) cycle de revue biennale.

				Algérie	Angola	Bénin	Botswana
				1.47	3.77 ↓ -21 %	4.78 ↓ -17 %	4.95 ↑ 48 %
				Burkina Faso	Burundi	Capo Verde	Cameroun
				5.20 ↓ -2 %	5.63 ↓ -3 %	4.55 ↓ -6 %	4.58 ↑ 9 %
Rép. Centrafricaine	Tchad	Comores	République du Congo	Côte d'Ivoire	Djibouti	R.D. Congo	Égypte
2.61 ↓ -41 %	3.88 ↓ -0.3 %	1.50	3.32 ↓ -4 %	4.62 ↓ -4 %	4.00 ↑ 42 %	4.46 ↑ 34 %	6.52
Guinée Équatoriale	Érythree	Eswatini	Éthiopie	Gabon	Gambie	Ghana	Guinée
2.82 ↑ 15 %	3.17 ↓ -19 %	5.73 ↑ 37 %	6.03 ↑ 14 %	4.98 ↑ 25 %	5.56 ↑ 12 %	6.61 ↓ -1 %	4.02 ↓ -9 %
Guinée-Bissau	Kenya	Lesotho	Liberia	Libye	Madagascar	Malawi	Mali
2.18 ↓ -12 %	5.62 ↑ 15 %	3.98 ↑ 22 %	3.93 ↑ 29 %	1.14	4.37 ↓ -11 %	5.33 ↑ 11 %	6.66 ↓ -2 %
Mauritanie	Maurice	Maroc	Mozambique	Namibie	Niger	Nigeria	Rep. A. Saharawi
5.40 ↑ 1 %	<u>n.d.</u>	6.89 ↓ -1 %	4.14 ↑ 2 %	4.08 ↑ 21 %	3.64 ↓ -11 %	5.42 ↑ 5 %	<u>n.d.</u>
Rwanda	São Tome & Príncipe	Sénégal	Seychelles	Sierra Leone	Somalie	Afrique du Sud	Soudan du Sud
7.43 ↑ 3 %	<u>n.d.</u>	5.07 ↓ -2 %	4.92 ↑ 9 %	4.33 ↓ -19 %	<u>n.d.</u>	4.05 ↑ 41 %	2.88 ↓ -0.3 %
Soudan	Tanzanie	Togo	Tunisie	Ouganda	Zambie	Zimbabwe	Critère 2021
3.32 ↓ -0.3 %	6.14 ↑ 21 %	4.67 ↓ -9 %	6.28 ↑ 1 %	5.89 ↑ 4 %	5.55 ↑ 9 %	5.17 ↑ 13 %	7.28

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**81.7%**

indice des
systèmes de
salubrité des
aliments (ISSAF).

-0.6%

pour la volatilité
des prix
alimentaires
nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.5%**

du pourcentage
des dépenses
publiques
agricoles par
rapport à la valeur
ajoutée agricole.

20.1%

augmentation de
la taille des
superficies
irriguées, par
rapport à sa
valeur de l'an
2000.

28.6%

pour l'achèvement
du processus du
PDDAA.

58.3%

augmentation de
la valeur des
échanges
intraafricains des
produits et
services
agricoles.

29.3%

pour la
présentation du
rapport biennal du
pays

Recommandations

1. Le gouvernement algérien doit accroître l'engagement du pays dans le processus du PDDAA et améliorer la façon dont le pays soumet ses rapports biennaux. L'ensemble des données soumises cette année ne permet pas de mener une analyse exhaustive du profil des pays.
2. Le taux de croissance de la taille des zones irriguées est lent par rapport à l'objectif de doublement d'ici à 2025 avec une base de référence de 350 000 hectares en 2000. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour revenir sur la bonne voie.
3. La note des dépenses agricoles publiques en tant que part de la valeur ajoutée des dépenses agricoles est faible. Le gouvernement algérien devrait augmenter l'allocation du budget public au secteur agricole.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Algérie					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	0.95	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	2.86	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	0.00	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.11	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	0.43	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	0.66	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.25	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.72	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.00	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.87	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.91	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.83	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	4.73	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	2.79	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	0.98	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	2.93	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					1.47	Progress global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**75.3**

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

12.4%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

103.4%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

162.8%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**12.1%**

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

3.0%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

3.2%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

17.1kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

42.9%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

Recommandations

- Augmenter les allocations budgétaires aux intrants et aux services de vulgarisation
- Mettre en place des mécanismes inclusifs institutionnalisés de responsabilité mutuelle et d'examen par les pairs.
- Augmenter les allocations budgétaires du gouvernement en faveur des initiatives de renforcement de la résilience.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Angola						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.22	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.03	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examens des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.33	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.98	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.28	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	0.63	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	4.46	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.53	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	7.54	5.00	En voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	10.00	10.00	En voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.43	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	5.24	5.00	En voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.01	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.05	5.00	Pas en voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	1.50	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.98	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.96	5.00	En voie		
6	Résilience au changement climatique	3.35	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.70	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	7.43	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	5.28	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.00	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					3.77	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

30.4%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

5.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**18.0%**

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

6.0%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

23.5%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

12.7%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

27.8%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

Recommandations

1. Le Bénin devrait mettre en place des mesures visant à augmenter la proportion de terres faisant l'objet de pratiques de gestion durable des terres.
2. Le Bénin devrait faire des efforts pour réduire le pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée et grave en se concentrant davantage sur les programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire.
3. Le Bénin devrait se concentrer davantage sur les efforts qui permettront à un plus grand nombre d'agriculteurs d'avoir un meilleur accès aux services de conseil agricole.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Bénin						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.21	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	4.63	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.20	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.07	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	3.33	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.11	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	7.31	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	2.54	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.27	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	3.49	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.51	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	3.39	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.90	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.68	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	4.14	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.20	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	6.38	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.51	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	5.57	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	4.43	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.71	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.53	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.59	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					4.78	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

100.0%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

0.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

3.3%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**22.1%**

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

2.4%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

8.1%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

13.6%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

39.7%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

Recommandations

- Augmenter la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales et aux technologies agricoles modernes.
- Fournir des formations et des prêts abordables aux jeunes dans le domaine de l'agrobusiness.
- Mettre l'accent sur les politiques de protection sociale afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des personnes souffrant d'insécurité alimentaire.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays		Botswana								
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.42	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.46	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	5.79	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	6.67	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.02	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.65	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.80	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.06	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	2.06	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.23	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	3.24	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.19	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.67	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	2.70	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	5.06	5.00	En voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	4.69	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.44	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	3.37	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.06	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	8.66	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	6.90	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.44	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.63	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.95	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**56.8%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

6.4%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

64.2%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

58.6 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**13.7%**

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

9.7%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

21.9%

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

24.0%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

9.1%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Recommandations

1. Le Burkina Faso devrait doubler d'efforts pour améliorer l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole et augmenter la superficie des zones irriguées dans le pays.
2. Le Burkina Faso devrait mettre en place des mesures visant à réduire le pourcentage des couches pauvres de la population ainsi que la prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.
3. Le Burkina Faso devrait mettre en œuvre des programmes de nutrition qui augmenteront la proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui ont un régime alimentaire minimum acceptable.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Burkina Faso					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.60	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.57	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.05	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.16	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.36	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.29	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	4.78	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.13	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	5.26	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.23	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.49	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	2.09	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.82	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	4.40	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.46	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.14	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.90	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.99	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.62	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.90	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.36	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.43	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	5.23	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	3.77	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.69	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	7.18	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	5.79	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.41	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.20	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

58.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

44.3%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

10.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.0%**

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

11.5%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

14.1%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

7.1%

taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production.

35.6%

augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.

Recommandations

- Le gouvernement du Burundi doit mettre en œuvre des politiques et des actions visant à accroître le commerce intra-africain et à réduire l'écart entre les prix de gros et les prix à la production.
- Le Burundi devrait mettre en œuvre des stratégies pour améliorer l'accès aux financements pour les hommes et les femmes engagés dans l'agriculture.
- Le pays devrait mettre en œuvre des mesures pour augmenter la croissance de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Burundi					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.20	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.52	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.07	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.24	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.13	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.03	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.39	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	1.41	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.81	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.99	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	2.18	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.80	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	8.73	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.56	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	4.61	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	4.38	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.37	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	6.14	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	1.01	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.18	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.78	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.58	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	8.44	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.88	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	8.12	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	6.11	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.93	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.63	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

68.2%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

65.3%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

1.0%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

15.4%

de la population est sous-alimentée.

16.3%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

21.4%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

31.6%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

18.1kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

Recommandations

1. Cabo Verde devrait mettre en place des mesures permettant de faire baisser la proportion de la population qui est sous-alimentée par rapport à son taux actuel jugé élevé .
2. Le Cabo Verde devrait œuvrer à l'augmentation de la superficie des zones irriguées en menant des politiques agressives d'expansion de l'irrigation.
3. Cabo Verde devrait mettre en place des politiques qui permettront d'améliorer la propriété et l'accès des agriculteurs à des terres sûres et d'augmenter les dépenses consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Capo Verde					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.64	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.54	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.39	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.84	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.57	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	1.76	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.05	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.59	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.76	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.31	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	3.16	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.17	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.13	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.20	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.79	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.40	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.80	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	9.47	8.00	En voie	PC 6.1	Résilience aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	8.94	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	4.73	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	5.28	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.90	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.55	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

38.0%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

8.6%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

258.2%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**28.7%**

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

27.1 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

27.6%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

34.9%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

11.0%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

Recommandations

- Le gouvernement du Cameroun devrait mettre en place des actions fortes et cohérentes en améliorant les politiques pour réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.
- Le gouvernement camerounais devrait améliorer les facilités de commerce au sein de la Communauté économique régionale.
- Le gouvernement camerounais devrait améliorer le décaissement de l'aide publique au développement (APD) pour soutenir les investissements dans le secteur agricole.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Cameroun					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.24	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.95	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.78	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.41	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.72	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	4.90	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.75	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.49	7.82	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.32	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	3.65	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.02	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	2.05	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	5.69	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.93	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.85	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	8.43	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	7.57	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	9.29	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.28	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.83	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.58	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

243.2%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

233.3%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

57.5%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

0.1%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

21.3%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

3.6%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

0.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

42.9%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

Recommandations

1. La République centrafricaine doit augmenter les dépenses dans la recherche agricole en tant que part du PIB agricole et l'agriculture publique en tant que part des dépenses publiques totales pour répondre aux exigences de la Déclaration de Malabo;
2. La République centrafricaine devrait mettre en place des politiques susceptibles de contribuer à la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans ;
3. La République centrafricaine devrait améliorer l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole afin d'accroître la productivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Rép. Centrafricaine					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.98	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.67	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.67	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	2.69	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	0.80	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.91	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.78	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.22	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	1.92	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.00	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.22	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	0.43	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	3.33	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.27	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.72	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.08	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					2.61	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

80.5%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

12.0%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

116.0%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

75.2%

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**11.1%**

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

12.2%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

2.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

19.5%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

0.2%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Recommandations

- Il est nécessaire que le Tchad mobilise des ressources intérieures pour augmenter les dépenses publiques agricoles et assurer leur utilisation effective et leur efficacité ;
- Le Tchad doit investir dans la recherche et le développement afin de réaliser le plein potentiel de l'innovation agricole pour améliorer la production et la productivité agricoles ;
- Il est nécessaire de faciliter l'accès aux services financiers, y compris le crédit, pour les femmes et les jeunes et leur accès aux services de conseil agricole afin de stimuler les investissements dans l'agriculture, l'agrobusiness et les agro-industries de manière productive.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Tchad					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.43	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.35	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	1.93	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.99	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	2.83	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	1.11	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.08	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.71	7.82	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	4.27	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	4.78	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	4.35	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.37	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.66	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.70	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	4.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	7.92	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.88	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	1.75	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	6.02	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.37	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.11	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.61	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.72	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					3.88	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**111.0%**

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

0.3%

pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.8%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

29.8%

pour la présentation du rapport biennal du pays

41.7%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

6.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

85.7%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

Recommandations

- Le gouvernement des Comores devrait allouer des fonds à l'agriculture dans les budgets nationaux en se concentrant sur l'augmentation des dépenses publiques agricoles en termes de proportion de la valeur ajoutée agricole ainsi que des dépenses en termes de proportion des dépenses publiques totales ;
- Les Comores devraient mettre en place des mécanismes et des systèmes pour renforcer l'examen par les pairs et la responsabilité mutuelle ainsi que le processus d'examen biennal de l'agriculture ;
- Le pays devrait achever dans les meilleurs délais le processus d'élaboration/de mise à jour des plans nationaux de mise en œuvre de la déclaration de Malabo en utilisant l'approche de mise en œuvre du PDDAA dans le cadre d'un processus inclusif et participatif.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Comores					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.19	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.57	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	0.00	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.68	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	2.74	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	0.00	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	0.00	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	0.00	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.00	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.50	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	0.00	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	0.00	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	2.38	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	4.17	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	2.98	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					1.50	Progress global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**120.2%**

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

100.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

1.0%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

2.4%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**1.3%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

13.0 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

5.3%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

14.8%

indice de salubrité des aliments (FSHI).

30.1%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

Recommandations

1. Le gouvernement du Congo devrait mettre en place et appliquer efficacement des mesures visant à renforcer l'engagement des jeunes dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles afin de soutenir la transformation de l'agriculture et le développement rural ;
2. Le pays devrait faciliter les réformes adéquates pour accroître la part des dépenses publiques dans la valeur ajoutée agricole et la facilitation des échanges dans la région ;
3. Le Congo devrait faire des efforts pour augmenter sa proportion de jeunes engagés dans de nouvelles opportunités d'emploi dans la chaîne de valeur agricole pour stimuler le développement agricole avec des effets induits sur d'autres secteurs.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					République du Congo				
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.01	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.57	10.00	Pas en voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.46	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.53	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.10	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.4	Accès au financement	3.01	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	1.23	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.38	7.92	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	0.08	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.43	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.51	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.44	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	1.75	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.03	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.58	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.15	5.00	Pas en voie
6	Résilience au changement climatique	4.93	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	3.18	6.00	Pas en voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	3.55	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	3.89	10.00	Pas en voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	6.77	10.00	Pas en voie
Note globale du pays					3.32				
La Note de référence 2021 de					7.28				
Progrès global					Pas en voie				
est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.									

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

9.8%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

41.8%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.2%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

3.4%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

18.2%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

14.7%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

16.3kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

Recommandations

- La Côte d'Ivoire devrait tenter d'accroître les dépenses consacrées à la recherche agricole afin que la part du PIB agricole augmente par rapport à son niveau actuel de 0,2 %.
- La Côte d'Ivoire devrait mettre en place des mesures pour améliorer le rendement des produits agricoles prioritaires.
- La Côte d'Ivoire devrait mettre en place des politiques et des programmes qui permettront de réduire rapidement le niveau de pauvreté dans le pays.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Côte d'Ivoire						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.39	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.45	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.73	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.07	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.50	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	2.11	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	1.98	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	3.70	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	3.91	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.14	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	5.13	5.00	En voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	8.35	5.00	En voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	3.63	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.60	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.58	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	4.59	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.23	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	5.11	5.00	En voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.49	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.99	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	3.33	6.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.56	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.68	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					4.62	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

48.4%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

7.7%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

0.9%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

60.4%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**16.5%**

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

9.6%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

1.0%

pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

4.8%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

8.1%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

Recommandations

- Le gouvernement de Djibouti devrait mettre en œuvre des mesures pour améliorer la productivité, en particulier pour parvenir à une croissance de la valeur ajoutée agricole par unité de terre agricole et oeuvrer à l'augmentation de la superficie des terres irriguées.
- Djibouti devrait prendre des mesures pour éradiquer la pauvreté par le biais de l'agriculture, en particulier réduire le taux de pauvreté, au niveau du seuil de pauvreté national, et accroître l'engagement des jeunes dans le développement du secteur agricole en vue de réduire le niveau de chômage et la pauvreté globale.
- Le pays devrait également prêter attention aux politiques commerciales intra-africaines et aux conditions institutionnelles afin de réduire la volatilité des prix des denrées alimentaires.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Djibouti					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.02	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.49	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	4.56	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.56	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.70	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	4.14	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.40	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.56	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.13	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	2.73	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.50	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.01	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.46	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.98	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	2.71	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.13	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.69	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.38	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	6.72	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	6.77	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.02	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.48	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	5.28	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	6.31	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.00	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**31.6%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

10.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

109.1%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

90.1%

taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production.

12.1%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**7.1%**

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

35.7

out of 100 comme indice de facilitation des échanges (IFE).

0.4%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

42.9%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

8.3%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- La République démocratique du Congo devrait augmenter la part des dépenses totales consacrées à la recherche agricole, qui est encore très faible (0,4 %), et la part des dépenses publiques dans la valeur ajoutée agricole.
- La République démocratique du Congo devrait augmenter la proportion d'enfants qui satisfont au régime alimentaire minimal acceptable.
- La République démocratique du Congo devrait augmenter l'indice de facilité commerciale pour améliorer les échanges entre les États membres de la région.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					R.D. Congo						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	5.49	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	5.50	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.67	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	5.40	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.70	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	4.88	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 2.4	Accès au financement	0.01	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	2.88	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	0.99	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	3.33	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.11	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	4.99	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.73	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	5.12	5.00	En voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.75	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	5.00	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	8.00	5.00	En voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.14	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.28	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	3.84	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résilience aux risques climatiques	0.02	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	7.67	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.70	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.89	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.20	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					4.46	Progress global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**69.8**

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

40.2%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

77.5%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**1.4%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

13.9%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

7.5%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

5.1%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

13.9%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

Recommandations

- La part des dépenses publiques totales allouée aux dépenses agricoles est relativement faible (1,4 %). Cela aura une incidence sur les investissements dans les technologies d'amélioration de la productivité et le développement institutionnel nécessaires à la mise en place d'un système alimentaire résilient. Il est nécessaire d'augmenter l'allocation publique à l'agriculture pour stimuler la croissance et la transformation de l'agriculture.
- Le pays doit augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture en y allouant une part importante des revenus de la valeur ajoutée agricole.
- Le taux de croissance de la proportion de femmes atteignant le score minimum de diversité alimentaire et la proportion de la population totale en situation d'insécurité alimentaire sont très faibles, respectivement 7,5 % et 13,9 %. Cette situation a d'énormes répercussions sur la santé des femmes et des mères, ainsi que sur la santé et la productivité globales de la population. Le gouvernement doit promouvoir des politiques et des réformes pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays										
Égypte										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.74	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.05	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.17	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	8.56	7.50	En voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.23	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	10.00	10.00	En voie	
3	Éradiquer la faim	3.96	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	6.49	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.39	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	9.62	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	4.08	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.17	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	6.20	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	4.82	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.17	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.71	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.63	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	8.60	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	7.55	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	9.64	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.40	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	1.39	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.82	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays						6.52	Progrès global			Pas en voie
La Note de référence 2021 de						7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.			

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**102.5%**

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

60.0 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

53.1%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

-0.3%

pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**1.6%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

42.9%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

66.7%

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

66.7%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

79.2%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

Recommandations

- Le pays devrait améliorer la propriété ou l'accès des ménages agricoles à des terres sûres, l'accès aux services de conseil agricole et aux services financiers afin de stimuler la productivité agricole et la transformation.
- Le gouvernement de la Guinée équatoriale devrait augmenter et maintenir son allocation budgétaire pour renforcer la résilience des ménages agricoles aux chocs climatiques et météorologiques.
- Le gouvernement de la Guinée équatoriale devrait mettre en place des mesures pour l'achèvement du processus du PDDAA et institutionnaliser un mécanisme de responsabilité mutuelle et d'examen par les pairs.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Guinée Équatoriale						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.10	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.13	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	0.53	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	0.51	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.32	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	1.77	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.00	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.75	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.50	5.00	En voie		
6	Résilience au changement climatique	3.33	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	4.89	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.67	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.99	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					2.82	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**121.0%**

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

35.1%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

142.3%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**10.2%**

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

2.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

10.2kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

24.2%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

42.6%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Recommandations

1. Le gouvernement de l'Érythrie devrait mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la productivité, en mettant l'accent sur l'augmentation du taux de fertilisation et d'autres mesures destinées à accroître le rendement des cultures prioritaires.
2. Le gouvernement devrait allouer suffisamment de fonds à l'agriculture dans les budgets nationaux, en mettant l'accent sur l'augmentation des dépenses agricoles publiques en proportion de la valeur ajoutée agricole, ainsi que sur les lignes budgétaires pour répondre aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience.
3. Le pays devrait mettre en place ou renforcer les politiques, la législation, les systèmes de suivi et les programmes de renforcement des capacités pour améliorer le système national de sécurité alimentaire.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays										
Érythrie										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDAA	9.05	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDAA Pays	7.14	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.06	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.22	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	0.55	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.14	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.34	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	0.81	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.03	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.11	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	0.00	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	5.83	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.00	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.67	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.61	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.40	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays						3.17	Progrès global			Pas en voie
La Note de référence 2021 de						7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.			

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

<p>69.8% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques</p>	<p>5.0 <small>out of 5</small> chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations</p>	<p>19.0% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.</p>	<p>51.0% indice de salubrité des aliments (FSHI).</p>	<p>54.2% prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).</p>
---	---	---	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

<p>3.5% des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.</p>	<p>6.5% taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.</p>	<p>19.1% augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.</p>	<p>28.8% augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.</p>	<p>0.3% des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.</p>
---	---	---	--	--

Recommandations

1. Améliorer l'accès des jeunes à de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.
2. Augmenter les dépenses consacrées à la recherche agricole, mesurées par la part du PIB agricole.
3. Adopter des variétés de cultures modernes à haut rendement et tolérantes à la sécheresse pour accroître la productivité des terres.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays										
Eswatini										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDAA	5.58	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.73	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	4.72	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	8.54	7.50	En voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	8.11	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	7.54	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	8.50	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.97	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.35	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.64	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	8.99	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	4.53	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	6.30	5.00	En voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.02	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.39	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	1.18	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	7.50	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.96	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.92	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	5.85	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.03	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	8.23	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	5.28	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.72	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.68	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays						5.73	Progrès global			Pas en voie
<small>La Note de référence 2021 de</small>						<small>7.28</small>	<small>est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.</small>			

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

<p>100.0% réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.</p>	<p>75.5 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.</p>	<p>100.0% pour l'achèvement du processus du PDDAA.</p>	<p>100.0% pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.</p>	<p>100.0% pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.</p>
---	---	---	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

<p>3.8% des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.</p>	<p>0.2% des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.</p>	<p>12.1% indice de salubrité des aliments (FSHI).</p>	<p>12.2% taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production.</p>	<p>29.7% augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.</p>
---	--	--	--	---

Recommandations

1. Le gouvernement éthiopien doit augmenter les dépenses consacrées à la recherche agricole pour atteindre l'objectif du PDDAA, à savoir au moins 1 % du PIB agricole.
2. Le gouvernement éthiopien devrait également s'efforcer d'accroître les nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes dans les chaînes de valeur agricoles.
3. Le gouvernement éthiopien devrait poursuivre ses efforts pour accroître la superficie des terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Éthiopie				
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.62	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.85	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.86	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.58	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.4	Accès au financement	3.84	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	4.62	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.57	7.92	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	6.82	5.00	En voie
					PC 3.3	Perte après récolte	0.32	5.00	Pas en voie
					PC 3.4	Protection Sociale	9.52	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.86	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.64	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.60	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.11	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des Jeunes dans l'agriculture	1.27	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.69	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.39	5.00	En voie
6	Résilience au changement climatique	8.90	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	7.80	6.00	En voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.93	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.79	10.00	Pas en voie
Note globale du pays					6.03				
La Note de référence 2021 de					7.28				
Progrès global					Pas en voie				
est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.									

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

35.3%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

44.0%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

7.1%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

114.3%

augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**1.1%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

48.6

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

4.6%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

12.9%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

Recommandations

- Le Gabon doit créer des systèmes pour faciliter l'investissement privé dans l'agriculture, y compris un environnement propice aux conditions politiques et institutionnelles pour les partenariats public-privé ;
- Le Gabon doit investir dans la recherche et le développement afin de réaliser le plein potentiel de l'innovation agricole pour améliorer la production et la productivité agricoles ;
- la nécessité pour le Gabon de mobiliser des ressources intérieures pour stimuler les dépenses publiques en faveur de l'agriculture et garantir leur utilisation effective et leur efficacité.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Gabon						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.23	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.36	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.33	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	5.82	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	2.98	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 2.4	Accès au financement	0.30	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	3.97	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.41	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	3.10	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	2.58	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	8.25	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.86	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.65	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.96	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.85	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	2.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.15	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.30	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	5.83	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.00	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	4.90	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	1.09	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.39	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.21	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					4.98	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

87.5%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

60.9%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

20.7%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

57.2%

indice de salubrité des aliments (FSHI).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.1%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

28.2%

augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.

4.3%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

3.1%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

8.9%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

Recommandations

1. Le gouvernement de la Gambie devrait améliorer les dépenses consacrées à l'agriculture et à la recherche agricole afin de mieux contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction du chômage des jeunes grâce à l'agriculture.
2. La Gambie devrait réduire les facteurs de dissuasion et les goulots d'étranglement dans le commerce intra-africain afin de tirer davantage de bénéfices du commerce.
3. La Gambie devrait développer des programmes plus innovants qui peuvent attirer les jeunes dans l'agriculture et créer des opportunités de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur agricoles.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Gambie					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.59	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.11	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.67	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.90	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	2.67	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.23	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	1.09	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	3.60	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	4.90	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	6.66	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	4.83	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.35	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	6.66	5.00	En voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	5.90	5.00	En voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	2.86	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	1.44	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.33	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.41	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.25	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	9.64	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	9.29	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.71	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.74	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.94	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.46	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.56	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

28.8%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

59.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**6.7%**

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

16.1%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

17.5%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

4.4%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

23.2%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

Recommandations

- Le nombre de personnes bénéficiant d'une protection sociale et les dépenses se sont améliorés de manière constante au fil des années. Toutefois, le Ghana devrait accélérer le rythme de la croissance actuelle afin d'atteindre davantage de personnes.
- Le gouvernement ghanéen devrait augmenter les dépenses consacrées à l'agriculture en général et, en particulier, soutenir la diffusion de variétés améliorées par le secteur privé et l'accès aux intrants.
- Le Ghana devrait créer davantage de programmes qui aident le système financier à fournir des crédits aux hommes et aux femmes travaillant dans le secteur agricole.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Ghana					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.65	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.54	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.41	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.02	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.75	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.32	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.66	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	6.07	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	3.41	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	6.84	5.00	En voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	1.61	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.08	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.96	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	8.24	5.91	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.98	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des Jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.94	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.75	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.14	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	9.69	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	9.39	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.07	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	7.33	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.88	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					6.61	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**122.2%**

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

11.1%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

5.1%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

88.0%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

0.1%

pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**4.2%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

2.8%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

38.5

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

33.3%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

54.4%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Recommandations

1. La Guinée-Bissau devrait améliorer le niveau des dépenses agricoles en tant que part des dépenses publiques totales afin d'atteindre l'objectif du PDDAA de 10% du budget national.
2. La Guinée-Bissau devrait déployer des mécanismes appropriés, y compris les plateformes d'examen sectoriel conjoint, pour promouvoir la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs, ainsi que la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite, afin d'accroître la capacité à générer et à utiliser des données et des informations statistiques agricoles.
3. La Guinée-Bissau doit assurer le décaissement intégral (100 %) de l'aide publique au développement (APD) en faveur de l'agriculture, conformément aux engagements pris en la matière.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Guinée-Bissau					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.96	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	7.14	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.50	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.22	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.87	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.46	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.29	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	0.04	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	6.27	5.00	En voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.37	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	0.07	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.63	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.50	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	0.00	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	0.00	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	4.24	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.03	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	3.33	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	6.35	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					2.18	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

35.5%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

6.8%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

80.0%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

56.3%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.4%**

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

9.7kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

25.9%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

28.7%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

29.5%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

Recommandations

1. La Guinée devrait se concentrer sur les efforts qui permettront à un plus grand nombre d'agriculteurs d'avoir un meilleur accès aux services de conseil agricole.
2. La Guinée devrait mettre en place des mesures visant à augmenter la superficie des zones irriguées dans le pays.
3. La Guinée devrait essayer d'augmenter de toute urgence la consommation d'engrais, de son niveau actuel de 9,7 kg/ha au taux recommandé par Malabo qui est de 50 kg/ha.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Guinée					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.40	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.42	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	5.78	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.96	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.83	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.49	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.38	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	4.13	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	6.02	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.73	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.67	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.66	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.65	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.29	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.12	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.46	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	5.93	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.20	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	7.38	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.55	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.44	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.14	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.02	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**75.0%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

63.2%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

100.0%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

109.8%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

126.7%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**6.1%**

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

14.0%

indice du commerce de la sécurité alimentaire (FSTI).

2.9%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

0.2%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

18.7%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

Recommandations

1. Le gouvernement du Kenya doit poursuivre et intensifier ses efforts pour réduire le taux de pauvreté de ses citoyens.
2. Le gouvernement du Kenya devrait augmenter la part des dépenses agricoles du gouvernement dans les dépenses totales du gouvernement pour atteindre l'objectif du PDDAA d'au moins 10 %.
3. Le gouvernement du Kenya devrait s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire afin de garantir une alimentation saine à ses citoyens et de renforcer le commerce des produits agricoles.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Kenya					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.30	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.57	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.59	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.74	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.48	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.13	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	1.41	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	2.50	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	8.90	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	6.40	6.32	En voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.88	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	7.60	5.00	En voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	10.00	5.00	En voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	10.00	10.00	En voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	3.22	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.69	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.00	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.99	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	6.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.01	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.79	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.58	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	6.26	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	4.16	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	8.35	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.08	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.90	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.62	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

102.6% <i>réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.</i>	99.7% <i>des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.</i>	239.8% <i>augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.</i>	1.4% <i>prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.</i>	25.4% <i>des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques</i>
--	---	--	--	--

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

59.0 <i>indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.</i>	12.2% <i>taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.</i>	3.2% <i>du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.</i>	35.7 <small>out of 100</small> <i>comme indice de facilitation des échanges (IFE).</i>	35.9% <i>d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.</i>
--	---	---	--	--

Recommandations

- Promouvoir la valeur ajoutée de l'agriculture en adoptant des approches de la chaîne de valeur des produits de base qui contribuent à améliorer l'efficacité.
- Investir dans la production et l'utilisation de données agricoles et dans la gestion des connaissances.
- Augmenter l'allocation budgétaire conformément à la Déclaration de Malabo, qui prévoit une allocation de 10 % à l'agriculture.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Lesotho						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	5.63	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.27	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	5.33	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.36	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.76	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.08	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	3.59	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	1.72	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.38	7.92	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	3.80	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.43	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	1.73	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.38	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.52	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	3.99	5.00	Pas en voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.14	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.28	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	9.62	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	9.23	6.00	En voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.04	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	2.42	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	3.89	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.81	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					3.98	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

157.2%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

16.3%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

3.0%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

91.9%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**36.0%**

de la population est sous-alimentée.

2.2%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

39.9%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

11.0%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

9.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

1. Le Liberia doit rapidement accroître la capacité de résilience et l'accès à la protection sociale afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.
2. Le Liberia doit améliorer considérablement le financement du secteur agricole, compte tenu de l'insécurité alimentaire aiguë qui prévaut actuellement.
3. Le Liberia doit veiller au versement intégral de l'aide publique au développement (APD) à l'agriculture, conformément aux engagements pris en la matière.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays									
Liberia									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.60	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.74	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.07	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	5.54	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.76	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	7.48	5.00	En voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie
					PC 2.4	Accès au financement	0.92	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	1.76	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.49	7.82	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	3.33	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.39	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.34	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.63	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.50	5.00	Pas en voie
6	Résilience au changement climatique	3.53	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.39	6.00	Pas en voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.23	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.44	10.00	Pas en voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.24	10.00	Pas en voie
Note globale du pays						3.93	Progrès global		Pas en voie
La Note de référence 2021 de						7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.		

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**pour l'achèvement
du processus du
PDDAA.**Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:****19.4%**pour des
mécanismes
institutionnels
inclusifs de
responsabilisation
mutuelle et
d'examen par les
pairs.**42.6%**pour la qualité de
la coordination
multisectorielle et
multipartite.**77.7%**pour la
présentation du
rapport biennal du
pays**Recommandations**

1. Il a été constaté que le rapport du pays sur le système eEB comportait des lacunes et était déficient. Il n'y avait aucun rapport sur la plupart des engagements clés de Malabo. Le pays est invité à renforcer son système de collecte et de communication des données.

2. Le mécanisme institutionnalisé inclusif de responsabilité mutuelle et d'examen par les pairs est déficient (18%). Le système doit être construit et/ou renforcé afin de faciliter l'établissement de rapports sur la responsabilité mutuelle.

3. Les organes de coordination multisectoriel e entièrement établis au niveau national pour atteindre 100% de la qualité requise pour un organe de coordination multisectoriel et multipartite, d'ici 2018

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays									
Libye									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	4.75	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	4.26	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	0.00	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	0.00	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	0.00	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	0.00	7.92	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	0.00	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.00	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	0.00	5.00	Pas en voie
6	Résilience au changement climatique	0.00	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	0.00	10.00	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	3.24	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	1.94	10.00	Pas en voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.77	10.00	Pas en voie
Note globale du pays						1.14	Progrès global		Pas en voie
La Note de référence 2021 de						7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.		

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**25.4%**

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

38.6%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

67.2%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

29.0%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

0.0%

pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**21.9%**

augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.

38.8

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

3.6%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

20.5%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

Recommandations

- Développer l'industrie agroalimentaire afin d'augmenter la valeur des exportations agricoles.
- Atteindre l'allocation budgétaire de 10% et financer la génération, la gestion, l'analyse et l'utilisation des données dans le secteur agricole.
- S'efforcer de respecter les normes internationales de sécurité alimentaire élaborées par la Commission du Codex Alimentarius.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Madagascar						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.49	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.57	10.00	Pas en voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.86	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.03	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.05	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.36	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	0.82	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	2.65	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.43	7.82	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	1.92	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	5.80	5.00	En voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	2.05	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.62	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.08	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.00	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.95	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	2.00	5.00	Pas en voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.04	5.00	Pas en voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.02	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.53	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.09	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.96	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	7.12	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.57	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	8.66	10.00	Pas en voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.77	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	1.32	5.00	Pas en voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.39	10.00	Pas en voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.61	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					4.37	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

53.2%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

33.5%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

0.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**33.7%**

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

17.1%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

1.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

20.6%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

25.6%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

Recommandations

- Promouvoir des politiques qui facilitent l'accès au financement pour les agriculteurs, y compris les femmes et les jeunes.
- Réduire la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale en investissant davantage dans l'irrigation.
- Promouvoir l'utilisation de technologies et de méthodes agricoles modernes pour améliorer les rendements par unité.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Malawi					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.70	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.83	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.25	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.82	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.28	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.30	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	1.71	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.38	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	5.30	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.85	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	8.89	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	3.37	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	1.89	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.74	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.55	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	2.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.42	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.96	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	1.93	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	8.09	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	9.44	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.75	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	7.63	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.10	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.80	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.33	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**180.4%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

71.4

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**2.0%**

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

10.7%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

12.4%

augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.

15.4%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

11.2%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

Recommandations

1. Le Mali devrait investir davantage dans des interventions et des politiques visant à réduire le taux de pauvreté dans le pays.
2. Le Mali devrait augmenter la part des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles.
3. Le Mali devrait augmenter la superficie des zones irriguées par rapport aux terres agricoles afin d'être résilient dans une agriculture et un système alimentaire intelligents sur le plan climatique.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Mali						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.90	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.71	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	5.24	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.11	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	3.85	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	4.19	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	5.57	7.02	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	0.57	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	8.71	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	4.22	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	6.09	5.00	En voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	6.11	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.43	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	1.00	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.23	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.46	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	10.00	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.95	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.85	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					6.66	Progress global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**105.4%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

32.9%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**3.7%**

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

8.7%

taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.

9.4%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

20.0%

des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.

19.0%

augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.

Recommandations

1. La Mauritanie doit concevoir et mettre en œuvre avec succès des politiques et des programmes visant à renforcer la résilience des agriculteurs aux chocs climatiques et non climatiques.
2. Le pays est toujours à la traîne en matière de malnutrition, en particulier chez les enfants ; il est donc important de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire de manière significative les différentes formes de malnutrition. Il peut s'agir de programmes de transfert d'argent aux familles pauvres et vulnérables pour leur permettre d'accéder à la nourriture et de programmes de cantines scolaires pour améliorer la nutrition des écoliers.
3. La Mauritanie est encore entravée par une pauvreté chronique. Le gouvernement devrait créer des conditions qui augmentent la productivité des actifs disponibles pour les pauvres. Il s'agit notamment de soutenir les petits agriculteurs en améliorant leur accès à la terre, aux intrants agricoles modernes, aux marchés et aux services agricoles pertinents. Ces programmes devraient être spécifiquement conçus pour les femmes et les jeunes.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Mauritanie						
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)						
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès		
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.17	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie		
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.01	10.00	Pas en voie		
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.49	10.00	Pas en voie		
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.86	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.24	10.00	Pas en voie		
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.93	5.00	Pas en voie		
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 2.4	Accès au financement	0.28	10.00	Pas en voie		
3	Éradiquer la faim	3.82	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.15	7.82	Pas en voie		
					PC 3.2	Productivité agricole	1.71	5.00	Pas en voie		
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 3.4	Protection Sociale	9.71	10.00	Pas en voie		
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.78	5.00	Pas en voie		
					PC 3.6	Salubrité des aliments	4.56	5.00	Pas en voie		
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.76	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.04	6.25	Pas en voie		
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie		
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.02	7.00	Pas en voie		
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.36	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie		
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.72	5.00	Pas en voie		
6	Résilience au changement climatique	6.41	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	2.82	6.00	Pas en voie		
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie		
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.40	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	8.46	5.00	En voie		
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie		
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.74	10.00	Pas en voie		
Note globale du pays					5.40	Progrès global					Pas en voie
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.					

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2023 de collecte de données pour la Conférence de l'union de Janvier 2024.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays									
Maurice									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA								
2	Financement des investissements dans l'agriculture								
3	Éradiquer la faim								
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture								
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles								
6	Résilience au changement climatique								
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats								
Données non fournies par le pays.									
Note globale du pays					Progrès global				
n.d.					Pas en voie				
La Note de référence 2021 de					est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				
7.28									

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

73.7

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**12.8%**

augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.

12.8%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

18.6%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par travailleur agricole.

48.7%

augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.

12.5%

indice de salubrité des aliments (FSHI).

Recommandations

1. Le gouvernement du Maroc devrait s'attaquer aux contraintes qui entravent l'application des politiques commerciales intra-africaines et améliorer les conditions institutionnelles dans le but d'augmenter la note du commerce intra-africain des produits et services agricoles. Le gouvernement devrait également investir dans la collecte de données relatives aux valeurs et aux volumes des importations et des exportations de services agricoles.
2. Le gouvernement marocain devrait prêter attention à l'indice de santé et de sécurité alimentaire, qui représente la moitié de l'objectif de 2020. Des efforts supplémentaires qui doivent être faits doivent être suggérés dans cette section.
3. Le gouvernement marocain devrait augmenter le besoin national total en intrants agricoles de qualité pour les cultures prioritaires.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Maroc					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.07	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.22	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	4.67	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.79	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.88	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.72	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	5.69	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.05	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	10.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.51	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	4.05	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	7.52	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	4.94	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	8.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	7.12	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.44	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.43	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.45	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	10.00	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.80	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.41	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					6.89	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

21.6%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

0.6%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

8.9%

de la population est sous-alimentée.

57.2%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.1%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

3.5%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

9.2kg/ha

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

1.9%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

25.9%

réponse aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes sociaux vulnérables, à partir du budget de l'État.

Recommandations

- Augmenter les allocations/prêts/subventions publics au secteur agricole pour atteindre l'objectif de 10 % d'augmentation de l'utilisation des engrais.
- Développer les programmes de protection sociale pour protéger les pauvres et les personnes vulnérables.
- S'efforcer de respecter les normes internationales de sécurité alimentaire élaborées par la Commission du Codex Alimentarius.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Mozambique					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.25	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.21	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.53	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.96	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.58	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	2.24	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	1.80	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.21	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.93	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.72	7.82	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.83	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	2.59	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.38	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.03	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	2.79	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	4.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	4.67	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.14	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.28	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	5.42	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	1.81	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	9.03	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.52	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.44	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.12	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.14	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**113.1%**

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

45.5%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

100.0%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

100.0%

l'aide publique au développement (APD) versée à l'agriculture, par rapport aux engagements pris au titre de l'APD.

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**5.5%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

19.1%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

42.9%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

50.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

58.3%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

Recommandations

1. Fournir des formations et des prêts abordables aux jeunes dans le domaine de l'agrobusiness.
2. offrir des formations et des prêts abordables aux jeunes dans le domaine de l'agrobusiness.
3. Achever l'adoption du processus du PDDAA.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Namibie					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.43	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	4.29	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	5.00	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.47	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	9.81	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.06	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.90	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.55	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	9.88	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.80	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.15	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.47	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	1.82	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.06	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.00	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	6.01	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	8.33	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	4.94	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	5.83	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.00	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.08	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

11.6%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

96.7%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

23.4%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**0.2%**

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

24.1%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

27.6%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

31.2%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

7.2%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Recommandations

- Le gouvernement du Niger devrait s'attacher à augmenter les dépenses totales consacrées à la recherche agricole en tant que part du PIB agricole.
- Le Niger devrait s'atteler à augmenter le rendement des produits agricoles prioritaires du pays, notamment en augmentant la superficie des zones irriguées, afin de promouvoir un système alimentaire résilient.
- Le Niger doit œuvrer à l'amélioration du financement du secteur agricole, compte tenu du niveau élevé d'insécurité alimentaire.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays									
Niger									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.89	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	4.00	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.67	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.78	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.11	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	2.77	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	1.59	7.82	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	1.84	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	5.89	5.00	En voie
					PC 3.4	Protection Sociale	4.10	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.22	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.63	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.50	5.00	Pas en voie
6	Résilience au changement climatique	5.28	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	3.89	6.00	Pas en voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.90	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.65	5.00	Pas en voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.03	10.00	Pas en voie
Note globale du pays					3.64				
La Note de référence 2021 de					7.28				
					est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				
					Progrès global				
					Pas en voie				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

107.3 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

110.8%

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

47.6%

des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec les petites exploitations

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**11.5%**

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

2.7%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

19.7%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

2.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.

10.5%

taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.

Recommandations

1. Le Nigéria doit améliorer considérablement le financement du secteur agricole, compte tenu de l'insécurité alimentaire aiguë qui prévaut actuellement dans le pays.
2. Le Nigeria devrait investir davantage dans la vulgarisation comme moyen d'améliorer la production et la croissance des rendements. Des efforts doivent également être faits pour augmenter les canaux par lesquels les services de vulgarisation sont fournis.
3. Le Nigeria doit améliorer le fonctionnement des marchés des intrants afin d'accroître l'offre et l'utilisation de variétés améliorées des produits agricoles prioritaires du pays.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Nigeria					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.08	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.59	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.65	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.99	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.42	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.01	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	4.53	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.42	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.74	7.22	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.38	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.47	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.39	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.51	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.96	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	1.34	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	6.52	5.00	En voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	5.55	5.00	En voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	7.50	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	6.81	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.01	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	8.61	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.17	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.19	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.61	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.71	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.42	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2023 de collecte de données pour la Conférence de l'union de Janvier 2024.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Rep. A. Saharawi				
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA								
2	Financement des investissements dans l'agriculture								
3	Éradiquer la faim								
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture								
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles								
6	Résilience au changement climatique								
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats								
Note globale du pays					n.d.				
La Note de référence 2021 de					7.28				
					est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				
Progrès global					Pas en voie				

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

<p>100.0% pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.</p>	<p>78.0 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.</p>	<p>100.0% pour l'achèvement du processus du PDDAA.</p>	<p>100.0% pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.</p>	<p>100.0% pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.</p>
--	---	---	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

<p>7.7% prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.</p>	<p>6.5% prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).</p>	<p>7.7% taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.</p>	<p>33.0% prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.</p>	<p>22.0% des enfants âgés de 6 à 23 mois qui respectent le régime alimentaire minimal acceptable.</p>
---	--	--	--	--

Recommandations

1. Le gouvernement rwandais doit poursuivre et intensifier ses efforts pour lutter contre la malnutrition (à la fois le retard de croissance et la malnutrition), en particulier chez les jeunes enfants de moins de 5 ans.
2. Le gouvernement rwandais devrait poursuivre et intensifier ses efforts pour relever le défi de la faible diversité alimentaire de sa population féminine.
3. Compte tenu de la bonne performance globale vers la réalisation des objectifs et des cibles du PDDAA, nous encourageons le gouvernement du Rwanda à soutenir les efforts de l'Union africaine pour promouvoir un programme de capacité sur les mutuelles afin de partager les leçons et les bonnes pratiques entre les États membres du continent.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Rwanda					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	10.00	10.00	En voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	6.86	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.58	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	1.59	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	9.39	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	8.90	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	5.43	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	8.11	7.92	En voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	5.77	5.00	En voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	5.16	5.00	En voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	7.71	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.64	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.17	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	6.95	5.81	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.88	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	4.92	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.18	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.87	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.48	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	9.70	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	9.40	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.87	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.62	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					7.43	Progrès global				
<i>La Note de référence 2021 de</i>					<i>7.28</i>	<i>est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.</i>				

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2023 de collecte de données pour la Conférence de l'union de Janvier 2024.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					São Tome & Príncipe				
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA								
2	Financement des investissements dans l'agriculture								
3	Éradiquer la faim								
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture								
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles								
6	Résilience au changement climatique								
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats								
Note globale du pays					n.d.				
La Note de référence 2021 de					7.28				
					est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				
					Progrès global				
					Pas en voie				

Données non fournies par le pays.

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

116.4% réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.	269.9% augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.	71.6 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.	8.0% croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).	45.0% réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.
---	--	---	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

14.4% prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.	10.9% des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.	11.5% augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.	12.4% augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.	17.9% prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.
--	---	--	--	--

Recommandations

1. Le gouvernement du Sénégal devrait réduire l'insuffisance pondérale et les retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, et être en adéquation avec les objectifs de la Déclaration de Malabo et les Objectifs de Développement Durable.
2. Le gouvernement du Sénégal devrait s'assurer que les ménages agricoles disposent des terres ou ont accès à des terres sécurisées et augmenter la taille des zones irriguées afin de renforcer un système alimentaire résilient.
3. Le gouvernement du Sénégal devrait développer et mettre en œuvre des stratégies pour améliorer et renforcer l'augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable des produits agricoles prioritaires du pays.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays									
Sénégal									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDAA	7.21	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDAA Pays	7.14	10.00	Pas en voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	5.52	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.96	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.48	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.90	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	3.21	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.40	7.92	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	0.38	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	9.00	5.00	En voie
					PC 3.4	Protection Sociale	3.64	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.42	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.39	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.72	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.39	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	7.70	5.00	En voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	10.00	5.00	En voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.40	5.00	En voie
6	Résilience au changement climatique	5.93	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	1.86	6.00	Pas en voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.25	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.17	10.00	Pas en voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.58	10.00	Pas en voie
Note globale du pays						5.07	Progrès global		Pas en voie
La Note de référence 2021 de						7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.		

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

80.1 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.	80.0% des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.	100.0% d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.	100.0% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques	180.7% augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.
---	--	--	--	--

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

4.4% des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.	23.4 out of 100 comme indice de facilitation des échanges (IFE).	23.5% des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.	2.4% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.	25.0% augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.
---	--	---	--	--

Recommandations

- Le gouvernement des Seychelles devrait s'efforcer d'accroître les nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes dans les chaînes de valeur agricoles.
- Le gouvernement des Seychelles devrait augmenter les dépenses de protection sociale en faveur des groupes sociaux vulnérables afin de s'assurer que tous les besoins budgétaires sont satisfaits.
- Le gouvernement des Seychelles devrait également augmenter le nombre de ménages agricoles possédant le droit de propriété foncier.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Seychelles				
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	2.89	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.67	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	8.87	7.50	En voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.67	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	8.82	5.00	En voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie
					PC 2.4	Accès au financement	10.00	10.00	En voie
3	Éradiquer la faim	3.43	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	5.81	7.92	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	3.33	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 3.4	Protection Sociale	5.43	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.86	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.14	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.05	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des Jeunes dans l'agriculture	1.45	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	2.76	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.83	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.67	5.00	Pas en voie
6	Résilience au changement climatique	8.33	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	10.00	6.00	En voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	8.06	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.39	10.00	Pas en voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.80	10.00	Pas en voie
Note globale du pays					4.92				
La Note de référence 2021 de					7.28				
Progrès global					Pas en voie				
est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.									

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

100.0% pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.	5.0 out of 5 chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations	105.5% augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.	256.9% croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).	125.6% augmentation de la taille des superficies irriguées, par rapport à sa valeur de l'an 2000.
--	--	--	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

5.0% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques	28.6% pour l'achèvement du processus du PDDAA.	15.0% taux de réduction de l'indice numérique de pauvreté, au seuil international de pauvreté.	7.0% proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture	68.8% pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.
--	--	--	---	--

Recommandations

- La Sierra Leone devrait déployer des mécanismes appropriés, y compris les plateformes d'examen sectoriel conjoint, pour promouvoir la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs, ainsi que la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite, afin d'accroître la capacité à générer et à utiliser des données et des informations statistiques agricoles.
- La Sierra Leone doit augmenter la proportion d'agriculteurs ayant accès aux services de conseil agricole et pratiquant une agriculture intelligente face au climat, en particulier pour les produits agricoles prioritaires du pays.
- La Sierra Leone devrait investir davantage dans des interventions et des politiques visant à réduire le taux de pauvreté dans le pays.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Sierra Leone					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	3.24	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	2.86	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.88	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	0.00	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.58	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.14	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.05	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	2.54	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.60	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	4.11	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.15	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	5.10	5.00	En voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	9.76	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.40	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	4.26	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	4.19	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.25	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	3.50	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	6.13	5.00	En voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	9.76	5.00	En voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.50	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	4.42	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.90	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	7.95	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.61	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.82	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.33	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Le pays est prié de participer au prochain cycle de 2023 de collecte de données pour la Conférence de l'Union de Janvier 2024.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays									
Somalie									
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA								
2	Financement des investissements dans l'agriculture								
3	Éradiquer la faim								
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture								
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles								
6	Résilience au changement climatique								
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats								
Données non fournies par le pays.									
Note globale du pays					Progrès global				
n.d.					Pas en voie				
La Note de référence 2021 de					est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				
7.28									

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

74.8 <i>indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.</i>	99.9% <i>réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.</i>	79.7% <i>indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).</i>	53.0 <small>out of 100</small> <i>comme indice de facilitation des échanges (IFE).</i>	-0.1% <i>pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.</i>
--	--	---	--	--

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

10.4% <i>des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.</i>	13.9% <i>augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.</i>	19.4% <i>de la population est sous-alimentée.</i>	3.4% <i>croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).</i>	66.7% <i>réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.</i>
---	---	---	---	---

Recommandations

- Augmenter l'allocation budgétaire du gouvernement en faveur du renforcement de la résilience, de la santé infantile et des initiatives d'autonomisation des jeunes et des femmes.
- Mettre en place des mécanismes inclusifs institutionnalisés de responsabilité mutuelle et d'examen par les pairs.
- Achever l'adoption du processus du PDDAA.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Afrique du Sud				
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)				
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.02	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	0.00	10.00	Pas en voie
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.43	10.00	Pas en voie
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.65	10.00	Pas en voie
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.32	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	0.55	10.00	Pas en voie
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	2.72	5.00	Pas en voie
					PC 2.4	Accès au financement	0.01	10.00	Pas en voie
3	Éradiquer la faim	3.94	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	0.26	7.92	Pas en voie
					PC 3.2	Productivité agricole	0.51	5.00	Pas en voie
					PC 3.3	Perte après récolte	10.00	5.00	En voie
					PC 3.4	Protection Sociale	9.76	10.00	Pas en voie
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.47	5.00	Pas en voie
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.66	5.00	Pas en voie
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.36	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.43	6.25	Pas en voie
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.02	7.00	Pas en voie
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.94	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.72	5.00	Pas en voie
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.15	5.00	En voie
6	Résilience au changement climatique	3.33	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.00	6.00	Pas en voie
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	8.42	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	6.94	10.00	Pas en voie
Note globale du pays					4.05				
Progrès global					Pas en voie				
<small>La Note de référence 2021 de</small>					<small>7.28</small>				
<small>est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.</small>									

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:

0.0% prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.	128.5% taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.	20.0% des ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs résistent aux chocs climatiques et météorologiques	63.3% indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).	-0.1% pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.
---	--	---	--	---

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:

2.8% du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport aux dépenses publiques totales.	53.9 indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.	36.3% réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.	44.4% pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.	57.1% pour l'achèvement du processus du PDDAA.
--	---	--	---	--

Recommandations

1. Le gouvernement du Soudan du Sud devrait augmenter la part des dépenses agricoles du gouvernement dans les dépenses totales du gouvernement pour atteindre l'objectif du PDDAA d'au moins 10 %.
2. Le gouvernement du Sud-Soudan doit augmenter les dépenses consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience.
3. Le gouvernement du Sud-Soudan doit mettre en place des mécanismes inclusifs de responsabilité mutuelle et d'examen par les pairs et intégrer les engagements de la déclaration de Malabo.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Soudan du Sud					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.68	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	5.71	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.89	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	4.44	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.54	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	6.15	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.00	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	0.83	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	0.00	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.00	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.86	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.11	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.00	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.25	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.50	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	3.48	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	3.33	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	3.63	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.41	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.52	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.39	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.31	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					2.88	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

8.6%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

1.0%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

83.1%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

0.3%

pour la volatilité des prix alimentaires nationaux.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**3.1%**

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

11.2%

des agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole.

8.2%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

17.0 out of 100

comme indice de facilitation des échanges (IFE).

14.1%

prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.

Recommandations

1. Le gouvernement du Soudan doit améliorer l'accès de tous les agriculteurs à des services de conseil agricole de qualité et mettre en place des politiques et des stratégies pour réduire les pertes après récolte.
2. Le gouvernement du Soudan doit s'attaquer aux contraintes du commerce agricole afin d'améliorer le niveau de l'indice de facilitation des échanges et de renforcer le commerce des biens et services agricoles avec les autres États membres africains.
3. Le gouvernement soudanais doit promouvoir des initiatives visant à garantir qu'au moins 30 % des terres agricoles soient placées sous des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Soudan					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.14	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	4.48	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.94	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.41	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.63	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	0.01	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.35	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.54	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	1.64	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.84	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.28	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.77	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.72	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	4.38	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.68	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.35	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	3.59	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.51	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.67	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	5.38	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.06	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.10	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					3.32	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**176.2%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

83.9

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**31.8%**

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

10.9%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

11.6%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

3.5%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

6.4%

taux de réduction du nombre de personnes pauvres, au seuil national de pauvreté.

Recommandations

1. Le gouvernement de la Tanzanie devrait intensifier ses programmes ciblés pour réduire la pauvreté et réduire continuellement le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, conformément aux objectifs des ODD.
2. Le gouvernement tanzanien devrait mettre en œuvre des interventions visant à augmenter les rendements des produits de base prioritaires du pays et veiller à ce qu'au moins 30 % des terres agricoles fassent l'objet de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau.
3. Le gouvernement tanzanien doit mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer l'accès au financement pour les hommes et les femmes travaillant dans l'agriculture et à réduire le taux de pauvreté parmi les groupes vulnérables.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Tanzanie					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	10.00	10.00	En voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	1.65	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.20	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.03	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.02	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	1.36	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.60	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.33	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.36	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	5.67	5.00	En voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	6.11	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	3.06	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.09	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	6.31	5.61	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	4.87	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.37	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	4.21	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.42	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.99	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	7.79	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.59	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.39	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.82	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					6.14	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

41.0%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

254.7%

augmentation des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles de base.

85.8%

indice des systèmes de salubrité des aliments (ISSAF).

38.1%

indice de salubrité des aliments (FSHI).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**4.9%**

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

29.5%

indice du commerce de la sécurité alimentaire (FSTI).

5.7%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

17.1%

prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle FIES (Food Insecurity Experience Scale).

70.9%

augmentation de la valeur des échanges intraafricains des produits et services agricoles.

Recommandations

- Le gouvernement du Togo devrait mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer l'expansion des terres agricoles dans le cadre de pratiques de gestion durable des terres.
- Le gouvernement du Togo devrait mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population.
- Le gouvernement du Togo devrait augmenter les dépenses agricoles publiques en tant que part de la valeur ajoutée agricole afin d'atteindre l'objectif de dix pour cent des budgets nationaux.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Togo					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.10	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.11	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.18	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.51	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.18	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	4.83	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	4.02	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.95	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	6.40	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	4.29	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	0.07	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	0.57	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	6.38	5.00	En voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.57	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	4.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.26	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	4.10	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.54	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.66	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	4.13	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	0.81	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	7.45	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.36	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	9.44	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.64	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					4.67	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**71.1**

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

21.9%

proportion de femmes rurales autonomisées dans l'agriculture

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**3.0%**

des jeunes engagés dans de nouvelles possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles.

16.6%

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

21.3%

augmentation des rendements pour les produits agricoles prioritaires du pays.

20.8%

taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production.

15.4%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

Recommandations

1. Le gouvernement tunisien devrait mettre en place des mesures pour augmenter le nombre de jeunes employés dans de nouvelles opportunités d'emploi qu'offrent les chaînes de valeur agricoles.
2. Le gouvernement tunisien devrait mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer l'expansion des terres agricoles dans le cadre de pratiques de gestion durable des terres.
3. Le gouvernement tunisien devrait relever le défi du faible taux de croissance du rendement des produits agricoles prioritaires en tenant compte des défis sous-jacents de la productivité.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Tunisie					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.96	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.88	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	5.91	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.55	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.48	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	5.60	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.93	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	6.42	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.54	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	6.62	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	5.71	5.00	En voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.28	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.88	5.61	En voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.53	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	1.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	10.00	7.00	En voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.67	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.34	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	7.25	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	7.57	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.93	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	9.35	8.33	En voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	10.00	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.33	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.70	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					6.28	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

64.9%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

5.0 out of 5

chaînes de valeur des produits de base agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations

8.2%

croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole).

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**5.6kg/ha**

de la consommation d'engrais par hectare de terres arables inférieure aux 50 kg/ha recommandés.

27.9%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

10.2%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

3.1%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

0.2%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Recommandations

1. Le gouvernement ougandais devrait intensifier ses programmes ciblés pour réduire la pauvreté et réduire le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, conformément aux objectifs des ODD.
2. Le pays devrait mettre en place des stratégies et des politiques ciblées pour accroître la consommation d'engrais conformément à la déclaration d'Abuja et augmenter les dépenses consacrées à la recherche agricole afin d'accroître la productivité agricole.
3. Le gouvernement ougandais devrait augmenter ses dépenses agricoles pour refléter la forte contribution du secteur à l'économie du pays.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Ouganda					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.80	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	9.48	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.91	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.99	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.48	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	6.14	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.54	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	5.78	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	4.99	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.58	7.82	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	3.78	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	9.77	5.00	En voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	8.49	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	3.11	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.21	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	5.51	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.50	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	10.00	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	9.40	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.14	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.70	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	5.39	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	7.65	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	8.22	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	7.09	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.61	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.82	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.89	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**100.0%**

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

102.3%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

100.0%

des terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres.

19.0%

du pourcentage des dépenses publiques agricoles par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**55.4**

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

32.3%

prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

12.0%

prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans.

35.3%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

0.4%

des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.

Recommandations

- Augmenter le financement pour la génération, la gestion, l'analyse et l'utilisation des données dans le secteur agricole.
- Développer/étendre l'éducation nutritionnelle communautaire et les suppléments protéiques et énergétiques pour les femmes et les enfants.
- Augmenter les allocations publiques à la recherche agricole et forger des partenariats de recherche avec le secteur privé.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Zambie					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	9.85	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	9.54	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	8.07	7.50	En voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	8.76	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	10.00	5.00	En voie	
					PC 2.4	Accès au financement	3.53	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.88	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.51	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.86	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	4.64	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	4.29	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.51	5.61	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	0.00	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	6.02	5.00	En voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.56	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	7.12	5.00	En voie	
6	Résilience au changement climatique	6.57	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.00	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	8.14	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.40	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	2.40	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	6.81	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.55	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

Points marquants des 5 domaines clés de la bonne performance du Pays:**124.3%**

réponse aux besoins de dépenses pour les initiatives de renforcement de la résilience, à partir du budget de l'État.

100.0%

pour les politiques fondées sur des données fiables, les institutions d'appui et les ressources humaines correspondantes.

100.0%

pour l'achèvement du processus du PDDAA.

100.0%

pour des mécanismes institutionnels inclusifs de responsabilisation mutuelle et d'examen par les pairs.

100.0%

pour la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.

Points marquants des 5 domaines clés qui nécessitent l'attention du pays:**11.2%**

augmentation de la valeur ajoutée agricole par terre arable.

17.0%

des ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées.

20.3%

d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers.

44.0

indice de capacité à générer et utiliser des données et informations statistiques agricoles.

16.8%

réduction des pertes après récolte pour les produits agricoles nationaux.

Recommandations

- Promouvoir la valeur ajoutée de l'agriculture en adoptant des approches de la chaîne de valeur des produits de base visant à améliorer les investissements et l'efficacité.
- Promouvoir des politiques qui facilitent l'accès au financement pour les agriculteurs, y compris les femmes et les jeunes.
- Promouvoir/investir dans des politiques visant à améliorer le traitement et la conservation après récolte.

Tableau de bord 2021 du pays pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Nom du pays					Zimbabwe					
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	10.00	10.00	En voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	10.00	10.00	En voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	10.00	10.00	En voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.45	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	7.76	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.03	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	4.97	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	5.32	7.02	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	5.42	5.00	En voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	3.37	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.27	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	5.71	5.00	En voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	4.74	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	0.97	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	3.88	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.00	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.59	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.87	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.32	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	8.76	8.00	En voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	7.52	6.00	En voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	10.00	10.00	En voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	7.45	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	2.65	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	10.00	10.00	En voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	9.71	10.00	Pas en voie	
Note globale du pays					5.17	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'un pays soit en bonne voie en 2021.				

7B. Fiche d'évaluation de la performance régionale - Analyse régionale

Région Afrique Centrale

est noté

3.33

/10 et est

Pas en voie

pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique

Analyse régionale

1. Il y a neuf (9) États membres dans cette région, à savoir: l'Angola, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe. Sous la coordination conjointe de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et avec l'appui des experts de la Commission de l'Union africaine (CUA) qui ont procédé à l'examen des rapports préliminaires, tous les États membres, à l'exception de Sao Tomé-et-Principe, ont soumis leur rapport biennal, soit un taux de soumission de 87,5 %. Le score moyen de la région est 3,33, par rapport à l'indice de référence de 7,28 en 2021. Cela indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements du PDDAA/Malabo, même si elle progresse légèrement par rapport au score de 2019 (3,22). Cependant, la région d'Afrique centrale n'est pas sur la bonne voie pour tous les indicateurs.

2. La performance de la région en matière de commerce intra-africain de produits agricoles et de services reste un énorme défi avec une note de 1,45. Ce résultat global est compensé par les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles avec une note individuelle de 2,91/5.

3. L'éradication de la faim reste un énorme défi pour la région avec une note de 1,78. Les actions engagées pour réduire les pertes post-récolte ne semblent pas produire les résultats escomptés. En outre, la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition sont très lentes dans la région, avec une note de 1,51 et 1,90, respectivement.

4. Les performances de la région en matière d'éradication de la pauvreté par l'agriculture restent également faibles en raison de la participation marginale des femmes dans l'agro-business, avec une note de 1,25, et de la faiblesse des partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, avec une note de 1,75. Il s'agit certainement d'un domaine dans lequel la région devrait faire davantage d'efforts.

5. Tous les paramètres de l'indicateur relatif au financement des investissements dans l'agriculture sont encore très faibles, en particulier l'accès au financement et les dépenses publiques pour l'agriculture, avec des notes de 1,17 et 3,44, respectivement, par rapport à la note minimale de 10 pour 2021. L'investissement du secteur privé national dans l'agriculture et l'investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture sont peu performants, avec une note de 1,86 et 2,50, respectivement, par rapport à la note minimale de 5.

6. Par conséquent, en tant que communauté, la région doit prêter attention à tous les domaines des engagements du PDDAA/Malabo. Elle doit augmenter le financement des investissements dans l'agriculture, améliorer le commerce intra-africain des produits et services agricoles, s'engager dans des actions fortes pour lutter contre la faim et éradiquer la pauvreté grâce à une agriculture durable. Certains indicateurs n'étant pas bien renseignés, la région devrait améliorer le système de collecte des données dans chaque pays.

Tableau de bord régional 2021 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Région Afrique Centrale										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.68	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	6.43	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.33	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.30	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.24	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	3.44	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	1.86	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	2.50	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	1.17	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	1.78	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.28	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.51	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.34	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	2.35	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.90	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.29	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.98	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.76	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	1.75	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	3.17	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	1.25	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.45	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	2.91	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	4.46	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	2.64	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.29	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	4.71	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	0.14	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	6.77	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.23	10.00	Pas en voie	
Note globale de la région					3.33	Progress global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2021.				

Analyse régionale

1. La région de l'Afrique de l'Est a obtenu une note globale de 4,56 sur un indice de référence de 7,28 et n'est donc pas en voie d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA d'ici 2025. S'agissant des engagements, la région n'était sur la bonne voie dans aucun des sept domaines d'engagement du PDDAA. Les performances observées reflètent les performances générales des États membres de la région. Sur les 13 États membres de la région d'Afrique de l'Est, seul le Rwanda était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du PDDAA.

2. Il convient toutefois de noter que dans certains domaines d'engagement, la région a bien progressé vers la réalisation des objectifs. Par exemple, dans le thème 1 sur l'engagement envers le processus du PDDAA, la région a obtenu une note de 7,89 sur 10. L'objectif pourrait être facilement atteint si tous les États membres de la région s'engageaient à nouveau à mettre en œuvre les aspects restants du processus de domestication du PDDAA, nouaient les partenariats et les alliances nécessaires avec toutes les parties prenantes et achevaient les examens des politiques et des institutions. De même, en ce qui concerne le domaine d'engagement 7, la performance a montré des progrès impressionnants et cet objectif pourrait être atteint en particulier en renforçant la capacité des États membres pour une planification, une mise en œuvre et un suivi et une évaluation fondés sur des preuves. La région a également réalisé des progrès notables dans le renforcement de la résilience à la variabilité climatique en obtenant une note de 6,22 par rapport à l'indice de référence de 8,00. Cependant, les États membres doivent augmenter leurs investissements dans le renforcement de la résilience.

3. La région devrait accorder plus d'attention à l'engagement 2 relatif au financement des investissements dans l'agriculture, car elle n'a même pas atteint la moitié de la cible à atteindre. Les États membres doivent augmenter les dépenses publiques pour l'agriculture et créer un environnement propice à l'augmentation des investissements du secteur privé, y compris les investissements directs étrangers. La région doit accorder une attention particulière à l'accès au financement des ménages agricoles dont les performances sont particulièrement faibles. La région doit également prêter attention au commerce intra-africain des produits et des services agricoles, qui est actuellement faible ; il est nécessaire de réduire les barrières commerciales (tarifaires et non tarifaires) et de garantir une plus grande liberté des échanges entre les États membres, comme cela est envisagé dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

4. De manière générale, la région doit prêter attention à tous les domaines d'engagement pour atteindre les objectifs du PDDAA d'ici 2025.

Tableau de bord régional 2021 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Région Afrique de l'Est										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.89	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.31	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	8.13	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.23	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	2.79	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.07	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	1.74	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	1.54	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.78	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	3.10	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.21	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	2.69	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	3.03	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.13	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.01	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.56	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.18	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.12	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	4.18	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	4.44	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	1.97	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.12	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.55	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.70	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	6.22	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.58	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.85	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.59	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.92	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	7.58	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.27	10.00	Pas en voie	
Note globale de la région						4.56	Progress global			Pas en voie
La Note de référence 2021 de						7.28	est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2021.			

Analyse régionale

1. Cette région est composée de six (6) États membres, à savoir: L'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. L'Union du Maghreb arabe (UMA), en tant que communauté économique régionale (CER), assuré la coordonné de ses États membres et l'Égypte dans le cadre de processus d'EB. Tous ces États membres de la région ont fait état de progrès. Ces États membres et leurs notes respectives pour cette période de référence sont l'Algérie (1,47), l'Égypte (6,52), la Libye (1,14), la Mauritanie (5,40), le Maroc (6,89) et la Tunisie (6,28). Il en ressort que le Maroc et la Tunisie ont fait des progrès significatifs dans la réalisation de l'engagement de Malabo.

2. Au cours de ce 3ème cycle de l'EB, un important effort de communication a été déployé pour sensibiliser les États membres. Par ailleurs, malgré le contexte du COVID-19, tous les États membres de la région ont pu soumettre leurs rapports. Toutefois, les États membres sont invités à améliorer l'efficacité de leurs systèmes nationaux afin qu'ils puissent fournir des données complètes et opportunes pour les prochains cycles d'EB.

3. Le rapport d'avancement global montre que la région n'est pas sur la bonne voie avec une note de 4,62 par rapport à l'indice de référence de 7,28 pour 2021. La note régionale est passé de 2,65 dans le cycle d'EB 2019 à 4,62.

4. L'Afrique du Nord n'est sur la bonne voie dans aucun des domaines de l'engagement de Malabo et est seulement sur la bonne voie dans 3 des 23 catégories de performance (investissement du secteur privé national dans l'agriculture, partenariat public-privé inclusif pour les chaînes de valeur des produits de base, et capacité des pays à mettre en œuvre une planification fondée sur des données probantes et à assurer le suivi et l'évaluation).

5. Les piètres performances de la région en ce qui concerne les engagements pris en vue de l'éradication de la faim et de la pauvreté grâce à l'agriculture, de la stimulation du commerce intra-africain des produits et services agricoles et du renforcement de la résilience face à la variabilité climatique contribuent à renforcer la nécessité de planifier et de cibler la transformation de l'agriculture pour un système alimentaire résilient.

Tableau de bord régional 2021 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Région Afrique du Nord										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.77	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	8.81	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	5.40	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.11	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.52	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.04	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	5.16	5.00	En voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	1.75	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	3.13	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.68	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	4.00	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	0.78	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	0.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.99	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.35	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.96	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	4.23	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.75	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	6.33	5.00	En voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	4.30	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	4.52	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.42	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	1.01	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.83	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	6.16	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	5.12	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	7.21	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.53	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	6.41	5.00	En voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	5.28	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.90	10.00	Pas en voie	
Note globale de la région					4.62	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2021.				

Analyse régionale

1. Cette région est composée de douze (12) États membres, à savoir: l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe. À l'exception de l'île Maurice, tous ces États membres ont soumis leur rapport, soit un taux de soumission de 92 %. La note moyenne globale de la région est de 4,11, ce qui indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements du PDDAA/Malabo lorsqu'elle est évaluée par rapport à l'indice de référence de 7,28 pour 2021. Cela représente également une baisse de performance de 3,5 % par rapport à l'EB de 2019. Parmi les onze (12) États membres, aucun n'est sur la bonne voie, ce qui représente une diminution de 66,7% par rapport au nombre de pays qui étaient sur la bonne voie dans l'EB inaugural, mais ne représente aucun changement par rapport à l'EB de 2019

2. L'Afrique australe n'est sur la bonne voie pour aucun des sept engagements de Malabo dans le cycle d'EB 2021, alors qu'elle était sur la bonne voie pour quatre engagements dans le cycle d'EB inaugural, mais n'était également sur la bonne voie pour aucun des engagements dans le cycle d'EB de 2019. La région a toutefois déployé des efforts considérables en ce qui concerne les engagements relatifs à la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats, à la résilience face à la variabilité climatique, à l'engagement envers le processus du PDDAA et au commerce intra-africain des produits et services agricoles, les États membres ayant atteint conjointement environ la moitié des étapes requises pour la réalisation de ces thèmes.

3. Les États membres disposant de systèmes de gestion des données agricoles relativement efficaces ont produit de meilleurs rapports sur le processus d'examen biennal.

a. Par ailleurs l'harmonisation et la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur les principes du PDDAA ont contribué à améliorer les performances des États membres (réalisation des objectifs biennaux fixés dans le processus de Malabo/PDDAA et performances du secteur agricole), comme le montre le fait que cinq (5) États membres (Zimbabwe, Zambie, Mozambique, Malawi, Botswana) sont sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de l'indicateur du processus du PDDAA.

b. De même, l'ouverture des échanges a contribué à la bonne performance du commerce intra-régional dans la région (un seul État membre en bonne voie : Botswana (5,06)) ;

c. En outre, l'adhésion à la responsabilité mutuelle a contribué à de bons progrès, dont trois (3) États membres (Tanzanie (9,39), Botswana (8,66), et Afrique du Sud (8,42)) ont contribué à une forte performance et sont sur la bonne voie.

4. Compte tenu des faibles performances en matière d'éradication de la pauvreté grâce à l'agriculture, de financement des investissements dans l'agriculture et d'éradication de la faim, la région doit envisager les mesures suivantes :

a. Tout d'abord, elle doit augmenter les dépenses publiques en faveur de l'agriculture ; ensuite, elle doit améliorer l'accès des agriculteurs aux intrants et aux technologies agricoles ;

b. La région doit également accroître les investissements dans le renforcement de la résilience, investir dans les technologies de stockage post-récolte pour limiter les pertes post-récolte, renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données agricoles afin de garantir que tous les objectifs et cibles des Déclarations de Malabo fassent l'objet de rapports ;

c. Euvrer pour attirer des investissements publics et privés plus nombreux et de qualité dans le secteur agricole afin d'améliorer et de maintenir les performances du secteur agricole pour mettre fin à la faim et réduire la pauvreté ;

d. Favoriser l'intégration de la déclaration et des objectifs de Malabo dans leurs plans nationaux de mise en œuvre. Il est également important que la région continue de s'ouvrir au commerce intra-régional, utilise des marchés structurés et ajoute de la valeur à ses produits afin d'augmenter les revenus du commerce dans la région et de réduire la pauvreté.

Tableau de bord régional 2021 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Région Afrique australe										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	6.55	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	6.02	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.20	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	6.42	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.94	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	5.40	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	4.38	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	3.72	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.27	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.79	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	2.80	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.18	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	1.91	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	5.55	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.32	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.96	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	1.43	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.27	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	1.29	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	2.28	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	0.88	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.35	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.53	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.18	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	5.58	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	4.55	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.62	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.14	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.86	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	7.06	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	7.49	10.00	Pas en voie	
Note globale de la région					4.11	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2021.				

Analyse régionale

1. La région est sous la coordination de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les quinze (15) États membres qui composent la région sont : Le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Le taux de soumission a été constant depuis le premier cycle du rapport d'EB, qui est 2017 (93%), jusqu'à 100% en 2019 et le même 100% au cours de la période du rapport actuel. La note moyenne globale de la région est de 4,80, ce qui indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements du PDDAA/Malabo lorsqu'elle est évaluée par rapport à l'indice de référence de 7,28 pour 2021. La région n'est pas sur la bonne voie et a régressé en termes de performance de 8% par rapport au dernier rapport. Même si la région n'est pas sur la bonne voie et n'a pas chuté en termes de performance, il est important de souligner qu'au lieu d'un seul pays lors de la dernière période considérée qui était sur la bonne voie, étant donné qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire vers 2025, cinq États membres font des progrès constants vers l'objectif de 10 points en enregistrant une performance de 5 points et plus, mais inférieure à 7,28 points. Ces cinq (5) États membres sont : Burkina Faso (5,20), la Gambie (5,56), le Ghana (6,61), le Mali (6,66) et le Nigeria (5,59).

2. La région Afrique de l'Ouest a obtenu une note de 4,75/10 et n'est pas sur la bonne voie pour mettre en œuvre la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique. Plus précisément, l'Afrique de l'Ouest n'est pas sur la bonne voie pour quatre (4) engagements, à savoir le financement des investissements dans l'agriculture, la lutte contre la faim, l'éradication de la faim grâce à l'agriculture et le commerce intra-africain des produits et services agricoles. La région fait de nets progrès pour les trois (3) autres engagements avec des notes se situant au milieu de l'indice de référence de 10 puisque 2021 est à mi-chemin du rapport, avec 8,17 points sur 10 pour l'engagement envers le processus du PDDAA, 5,92 points sur 10 pour l'engagement envers la résilience à la variabilité climatique ; et 6,98 points sur 10 pour l'engagement envers la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats.

3. Afin d'améliorer ses performances en matière de financement des investissements dans l'agriculture, de lutte contre la faim, d'éradication de la faim grâce à l'agriculture et de commerce intra-africain de produits et services agricoles, la région doit accorder une attention particulière aux catégories de performances suivantes :

(i) Investissement du secteur privé national dans l'agriculture ; (ii) Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture ; (iii) Accès au financement, et (iv) Éradication de la faim. Malheureusement, l'accès au financement revient sans cesse au cours de deux cycles d'EB.

4. Par conséquent, les recommandations suivantes sont formulées :

- Augmenter la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales ;
- Fournir un environnement favorable qui facilite les affaires en vue d'augmenter le rapport entre les investissements du secteur privé national et les investissements publics dans l'agriculture ;
- Assurer l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès aux services financiers afin d'encourager la participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles ; et
- Promouvoir des stratégies qui contribuent à la réduction des pertes post-récolte afin de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la faim.

Tableau de bord régional 2021 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Région Afrique de l'Ouest										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progrès	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progrès	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	8.03	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	9.05	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	6.92	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	8.13	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.02	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.98	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	2.97	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	1.72	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.41	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.87	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.54	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	2.75	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	2.38	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	3.62	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	1.62	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	3.29	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	3.27	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	2.08	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	4.27	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	3.87	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	2.86	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	3.27	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.10	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	4.44	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	5.93	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	4.42	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	7.45	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.86	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	2.95	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	8.67	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.95	10.00	Pas en voie	
Note globale de la région					4.75	Progrès global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour qu'une région soit en bonne voie en 2021.				

7C. Fiche d'évaluation de la performance continentale- Analyse continentale

Afrique

est noté

4.32

/10 et est

Pas en voie

pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique

Analyse continentale

1. Dans l'ensemble, le continent n'est pas en voie de réaliser les engagements de la Déclaration de Malabo, obtenant une note moyenne globale de 4,329. Avec un indice de référence relativement plus élevé de 7,28 requis pour être en bonne voie au cours de la période considérée, par rapport à 6,66 lors de la période précédente, le taux de progression du continent semble avoir encore ralenti. L'écart entre la performance globale du continent et l'indice de référence au titre de la période considérée semble se creuser : la différence entre la note de 4,03 et l'indice de référence de 6,66 (2,63) en 2019 est un peu plus faible que celle de la période considérée, à savoir une note de 4,329 et un indice de référence de 7,28 (2,89). Il convient de noter que l'indice de référence de chaque période de référence successive augmentera, pour atteindre la valeur maximale de 10 en 2025, puisque la performance du continent devrait continuellement s'améliorer pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo.

2. Le ralentissement des progrès au cours de cette période de référence se traduit par le fait qu'un seul État membre (le Rwanda) est en bonne voie, contre quatre au cours de la période 2019 (Ghana, Mali, Maroc et Rwanda).

3. Le continent n'était pas en bonne voie au cours de la période 2019 pour l'ensemble des sept domaines d'engagement, et cela n'a pas changé au cours de la période considérée. Toutefois, pour les domaines d'engagement suivants, une amélioration globale a été constatée : Réengagement dans le processus du PDDAA (engagement 1), de 7,29 à 7,2846 ; Éradication de la faim (engagement 3), de 2,20 à 2,715 ; Réduction de moitié de la pauvreté par l'agriculture (engagement 4), de 1,81 à 2,6971 ; Résilience au changement climatique (engagement 6), de 4,59 à 5,7169 ; Responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats (engagement 7), de 5,98 à 6,2633.

4. La note globale du continent concernant la dynamisation du commerce intra-africain des produits agricoles de base (engagement 5) a chuté de 2,87 en 2019 à 2,4453 au cours de la période considérée. Ainsi, seuls cinq États membres Sénégal (7,70), Nigéria (6,52), Sierra Leone (6,13), Botswana et Djibouti (6,69) sur les 51 ont été évalués au cours de la période considérée comme étant sur la bonne voie, contre 28 des 49 États membres au cours la période précédente.

5. Quatre États membres Seychelles (8,87), Égypte (8,56), Eswatini (8,54) et Zambie (8,07) ont été jugés en bonne voie pour le financement des investissements dans l'agriculture (engagement 2). Au cours de la période considérée, quatre (4) États membres ont effectivement consacré au moins 10 % de leurs dépenses nationales totales à l'agriculture (Burundi, RD Congo, Éthiopie et Mali), contre quatre au cours de la période précédente (Burkina Faso, Burundi, Mali et Mauritanie).

Tableau de bord continental 2021 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo

Afrique										
Domaines d'engagement de Malabo (T)					Catégories d'engagements (C)					
No.	Sujets	T-note sur 10	Minimum pour 2021	T-Progress	No.	Sujets	C-note sur 10	Minimum pour 2021	C-Progress	
1	Engagement à l'égard du processus du PDDAA	7.28	10.00	Pas en voie	PC 1.1	Processus PDDAA Pays	7.70	10.00	Pas en voie	
					PC 1.2	Coopération, Partenariat & Alliance basés sur le CAADP	7.13	10.00	Pas en voie	
					PC 1.3	Examen des politiques et des institutions fondé sur le CAADP/ Etablissement et soutien	7.00	10.00	Pas en voie	
2	Financement des investissements dans l'agriculture	3.15	7.50	Pas en voie	PC 2.1	Dépenses Publiques pour l'Agriculture	4.78	10.00	Pas en voie	
					PC 2.2	Investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture	3.17	5.00	Pas en voie	
					PC 2.3	Investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture	2.32	5.00	Pas en voie	
					PC 2.4	Accès au financement	2.34	10.00	Pas en voie	
3	Éradiquer la faim	2.71	6.32	Pas en voie	PC 3.1	Accès aux intrants et aux technologies agricoles	3.14	7.92	Pas en voie	
					PC 3.2	Productivité agricole	1.93	5.00	Pas en voie	
					PC 3.3	Perte après récolte	1.82	5.00	Pas en voie	
					PC 3.4	Protection Sociale	4.50	10.00	Pas en voie	
					PC 3.5	Sécurité Alimentaire et Nutrition	2.00	5.00	Pas en voie	
					PC 3.6	Salubrité des aliments	2.87	5.00	Pas en voie	
4	Éliminer la pauvreté grâce à l'agriculture	2.69	5.81	Pas en voie	PC 4.1	PIB agricole et réduction de la pauvreté	1.79	6.25	Pas en voie	
					PC 4.2	Partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des denrées de base	3.33	5.00	Pas en voie	
					PC 4.3	Le rôle des jeunes dans l'agriculture	3.52	5.00	Pas en voie	
					PC 4.4	Participation des femmes dans l'agro-industrie	2.11	7.00	Pas en voie	
5	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	2.44	5.00	Pas en voie	PC 5.1	Commerce intra-africain des produits et services agricoles	0.94	5.00	Pas en voie	
					PC 5.2	Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles	3.93	5.00	Pas en voie	
6	Résilience au changement climatique	5.71	8.00	Pas en voie	PC 6.1	Résistance aux risques climatiques	4.50	6.00	Pas en voie	
					PC 6.2	Investissement dans le renforcement de la résilience	6.91	10.00	Pas en voie	
7	Responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats	6.26	8.33	Pas en voie	PC 7.1	Capacité des pays en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation fondés sur des données	3.35	5.00	Pas en voie	
					PC 7.2	Examen par les pairs et responsabilité mutuelle	7.37	10.00	Pas en voie	
					PC 7.3	Processus d'examen biennal de l'agriculture	8.06	10.00	Pas en voie	
Note globale du continent					4.32	Progress global				
La Note de référence 2021 de					7.28	est la note globale minimum pour que le continent soit en bonne voie en 2021.				

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES DÉCISIONS DE L'UNION AFRICAINE

8A. Rapport sur la consommation d'engrais en Afrique (Décision : EX.CL/1041(XX))

1. Contexte

Les agriculteurs africains sont confrontés à diverses contraintes, notamment une faible productivité, un accès limité aux nouvelles technologies agricoles et la faiblesse des marchés. L'un des principaux facteurs biophysiques de la faible productivité agricole en Afrique est la réduction de la fertilité des sols. Selon une estimation, le taux annuel de réduction de la fertilité des sols équivaut à 4 milliards américains de dollars d'engrais. Pour accroître la productivité agricole, augmenter les taux de croissance agricole et éradiquer la faim, l'amélioration de la fertilité et de la santé des sols en Afrique est une condition non négociable.

C'est dans ce contexte que les ministres de l'agriculture de l'Union africaine se sont réunis à Abuja le 12 juin 2006 pour le Sommet africain sur les engrais qui a abouti à la **Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte en Afrique [DOC. ASSEMBLY/AU/6 (VII)]**. Les douze résolutions de cette déclaration visaient à développer les politiques et les marchés afin de stimuler la production, la disponibilité et l'utilisation des engrais. La première résolution demandait aux gouvernements africains de multiplier au moins par six l'utilisation d'engrais et de faire passer l'utilisation **moyenne annuelle d'engrais de 8 kg d'éléments nutritifs/ha à une moyenne d'au moins 50 kg d'éléments nutritifs/ha d'ici 2015**. Pour parvenir à cette augmentation de l'utilisation des engrais, onze résolutions supplémentaires ont été prises, avec des interventions à entreprendre pour traiter, entre autres, l'accès des agriculteurs aux engrais, le coût des engrais, la production nationale et régionale d'engrais, le financement des engrais et les services de vulgarisation. Plus précisément, la résolution 11 demande à la Banque africaine de développement, avec le soutien de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, **d'établir d'ici 2007 un mécanisme africain de financement des engrais** qui répondra aux besoins de financement des diverses actions convenues par le Sommet. La 12ème résolution demande à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec d'autres partenaires, de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte deux fois par an.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja

2.1 Création et exploitation du Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM)

Le Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement a approuvé l'AFFM en avril 2008 sous forme de fonds spécial. Le fonds est devenu opérationnel en 2015 lorsque les contributions des gouvernements du Nigeria, de la Tanzanie et du Tchad, ainsi que de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), ont atteint le seuil financier requis de 10 millions de dollars pour démarrer son exploitation. L'AFFM est ensuite devenu pleinement fonctionnel en 2018, après la nomination d'un coordinateur en novembre 2017, le recrutement du personnel de l'AFFM en 2018 et l'approbation des directives et de la documentation stratégiques et opérationnelles appropriées par le Conseil d'administration de l'AFFM et le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (qui héberge l'AFFM).

En décembre 2020, l'AFFM avait enregistré des promesses de dons totales de 21 663 686 dollars, dont 15 229 027 dollars (environ 70 %) ont été remboursés à ce jour. Le tableau 1 présente la répartition des promesses de dons et des montants reçus par l'AFFM en décembre 2020. AFFM a alloué 13,3 millions de dollars à des projets et à des frais opérationnels et dispose d'un solde de 1,8 million de dollars pour des engagements futurs. L'AFFM s'engage dans une campagne de mobilisation des ressources pour financer son plan stratégique de 7 ans (2022 - 2028) dont le coût est estimé à 300 millions de dollars.

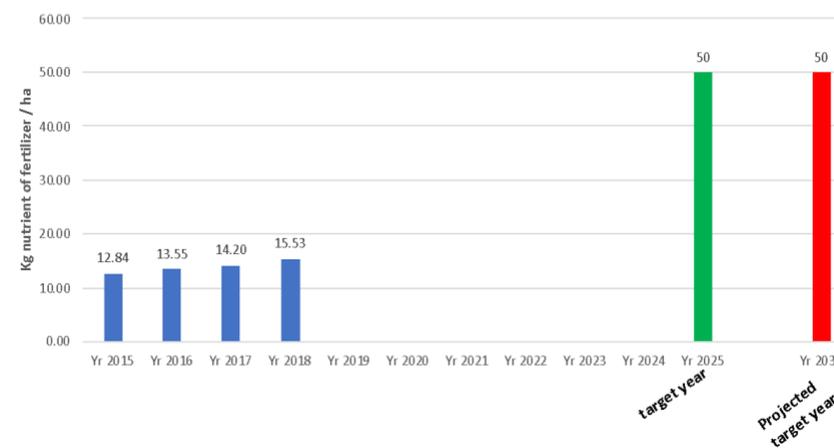
2.2 Consommation d'engrais

Le processus d'EB suit les progrès réalisés par les États membres pour atteindre l'objectif de 50 kg d'éléments nutritifs par hectare d'ici 2025 (révisé par rapport à l'année cible initiale de 2015 dans la Déclaration d'Abuja). L'indicateur spécifique est la "consommation d'engrais (kilogramme par hectare de terre arable)", avec 2015 comme année de référence et 2025 comme année cible. Les données de 31 États membres africains montrent que la consommation moyenne d'engrais était d'environ **15,5 kg de nutriments/ha en 2018, contre environ 12,8 kg/ha en 2015**. Le taux de croissance moyen de la consommation d'engrais entre 2015 et 2018 était d'environ 6,5 % par an. À ce rythme, il faudra environ 21 ans pour atteindre l'objectif d'au moins 50kg de nutriments / ha, au lieu de l'objectif fixé par l'EB qui est de 10 ans à partir de 2015 (voir Figure 1)⁴.

Tableau 1: Statut des engagements dans l'AFFM (décembre 2020)			
Donateur	Engagement (\$)	Reçu (\$)	% d'engagement honoré
BAD	7 664 844	7 664 844	100%
Nigéria	10 000 000	6 362 336	63%
Tanzanie	2 000 000	203 005	10%
AGRA	998 842	998 842	100%
Tchad	1 000 000	0	0%
Total	21 663 686	15 229 027	70,30

Source : Rapport annuel 2020 d'AFFM.

Figure 1: Average Fertilizer Consumption in Africa (2015 - 2018)



3. Conclusions et recommandations

- L'utilisation d'engrais augmente en Afrique, mais à un rythme beaucoup plus lent que prévu. La plupart des États membres ne sont donc pas en voie d'atteindre l'objectif d'Abuja de 50 kg de nutriments/ha, même après avoir prolongé l'année cible jusqu'en 2025 par le biais du processus d'EB.

⁴ Selon l'IFA (Africa fertilizer.org), la demande d'engrais en Afrique subsaharienne a baissé d'environ 7 % en 2019 et vraisemblablement encore en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, tandis que 2021 a connu une forte augmentation des prix des engrais dans le monde entier, ce qui a fait baisser à nouveau l'utilisation d'engrais en Afrique).

- ii) Depuis le Sommet sur les engrais d'Abuja en 2006, le paysage des engrais en Afrique a rapidement changé. En outre, les systèmes agroalimentaires ont évolué et sont désormais confrontés à de multiples risques et sont devenus plus insoutenables. Il serait important de revoir la déclaration d'Abuja et d'élargir le débat sur les engrais pour y inclure la gestion durable de la fertilité des sols et des programmes de gestion éprouvés tels que les solutions 4R.
- iii) Il est nécessaire de mener une campagne agressive de mobilisation des ressources par le biais de l'AFFM pour financer l'amélioration nécessaire de la consommation d'engrais et de la santé des sols en Afrique.

8B. Accès aux semences et à la biotechnologie (Décision : (réf.: Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VII)).

1. Contexte

La huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 29 et 30 janvier 2007, a approuvé le Programme africain des semences et des biotechnologies (PASB) en tant que cadre stratégique pour le développement du secteur des semences en Afrique (Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII)). L'objectif général du programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à la réduction de la pauvreté en Afrique, grâce à la mise en place de systèmes semenciers efficaces et efficients et à une meilleure application des biotechnologies et des méthodologies dans le secteur des semences. Les objectifs de PASB sont ci-après : (i) Renforcement de la capacité nationale pour la production, la multiplication et la distribution de semences améliorées afin de mieux fournir aux agriculteurs des semences de haute qualité qui leur permettent de répondre aux conditions environnementales changeantes et aux demandes du marché ; (ii) Amélioration des procédures d'assurance qualité des semences en place pour assurer une production et une distribution soutenues de semences de haute qualité aux agriculteurs ; (iii) Renforcement des liens entre les secteurs semencier formel et informel pour mieux comprendre et répondre aux besoins des agriculteurs, y compris les petits exploitants et les femmes ; (iv) Politiques et réglementations efficaces en matière de semences pour permettre et promouvoir des échanges accrus de semences entre les nations africaines ; (v) Capacité accrue pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin de garantir la disponibilité de variétés de cultures adaptées pour répondre aux besoins futurs des agriculteurs ; (vi) Capacité accrue d'utiliser les outils de la biotechnologie pour améliorer la sélection végétale et la production de semences de haute qualité ; (vii) Capacité accrue à mettre en œuvre des mesures de biosécurité en relation avec la production et la distribution de semences et l'amélioration génétique des plantes, pour protéger la santé humaine et l'environnement ; (viii) Établissement de codes de conduite modèles pour les semences utilisées dans les situations d'urgence.

2. Progrès faits par les États africains dans la réalisation des objectifs

Introduction de variétés

Nombre de variétés mises en circulation entre 2016 et 2020 pour les 4 principales cultures : Burkina Faso (18), RDC (20), Éthiopie (37), Ghana (34), Kenya (81), Madagascar (13), Malawi (38), Mali (49), Mozambique (8), Nigeria (32), Rwanda (10), Afrique du Sud (362), Tanzanie (50), Ouganda (38), Zambie (44) et Zimbabwe (44).

Compétitivité de l'industrie

Nombre d'entreprises semencières actives produisant et vendant des semences des 4 principales cultures : Burkina Faso (21), RDC (11), Éthiopie (21), Ghana (1), Kenya (22), Madagascar (13), Malawi (22), Mali (41), Mozambique (15), Nigeria (106), Rwanda (15), Afrique du Sud (46), Tanzanie (30), Ouganda (24), Zambie (10) et Zimbabwe (16).

Volume de semences vendues pour les 4 principales cultures (en MT) : Burkina Faso (12,349), RDC (2,812), Éthiopie (71,014), Ghana (11,180), Kenya (48,298), Madagascar (1,620), Malawi (13,637), Mali (4,921), Mozambique (6 078), Nigeria (58 722), Rwanda (5 316), Afrique du Sud (57 841), Tanzanie (8 389), Ouganda (30 998), Zambie (34 653) et Zimbabwe (49 278).

Politique, réglementation et appui institutionnel en matière de semences

Durée du processus d'autorisation des variétés (mois) : Burkina Faso (42), RDC (26), Ethiopie (46), Ghana (9,2), Kenya (34), Madagascar (43), Malawi (2,5), Mali (24), Mozambique (24), Nigeria (43), Afrique du Sud (15), Tanzanie (31), Ouganda (20), Zambie (24) et Zimbabwe (18).

Nombre total d'inspecteurs : Burkina Faso (94), RDC (105), Ethiopie (32), Ghana (45), Kenya (50), Madagascar (60), Malawi (39), Mali (60), Mozambique (25), Nigeria (50), Rwanda (8), Afrique du Sud (180), Tanzanie (48), Ouganda (14), Zambie (118) et Zimbabwe (61).

3. Recommandations pour renforcer la résilience du système semencier africain

Les systèmes semenciers sont essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles. Un système semencier efficace doit être à même de fournir aux agriculteurs des quantités suffisantes de semences de qualité à des prix abordables. Un tel système doit être résilient et capable de résister, de se rétablir et de s'adapter à des chocs naturels ou d'origine humaine. Pourtant, les systèmes semenciers de nombreux États membres africains ne parviennent pas à répondre aux besoins des agriculteurs. Par conséquent, il est nécessaire de

mettre en place des systèmes semenciers qui fonctionnent parfaitement, alignés sur les quatre qualités ci-dessus. Les effets de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes semenciers africains illustrent la nécessité de mesurer et de surveiller le niveau de résilience des systèmes semenciers nationaux. À ce jour, aucun outil exhaustif n'a été conçu pour mesurer la résilience des systèmes semenciers. Cependant, certains des principes d'un système semencier résilient ci-après :

- *Des programmes de sélection publics et privés robustes* qui produisent des variétés adaptées, intelligentes face au climat, répondant aux besoins des consommateurs et améliorant la nutrition. Les semences de base produites par ces programmes doivent être abordables et facilement accessibles aux producteurs de semences.
- *Un système d'homologation et d'enregistrement des variétés pleinement fonctionnel* et efficace qui facilite l'accès aux variétés végétales nouvellement homologuées.
- Des instruments de politique semencière à jour qui offrent un environnement juridique et réglementaire pour la conduite de toutes les activités et services liés aux semences tout au long de la chaîne de valeur.
- Une participation dynamique du secteur privé par le biais des entreprises semencières et des producteurs de semences qui adhèrent aux directives de contrôle de la qualité des semences, associée à la présence d'une association nationale du commerce des semences dynamique pour plaider en faveur des réformes politiques.
- Des systèmes efficaces de distribution des semences, sous la forme de réseaux ruraux d'agro-commerçants et d'un système fonctionnel d'agents de vulgarisation agricole, sont essentiels pour assurer la livraison fiable et en temps voulu d'intrants de qualité sous forme de semences certifiées aux agriculteurs.

8C. Mise en œuvre du Cadre pour la mécanisation agricole durable en Afrique (F-SAMA)" (Décision EX.CL/1041(XXXII))

1. Contexte: L'utilisation de la mécanisation agricole durable dans l'agriculture sur le continent africain en général et en Afrique subsaharienne (ASS) en particulier, est à un niveau faible par rapport aux autres continents. On estime qu'environ 65% de l'énergie agricole est encore fournie par les muscles humains, le reste par les animaux de trait (25%) et la puissance des moteurs, qui ne contribue qu'à environ 10%. La tendance actuelle montre que les jeunes migrent des zones rurales vers les zones urbaines à la recherche d'opportunités plus vertes, laissant ainsi les personnes âgées, principalement les femmes, et les enfants s'occuper de la terre.. C'est pour ces raisons qu'une des résolutions de l'engagement numéro 3 de la Déclaration de Malabo de 2014 identifie la mécanisation agricole comme un facteur clé pour atteindre l'objectif de doubler les niveaux de productivité agricole d'ici 2025. Plus précisément, la résolution appelle à la création et au renforcement de politiques, d'institutions et de systèmes d'appui appropriés pour faciliter "une mécanisation et un approvisionnement en énergie adaptés, fiables et abordables". Ainsi, la mécanisation agricole en Afrique est considérée comme un pilier indispensable pour atteindre l'engagement d'éradication de la faim d'ici 2025 comme indiqué dans la Déclaration de Malabo, et d'ici 2030 comme indiqué dans l'objectif 2 des Objectifs de développement durable.

Dans cette optique, lors de la 25ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en juin 2015 en Afrique du Sud, la présidente de la Commission de l'Union africaine de l'époque, Dr Nkosazana Dlamini Zuma, a lancé une campagne visant à "confiner la houe manuelle au musée". La présidente a symboliquement remis une motobineuse à chaque chef d'État et de gouvernement africain, pour signaler la perspective d'une mécanisation agricole rapide en Afrique.

2. Cibles et objectifs : Bien qu'il n'y ait pas de cibles spécifiques sur la mécanisation agricole dans la Déclaration de Malabo, l'objectif est de contribuer au doublement des niveaux de productivité agricole d'ici 2025, d'accélérer la croissance et d'éradiquer la faim d'ici 2025.

3. Réalisations/progrès en matière de promotion de la mécanisation de l'agriculture :

Suite au lancement du F-SAMA lors de la réunion du Comité de l'agriculture (COAG) de la FAO en 2018, la FAO, la CUA et les États membres de l'UA se sont attachés à rendre le cadre opérationnel en mettant en œuvre diverses activités. Ils ont notamment aidé les États membres à élaborer des stratégies nationales de mécanisation agricole ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes ciblant la promotion de la mécanisation tout au long de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur les petits exploitants agricoles.

- (i) Une plateforme en ligne "Africa-Mechanize Platform" (www.africamechanize.org) a été développée et lancée pour devenir la plateforme centrale d'échanges sur tous les aspects du développement et de la promotion de la mécanisation durable en Afrique. La plateforme est hébergée par le Réseau africain de conservation et de travail du sol (ACT) et comporte 4 composantes principales qui sont (a) le centre de connaissances (b) le renforcement des capacités, les partenariats et la mise en réseau (c) le magazine et le journal, et (d) l'assistance technique ;
- (ii) Sensibilisation au F-SAMA, renforcement du réseau et des liens par le biais de 6 webinaires (anglais et français) impliquant 46 intervenants, plus de 1 000 participants issus de 74 États membres, la plupart d'entre eux d'Afrique. Les supports des webinaires ont été largement distribués par le biais de la plateforme de gestion des connaissances et de mise en réseau Africa-Mechanize ;
- (iii) Un événement spécial pour l'Afrique a été organisé conjointement par la FAO, ACT et la Fédération européenne pour l'agriculture de conservation (ECAAF) le 23 juin 2021, pendant le 8e Congrès mondial sur l'agriculture de conservation (8WCCA). L'événement s'est concentré sur l'amélioration de la visibilité

du F-SAMA et la promotion de l'élément 7 du F-SAMA, en se concentrant particulièrement sur l'agriculture de conservation (AC). Cinq études de cas sur des pratiques réussies d'agriculture de conservation et de mécanisation en Afrique ont été présentées ;

- (iv) Six États membres (Ghana, Bénin, Sierra Leone, Mali, Liberia et Zambie) ont été soutenus par la FAO pour formuler ou réviser des programmes nationaux de mécanisation agricole durable en s'inspirant du F-SAMA. En outre, l'Ouganda et le Kenya ont également formulé leurs stratégies nationales de mécanisation agricole ;
- (v) Deux ateliers régionaux visant à partager l'expérience sur les investissements et les partenariats en matière de mécanisation agricole durable ont été organisés par la FAO et ses collaborateurs, dont l'ACT. Le premier atelier s'est tenu à Grand-Lahou, en Côte d'Ivoire, du 3 au 6 décembre 2019 et a réuni 37 participants venus du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire. Le deuxième atelier s'est tenu à Kampala, en Ouganda, du 9 au 12 décembre 2019 et a réuni 53 participants venus d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, de Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie.
- (vi) Le renforcement des capacités en matière de prestation de services de mécanisation pour les petits exploitants agricoles a été initié. Cela comprenait l'élaboration d'un guide de formation pour les fournisseurs de services de mécanisation (MSP) & de matériel didactique. En outre, l'équipe a organisé des formations physiques et virtuelles répondant aux besoins de 18 investisseurs et 61 fournisseurs de services de mécanisation issus du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie en 2020. Un rapport technique sur l'opérationnalisation du F-SAMA a été produit avec un focus sur le "Renforcement des capacités des fournisseurs de services de mécanisation agricole le long de la chaîne de valeur agroalimentaire (décembre 2020) ; et
- (vii) L'Union africaine a dévoilé une statue intitulée "Retirer la houe au musée", dans la ville burkinabé de Bobo Dioulasso, afin de mettre en évidence et de maintenir une attention soutenue sur le programme continental de promotion de la mécanisation agricole chez les femmes pour améliorer la production alimentaire. C'était l'événement principal de la célébration de la Journée internationale de la femme rurale, le 15 octobre 2019, qui était axée sur les femmes rurales dans l'agriculture.

4. Données/informations insuffisantes et recommandations sur la manière de combler les lacunes

- (i) Un défi majeur est le manque de données actualisées des États membres sur ce qui est mis en œuvre en vue de l'opérationnalisation du F-SAMA et sur le statut de la mécanisation agricole au niveau national. Des mesures ont été prises pour impliquer les Directeurs de la mécanisation agricole dans la plateforme Africa Mechanize, mais des efforts supplémentaires doivent être faits ;
- (ii) Le processus d'EB ne permet pas actuellement de suivre les progrès de la mécanisation agricole au niveau des pays. Des indicateurs spécifiques sur la mécanisation agricole devraient être développés et suivis en conséquence ; et
- (iii) Bien que les États membres élaborent des stratégies nationales de mécanisation agricole, des ressources sont nécessaires pour mettre en œuvre ces stratégies. Les États membres, les partenaires au développement et le secteur privé doivent accroître les investissements en vue de la mise en œuvre de ces stratégies.

5. Conclusion

L'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025 ne sera possible qu'en veillant à ce que la mécanisation agricole durable soit intégrée dans les politiques et stratégies de développement agricole des États membres de l'UA. Il est impératif d'investir dans la mécanisation agricole tout au long de la chaîne de valeur alimentaire pour permettre aux acteurs d'accroître leur productivité et la prospérité des communautés tout en renouvelant l'attrait du secteur agricole pour les jeunes ruraux grâce à l'introduction de nouveaux emplois et de nouvelles technologies. Le moment est venu pour toutes les parties prenantes de développer un nouveau paradigme pour la mécanisation en Afrique en s'appuyant sur F-SAMA.

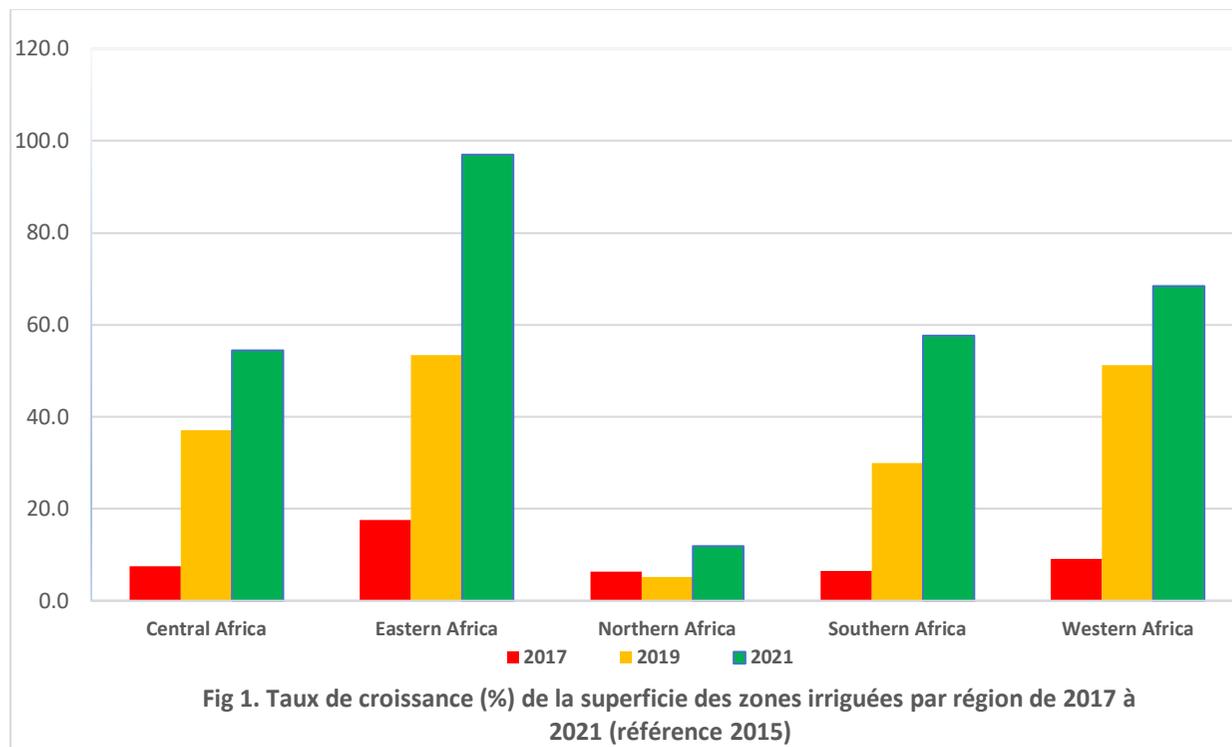
8D. Mise en œuvre du Cadre pour le Développement de l'Irrigation et la Gestion de l'Eau Agricole (IDAWM) en Afrique (Décision : {EX.CL/1187(XXXVI)} 6-7 février 2020, Addis Abeba, Ethiopie et STC3/ARDWE/MIN/131)

La Décision #130 & #131 : La Commission de l'Union africaine et les partenaires de développement doivent soutenir les CER et les EM dans la domestication, l'intégration et la mise en œuvre du cadre IDAWM et l'AU-SAFGRAD doit rendre compte des progrès de sa mise en œuvre en conséquence.

Les objectifs : La décision vise à promouvoir l'accès et l'utilisation de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole en tant qu'outils d'intensification agricole durable. Cela permettra d'augmenter la productivité et de promouvoir des moyens de subsistance résilients dans un contexte de chocs climatiques croissants et de forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale. L'accès aux technologies d'irrigation est un outil extraordinaire pour atteindre l'objectif d'éradication de la faim énoncé dans les engagements de Malabo de 2014 et dans l'Agenda 2063. L'objectif de Malabo est d'augmenter de 100% la superficie des terres arables irriguées d'ici 2025.

L'accès à la technologie d'irrigation dans le rapport d'Examen biennal (REB) : L'accès à la technologie d'irrigation est l'un des indicateurs de la catégorie "accès aux intrants et technologies agricoles" de l'engagement à éliminer la faim. Le doublement de la productivité et la mise en place d'un système alimentaire résilient sur le continent dépendent intrinsèquement de l'utilisation accrue de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole, compte tenu de l'imprévisibilité des précipitations, en termes de durée et d'intensité. Le REB suit les performances des États membres (EM) en matière d'accès aux technologies d'irrigation sous forme de taux d'augmentation de la superficie des zones irriguées par rapport à la valeur de référence de l'année 2015. La superficie irriguée est définie comme étant toutes les superficies qui sont fonctionnellement irriguées et/ou équipées pour l'irrigation. De nouvelles données révèlent qu'en raison des défis techniques et méthodologiques associés à la mesure et à l'estimation de la superficie totale irriguée, la plupart des données communiquées par les États membres sont largement sous-estimées. Les systèmes d'irrigation publics à grande échelle sont le plus souvent rapportés et ne tiennent pas compte de l'irrigation à petite échelle menée par les agriculteurs, qui se développe rapidement, en raison de leur taille fragmentée, de leur utilisation saisonnière (invisibilité saisonnière) et de leur nature dispersée.

Suivi de l'indicateur dans le REB : L'accès à la technologie de l'irrigation est suivi et rapporté dans le REB comme le changement en pourcentage de la superficie totale irriguée tous les deux ans, par rapport à la valeur de référence de 2015. La figure 1 montre le taux de croissance en pourcentage de la superficie irriguée par région. Au cours des trois derniers cycles de REB, on a constaté une augmentation générale du taux de croissance en pourcentage de la superficie des terres irriguées dans les cinq régions d'Afrique. La région de l'Afrique de l'Est a connu la croissance la plus remarquable d'environ 97% par rapport à la valeur de 2015. La période comprise entre 2019 et 2020 a représenté plus de 40% de la croissance totale des superficies irriguées. L'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique centrale ont également enregistré une croissance de la superficie irriguée de 68%, 58% et 54% respectivement. Par rapport aux autres régions, l'Afrique du Nord n'a connu qu'une croissance marginale (12 %) des superficies irriguées entre 2015 et 2021. Cela n'est pas sans rapport avec le potentiel d'irrigation limité de la région de l'Afrique du Nord, ce qui corrobore le rapport du cadre IDAWM. Il est toutefois intéressant de noter que dans le REB 2021, sur les 48 États membres qui ont fourni des informations sur la superficie de la zone d'irrigation, 8 d'entre eux étaient en bonne voie pour atteindre l'objectif. Les États membres en bonne voie sont l'Angola, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, la Namibie, le Rwanda, la Sierra Leone et l'Ouganda.



Recommandations L'objectif d'éradiquer la faim grâce à l'augmentation de la productivité agricole exige des investissements accrus dans les technologies de production susceptibles de contribuer à l'amélioration de la productivité. L'accès aux technologies d'irrigation permet d'augmenter la productivité et de construire un système alimentaire résilient. Il est absolument nécessaire d'accroître l'accès des agriculteurs et des producteurs aux technologies d'irrigation dans toutes les régions. Encourager l'investissement dans les projets d'irrigation des petits exploitants qui sont adaptables aux particularités des systèmes de production des petits exploitants est le moyen le plus puissant de stimuler un taux de croissance soutenu de l'irrigation sur le continent. La disponibilité de pompes solaires à moindre coût et à petite échelle, à la place des pompes alimentées par des combustibles fossiles, ainsi que des technologies financières favorables aux investissements se sont avérées être un grand stimulant pour encourager l'adoption et l'utilisation des technologies d'irrigation. Il est également impératif que le REB utilise des indicateurs qui présentent l'approche la plus efficace et scientifiquement prouvée pour atteindre le résultat souhaité. Le REB doit prendre en considération la nécessité d'aligner et d'encourager l'utilisation de la technologie d'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole avec des pratiques de gestion durable des terres, car il s'agit de paramètres de développement agricole complémentaires et non autonomes.

8E. Rapport intérimaire du secteur de l'élevage sur la décision EX.CL/Dec.792(XXIV) relative au rapport de la neuvième Conférence des ministres chargé des ressources animales Doc. EX.CL/807(XX)

Introduction

La décision la plus marquante pour le secteur de l'élevage, depuis l'adoption de la Déclaration de Malabo en 2014, est EX.CL/Dec.792 (XXIV), qui a mandaté la Commission de l'Union africaine (CUA) pour formuler une Stratégie de développement de l'élevage. En 2015, la Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LiDeSA), qui établit un programme de transformation pour le secteur de l'élevage, a été formulée pour une durée de vingt ans (2015 - 2035). Un certain nombre d'initiatives sont en cours pour mettre en œuvre LiDeSA. L'UA-BIRA est financé par l'Union européenne (UE) et la CUA pour promouvoir la transposition du LiDeSA et mettre en œuvre ses aspects continentaux.

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs clés de la stratégie de développement de l'élevage en Afrique

Cinq indicateurs clés pour suivre les progrès de la mise en œuvre du LiDeSA sont ci-dessous présentés :

Indicateur 1 : Taux de croissance de la composante élevage de la valeur ajoutée agricole

(a). Variation de la proportion de la valeur ajoutée de l'élevage par rapport à la valeur ajoutée totale de l'agriculture : Cette évolution a été marginale au cours des années (2015 - 2020) pour les États membres qui ont présenté un rapport. Cela indique que les États membres dépendant de l'élevage ont structurellement stagné, tandis que les États membres traditionnellement non dépendants de l'élevage n'ont pas réalisé les investissements adéquats pour stimuler le développement du secteur, même dans les États membres ayant un potentiel. Cela pourrait également mettre en évidence l'incapacité des États membres et des régions à identifier et à investir dans les zones favorables dans les chaînes de valeur prioritaires de l'élevage.

(b) Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'élevage : LiDeSA fixe le taux de croissance cible de la valeur ajoutée agricole pour la composante élevage à 4,2 % par an, ce qui est inférieur à l'objectif de la Déclaration de Malabo pour le taux de croissance de la valeur ajoutée agricole de 6 % par an. Cet objectif a été dépassé par la plupart des États membres, même si un certain nombre d'entre eux ont enregistré une contraction de la valeur ajoutée de l'élevage (9 sur 35 en 2016 ; 7 sur 37 en 2017 et 4 sur 37 en 2019). Dans l'ensemble, le continent a affiché une trajectoire ascendante du taux de croissance de la valeur ajoutée de l'élevage (2016 - 23 %, 2017 - 31 %, 2018 - 42 %, 2019 - 55 % et 2020 - 63 %), soulignant la capacité croissante de l'élevage à contribuer à la croissance inclusive et à la réduction de la pauvreté. Une révision à la hausse du taux de croissance de la valeur ajoutée de l'élevage pourrait déclencher une accélération de la contribution de l'élevage à la Déclaration de Malabo.

Indicateur 2 : Investissement public dans l'élevage

(a) Dépenses consacrées à l'élevage en pourcentage des dépenses publiques totales : LiDeSA vise à ce qu'au moins 30% des dépenses agricoles publiques (ciblées à 10% des dépenses totales) soient investies dans le secteur de l'élevage. Entre 2015 et 2020, la moyenne des dépenses consacrées au secteur de l'élevage par rapport aux dépenses publiques totales était de 1,01 %. Seuls 2 États membres ont consacré plus de 5 % de leur budget total à l'élevage : La Namibie (5,69 %) et le Ghana (8,57 %). Cela implique une faible priorité accordée à l'élevage dans la budgétisation et appelle à une augmentation des dépenses dans le secteur pour atteindre les objectifs de LiDeSA.

(b) Dépenses consacrées à l'élevage en pourcentage des dépenses publiques pour l'agriculture : Au cours de la période 2015-2020, le continent a dépensé en moyenne environ 13,65% des dépenses agricoles dans le secteur de l'élevage, passant de 13,82% en 2015 à 16,15% en 2020. Seuls l'Érythrée, l'Égypte et la

Mauritanie ont consacré 30 % et plus de leurs dépenses agricoles à l'élevage. Bien que l'augmentation des dépenses soit notable, il est nécessaire de porter cette part à 30 % des dépenses agricoles.

(c) Dépenses consacrées à l'élevage en pourcentage de la valeur ajoutée de l'élevage (PIB) : Dans le rapport d'EB, l'objectif de l'intensité des dépenses (dépenses par rapport à la contribution du secteur au PIB) est fixé à 19 %, c'est-à-dire ce qui a été réalisé par les 10 États membres les plus performants. En moyenne, à travers l'Afrique, les dépenses d'élevage ne représentaient que 8,12 % du PIB de l'élevage avec une croissance impressionnante de 4,82 % en 2015 à 12,69 % en 2020. Seuls cinq États membres affichaient des dépenses d'élevage égales ou supérieures à 15 % du PIB de l'élevage : Djibouti, le Ghana, les Seychelles, la Sierra Leone et le Soudan du Sud. La croissance des dépenses par rapport à la contribution de l'élevage au PIB doit être soutenue et renforcée pour atteindre l'objectif du REB.

Indicateur 3 : Indicateur de sécurité alimentaire et de nutrition : Taux de croissance de la consommation par habitant de protéines d'origine animale.

Les données du REB indiquent que seuls quatre États membres sont en passe de ramener la prévalence du retard de croissance à 10 % ou moins. Malgré la promotion croissante des régimes alimentaires à base de plantes dans le monde et le dénigrement des aliments d'origine animale (ADA), les données des ADA 2017, 2019 et 2021 soulignent l'importance des ADA pour une meilleure nutrition, comme en témoignent les coefficients de corrélation significatifs de -0,44, -0,44 et -0,45, respectivement, entre les taux de retard de croissance et la consommation de protéines d'origine animale. Les données FAOStat pour 45 États membres pour 2014-2018 ont montré que la consommation africaine de protéines d'origine animale est de 12,2 grammes par jour et par habitant, contre une moyenne mondiale de 26,8 grammes. La consommation a diminué de 3,7 % au cours de cette période, alors même que la consommation mondiale a augmenté de 2,8 %. Dix-neuf États membres africains ont une consommation supérieure à la moyenne continentale, cinq seulement ayant des niveaux de consommation supérieurs à la moyenne mondiale. Dans 23 États membres, la consommation de protéines d'origine animale a connu une croissance négative. Les États membres devraient élaborer des politiques visant à promouvoir une consommation accrue des ADA afin de garantir l'accès des plus pauvres et des plus vulnérables à des régimes alimentaires améliorés.

Indicateur 4 : Indicateur de santé animale - Niveau actuel d'avancement par rapport aux quarante-sept domaines de compétences de la Performance des Services Vétérinaires (PVS) de l'OIE

La charge des maladies animales en Afrique, dont certaines sont transmissibles de l'animal à l'homme, est responsable de plus de 4 milliards de dollars US de coûts et de pertes équivalant à 25 % de la valeur totale de la production animale sur le continent. Compte tenu de la complexité des facteurs qui influencent la santé animale et les conditions sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans un pays, la gouvernance vétérinaire et le statut de la santé animale peuvent être évalués en déterminant les capacités des Services vétérinaires telles que mesurées par l'évaluation de la performance des Services vétérinaires (PVS) de l'OIE qui couvre quarante-cinq domaines de compétence. Les résultats de l'évaluation PVS pour 25 États membres de 2015 à 2019 indiquent que huit (32 %) d'entre eux, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, l'Éthiopie, la Namibie, le Soudan et le Swaziland, ont obtenu un niveau de performance satisfaisant dans 50 % (23 sur 45) des domaines de compétence. Au total, dix États membres (40 %) ont enregistré une performance satisfaisante dans au moins 25 domaines de compétence. Cela montre que les systèmes de santé animale sont faibles dans plusieurs États membres, d'où la nécessité pour les États membres de continuer à utiliser l'outil PVS pour informer les politiques visant à renforcer les systèmes de prestation de services de santé animale afin d'améliorer le statut SPS et la santé publique/animale.

Indicateur 5 : Taux de croissance de la valeur du commerce intra-africain du bétail et des produits animaux

LiDeSA et l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), récemment approuvé, soulignent tous deux la nécessité d'accroître le commerce intra et interafricain comme moteur de la croissance et de la transformation économiques. Les données du EEB concernant le bétail sont encore insuffisantes, la plupart des États membres n'ayant pas fourni de données. Pour les 13 États membres (25 %) qui ont fourni des données, la majorité d'entre eux oscillent entre des taux de croissance négatifs (déclin) et une expansion très faible/marginale, sans qu'aucune tendance claire ne se dégage. L'Afrique dépense environ quatre milliards de dollars par an pour importer des produits d'élevage : un énorme fossé inexploité pour le commerce intra et interrégional.

8F. Pêche et Aquaculture dans le processus du PDDAA (Décision : (réf.: Doc. EX CL /627(XVIII))

1. Contexte

Le continent africain dispose de vastes ressources halieutiques qui génèrent une variété d'avantages, notamment la sécurité nutritionnelle et alimentaire, les moyens de subsistance, l'emploi, le commerce local et régional, les exportations et les devises étrangères, ainsi que des valeurs de conservation et de biodiversité d'importance mondiale. Dans cette perspective, il est important de noter une augmentation progressive des niveaux de production, d'emploi et de commerce dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture entre 2015 et 2018. Malgré les vastes ressources aquatiques dont dispose l'Afrique (dans les écosystèmes marins et d'eau douce et dans les systèmes de production aquacole), le continent continue d'être confronté à des problèmes qui entravent l'utilisation à long terme des ressources et la durabilité de l'environnement et qui minimisent la contribution à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance et au développement économiques nationaux. Grâce à une meilleure compréhension de l'importance de la pêche et de l'aquaculture dans le secteur agricole, l'Union africaine s'est efforcée d'améliorer les performances du secteur en établissant un cadre politique solide.

2. Cadre politique de l'UA pour la pêche et l'aquaculture et alignement sur le PDDAA

Les recommandations sur le développement de la pêche et de l'aquaculture de la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA 1) en 2010 à Banjul, en Gambie, ont été approuvées lors de la 18e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en 2011 (Doc. EX CL /627(XVIII)) (AU, 2011). Le cadre politique et la stratégie de réforme (PFRS) pour la pêche et l'aquaculture ont été élaborés et approuvés par la deuxième Conférence ministérielle (CAMFA 2). Elle a ensuite été adoptée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement en 2014, en vertu de la décision n° EX.CL/Dec.831(XXV) du Conseil exécutif, en tant que plan directeur pour une réforme positive et durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, afin d'accroître les avantages pour les États membres.

PFRS est conforme aux engagements, aux buts et aux objectifs de la Déclaration de Malabo et présente dix objectifs politiques, dont trois sont transversaux (résilience, genre et jeunesse et services financiers aux PME). Il existe un fort alignement entre tous les objectifs du PFRS et les engagements du PDDAA, à l'exception de l'engagement 7 de Malabo sur le renforcement de la responsabilité mutuelle des actions et des résultats. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que les actions et les résultats de la pêche et de l'aquaculture sont systématiquement incorporés dans le processus d'EB afin de refléter avec précision la contribution du secteur à la réalisation de l'engagement 7.

3. État d'avancement des efforts d'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA

Le processus du PDDAA a suscité une large adhésion de la part de l'UA et des États membres, ce qui indique que la première décennie de mise en œuvre du PDDAA a créé un environnement propice à la transformation de l'agriculture. Les poissons et les produits aquatiques ont cependant une visibilité limitée dans le processus du PDDAA et il est nécessaire de revoir les plans d'investissement du PDDAA au niveau national et régional. D'où la nécessité d'intégrer la pêche et l'aquaculture dans les PRIA et les PNIA.

Entre 2015 et 2018, l'Agence du NEPAD, en collaboration avec l'UA-BIRA, a accordé son soutien aux CER et aux EM pour intégrer la pêche et l'aquaculture dans la planification globale et intégrée des plans d'investissement agricole. Cela a été entrepris par le biais des activités suivantes :

- Formation d'un réseau d'experts de la pêche et de l'aquaculture de toutes les régions du continent, aux cadres et processus du PDDAA, leur permettant de fournir un soutien technique dans le processus de développement du PNIA/PRIA et de contribuer au réseau technique et aux équipes d'examen du PDDAA.
- Examen par le réseau d'experts spécialisés dans la pêche et l'aquaculture de l'inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans le processus d'examen biennal du PDDAA et recommandation ultérieure d'indicateurs ciblés pour le secteur en vue du suivi et de l'évaluation du PDDAA afin d'informer et de renforcer les futurs processus d'EB⁵. Une liste proposée d'indicateurs à renseigner pour le prochaine EB.

L'examen effectué par le réseau de spécialistes de la pêche et de l'aquaculture a mis en évidence les principales considérations relatives à l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans les processus du PDDAA et au renforcement du développement, du financement et de la mise en œuvre du PNIA/PRIA :

- La pêche et l'aquaculture sont reconnues comme un secteur de produits de base essentiel pour le continent africain (Déclaration d'Abuja 2006), mais ne sont pas suffisamment reconnues comme telles dans le cadre de résultats du PDDAA et dans d'autres cadres stratégiques pour le continent ;
- La valeur ajoutée totale estimée du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, y compris la transformation du poisson, s'élève à 24,0 milliards de dollars américains, ce qui représente 1,26 % du PIB total du continent et 6,06 % du PIB continental de l'agriculture (de Graaf, 2014) ;
- Le poisson reste le produit de base le plus commercialisé, contribuant au commerce intra et interrégional du poisson en Afrique. Une grande partie de ce commerce est informelle et doit être prise en compte dans le cadre du commerce régional intra-africain ;
- La pêche et l'aquaculture sont l'un des secteurs les plus sexistes, avec une participation importante et active des femmes et des jeunes, notamment dans la chaîne de valeur de la production et du commerce du poisson.
- Les pôles de croissance agricole connus sous le nom d'"agropoles", s'ils sont adoptés comme centres d'excellence intégrés, pourraient stimuler la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.
- L'analyse de la littérature existante indique que, dans l'ensemble, la pêche et l'aquaculture ne sont que partiellement intégrées dans la majorité des politiques nationales et régionales, y compris les plans d'action régionaux et nationaux⁶.

4. Proposition d'une série d'indicateurs de la pêche et de l'aquaculture à inclure dans l'EB

L'examen effectué par le réseau de spécialistes de la pêche et de l'aquaculture a également permis de recommander une série d'indicateurs ciblés sur la pêche et l'aquaculture à inclure dans le processus de rapport d'EB. Ceux-ci sont présentés selon 5 domaines thématiques clés :

- i. Production et productivité durables de la pêche et de l'aquaculture ;
- ii. Augmentation du commerce régional intra-africain du poisson et meilleur fonctionnement des marchés nationaux et régionaux ;
- iii. Expansion de l'industrie locale de la pêche et de l'aquaculture et développement de la chaîne de valeur, y compris pour les femmes et les jeunes ;

⁵ AUDA-NEPAD (2020). Valoriser la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la transformation de l'agriculture en Afrique : Vers l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA pour la mise en œuvre des engagements de Malabo. Midrand, Johannesburg: Agence de planification et de coordination du NEPAD

⁶ Murekezi, P., Martone, E. & Menezes, A. Évaluation de l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans l'élaboration des politiques - Cadre et application en Afrique. Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 663. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca9322en>

- iv. Augmentation de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de l'adaptation et de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- v. Une meilleure gestion des ressources naturelles pour une pêche et une aquaculture durables.

8G. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de politique SPS de l'UA (décision EX.CL/1187 (XXXVI))

1. Contexte

La 33e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba, les 9 et 10 février 2020, a approuvé le Cadre d'action sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'Union africaine (Doc. EX.CL/1187 (XXXVI)). L'objectif du Cadre stratégique SPS de l'UA est de renforcer les capacités SPS des États membres de l'Union africaine afin d'accroître l'accès des produits agricoles africains aux marchés, notamment à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le cadre stratégique SPS appuie donc la mise en œuvre de la ZLECAf. Annexe numéro 7 de l'Accord. Les objectifs du Cadre stratégique sont les suivants : (i) établir des systèmes SPS harmonisés et fondés sur des données scientifiques ; (ii) accroître l'efficacité et réduire les coûts commerciaux en travaillant à la mise en place d'un système SPS continental harmonisé ; (iii) renforcer les capacités techniques ; et (iv) accroître le soutien politique et les investissements dans les systèmes SPS.

La mise en œuvre de la décision de l'UA sur les SPS s'aligne sur l'engagement relatif au triplement du commerce intra-africain de produits agricoles de base. En 2019, seuls trois États membres de l'UA (Lesotho, Niger et Sénégal) sur les 23 qui ont soumis des données pour cet indicateur étaient sur la bonne voie pour tripler le commerce intrarégional des produits et services agricoles en Afrique d'ici 2025. D'autre part, les États membres étaient sur la bonne voie pour créer un environnement favorable au commerce intra-régional des produits et services agricoles. Les États membres de l'UA doivent respecter les normes SPS pour garantir la sécurité alimentaire, la vie ou la santé des plantes et des animaux, ainsi que l'accès aux marchés. En 2019, la Commission et l'Infrastructure panafricaine de qualité (PAQI) ont entrepris un inventaire SPS pour déterminer l'état des capacités SPS en Afrique. Dans le même ordre d'idées, l'indice de sécurité alimentaire en Afrique (AFSI), introduit dans le rapport d'EB en 2019, demande aux États membres de vérifier s'ils disposent des éléments nécessaires d'un système de sécurité alimentaire fonctionnel et s'ils sont sur la bonne voie pour réduire de 50 % les maladies d'origine alimentaire et de 50 % les rejets commerciaux dus à des risques de sécurité alimentaire d'ici 2025.

2. RÉSULTATS

Quatre indicateurs ont été utilisés pour évaluer l'état des capacités SPS (sécurité alimentaire, santé végétale et santé animale) dans les États membres. Il s'agit de la

- i. Capacité à remplir l'obligation de transparence
- ii. Capacité à effectuer une évaluation des risques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé végétale et animale.
- iii. Capacité à faire fonctionner des systèmes de sécurité alimentaire fonctionnels
- iv. Capacité d'aligner les mesures SPS nationales sur les normes internationales en matière de SPS

2.1 Capacité des autorités de notification

Quarante États membres ont présenté des rapports sur leurs autorités de notification, leurs cadres SPS établis et leurs mécanismes de coordination pour faciliter la transparence. Cinq États membres (Afrique du Sud, Kenya, Maroc, Nigéria et Sénégal) ont déclaré avoir des autorités de notification dotées de toutes les capacités nécessaires pour remplir leurs obligations de transparence dans le domaine SPS, 12 des 40 États membres avaient des capacités raisonnablement développées, 13 avaient des capacités limitées ou partiellement développées et 10 États membres n'avaient aucune capacité ou des capacités peu développées pour remplir leurs obligations de transparence dans le domaine SPS. Conformément à l'accord portant création de la ZLECAf (annexe VII) et aux obligations de transparence de l'OMC dans le domaine SPS, les États membres sont tenus de notifier au préalable les mesures SPS qu'ils proposent. Cela permet aux autres États membres de disposer d'un délai pour se conformer aux mesures proposées, rendant ainsi le commerce plus prévisible. Le renforcement des capacités des États membres à exploiter des systèmes de transparence bien développés sera capital pour créer la prévisibilité dans l'environnement commercial de la ZLECAf.

2.2 Capacité en matière de sécurité alimentaire

Trente-neuf (39) États membres ont fait état de leurs capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments. Onze États membres (Afrique du Sud, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Seychelles, Tchad et Zambie) disposaient de capacités de sécurité sanitaire des aliments bien développées. Dix-sept États membres avaient des capacités de sécurité alimentaire raisonnablement développées, sept avaient des capacités limitées ou partiellement développées, et quatre n'avaient pas ou peu de capacités. Les contraintes majeures signalées par les États membres sont les capacités limitées à mener une évaluation des risques en matière de sécurité alimentaire et le manque de capacité des marchés alimentaires informels nationaux à se conformer aux normes de sécurité alimentaire. L'indice de sécurité alimentaire en Afrique (ISA) montre que les États membres de l'UA ont mis au point des composantes d'un système de sécurité alimentaire. Pour être sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire d'ici 2025, comme le stipule l'AFSI, les EM devraient obtenir au moins une note de 5 (c'est-à-dire 50%) en 2021.

2.3 Capacité en matière de santé végétale

L'Afrique abrite des milliers d'espèces végétales qui jouent un rôle central dans l'économie des États membres. L'apparition de parasites des plantes a été exacerbée par le changement climatique, ce qui a entraîné un taux élevé de perte d'espèces végétales et de biodiversité. Les capacités qui renforcent les efforts coordonnés en faveur des activités de protection des végétaux aux niveaux national, régional et continental sont essentielles pour faire face aux menaces phytosanitaires en Afrique. Sur les 41 États membres ayant communiqué des indicateurs relatifs à leurs capacités phytosanitaires, 13 d'entre eux (Burkina Faso, République Dém. du Congo, Eswatini, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Zambie) avaient des capacités phytosanitaires bien développées. Vingt-deux États membres avaient des capacités raisonnablement développées, cinq étaient partiellement développés et un n'avait aucune capacité ou des capacités peu développées en matière de sécurité sanitaire des aliments.

2.4 Capacité en matière de santé animale

Les maladies animales et les risques qu'elles présentent constituent de sérieuses contraintes pour le commerce des animaux et des produits animaux en Afrique. Pour accéder aux marchés, les États membres doivent mettre en place et faire fonctionner des services vétérinaires efficaces et efficients capables de prévenir, détecter, répondre et contrôler les maladies animales. En ce qui concerne les capacités de santé animale, 11 des 42 États membres (Afrique du Sud, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Malawi, Mali, Maroc, Nigéria, Sénégal, Seychelles et Zambie) ont déclaré avoir des capacités de santé animale bien développées. Vingt-

trois États membres avaient des capacités raisonnablement développées, six étaient partiellement développés et deux n'avaient pas ou peu de capacités en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

2.5 Capacités SPS globales

L'objectif relatif aux capacités SPS globales se traduit par le fait de disposer de capacités bien développées en matière d'autorités de notification, de sécurité des aliments, de santé végétale et de santé animale. Huit États membres (Afrique du Sud, Eswatini, Kenya, Maroc, Nigéria, Sénégal et Seychelles) ont atteint cet objectif de capacités SPS globales. Pour maintenir l'intégrité de la ZLECAf, il faudra que tous les États parties atteignent le seuil minimal de capacités SPS requis pour la sécurité du commerce des denrées alimentaires, des plantes, des animaux ou des produits animaux.

3. Recommandations

- i. Développer un indice de santé animale, un indice de santé végétale et un indice SPS composite pour soutenir le suivi et la communication des objectifs SPS.
- ii. Il est nécessaire de procéder à une évaluation complète des capacités SPS de tous les États membres en utilisant des outils d'évaluation des performances acceptés au niveau international.
- iii. Mettre en œuvre des programmes visant à renforcer et à harmoniser les capacités SPS en Afrique.
- iv. Il est nécessaire de mettre à disposition davantage de données sur les indicateurs composites de l'AFSI, à savoir l'indicateur de sécurité sanitaire des aliments et l'indicateur de sécurité commerciale des aliments.

8H. Suivi des progrès de la mise en œuvre des décisions de politique foncière promouvant la sécurité foncière (Décision Assembly/AU/Decl.1(XIII) Rev.1)

Contexte

La terre est un actif essentiel, car elle peut être utilisée pour produire des cultures, élever du bétail, gagner des revenus locatifs, ainsi qu'une forme de garantie pour accéder à d'autres ressources telles que le financement. La terre est un facteur clé de la production et la recherche indique que la sécurité foncière est nécessaire pour investir dans les nouvelles technologies et les pratiques durables. Pour que l'Afrique augmente sa production agricole, il faudra probablement mettre davantage de terres en production, en plus de l'augmentation de la productivité agricole sur les terres existantes. La capacité d'accéder aux terres, de les posséder et de les utiliser de manière durable est donc cruciale pour assurer la sécurité alimentaire de l'Afrique. Conscients de la nécessité de garantir les droits fonciers en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté en 2009 la Déclaration de l'Union africaine sur les questions et les défis fonciers. La Déclaration reconnaît l'importance de protéger et de sécuriser les droits fonciers et l'accès équitable à la terre pour tous les utilisateurs de la terre, en particulier les personnes vulnérables de la société, notamment les femmes, les jeunes, les minorités pastorales, les populations autochtones et d'autres groupes vulnérables.

Dans le cadre de la Déclaration de Malabo, l'indicateur sur les terres se trouve sous l'engagement (thème de performance) 3 sur l'éradication de la faim. L'objectif de performance était de faire en sorte que 100 % des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires intéressés par la production agricole aient le droit d'accéder aux terres requises d'ici 2018. L'indicateur de performance était la proportion de la population agricole adulte possédant des droits de propriété ou des droits fonciers sûrs sur des terres agricoles. Dans ce contexte, la population agricole adulte est définie comme l'ensemble des individus adultes vivant dans des ménages agricoles. Cet indicateur inclut les terres détenues individuellement ou conjointement, sachant que les modèles de propriété unique ou conjointe varient selon les contextes et ont des implications différentes en termes de droit et de droits de propriété.

Suivi des progrès dans la réalisation des objectifs fonciers de la Déclaration de Malabo

En 2016, il était prévu que trente/trois pour cent (33%), soit un score de 3,3, des ménages des États membres de l'UA aient obtenu des droits sur leurs terres agricoles, et qu'en 2018, ils aient atteint les cent pour cent (100%), soit un score de 10.

Quinze (15) pays ont atteint l'objectif 2016 de 3,3 sur la réalisation de la sécurité foncière, comme le montre le rapport 2017 d'EB. Les pays qui ont atteint la cible sont : Cabo Verde (4,11), RD Congo (9,8), Egypte (10), Gambie (7,5), Kenya (3,8), Lesotho (9,68), Mauritanie (6,67), Maurice (10), Maroc (5,48), Namibie (8), Rwanda (8,91), São Tomé et Príncipe (10), Sierra Leone (8,54), Togo (7,8) et Ouganda (4,5). L'Égypte, Maurice ainsi que Sao Tomé-et-Principe avaient atteint le score de 10 qui est l'objectif pour 2025.

L'objectif fixé pour 2018 était de 10 et les résultats relatifs à cette performance indiquée ont été communiqués dans le rapport d'EB de 2019. Le Mali a signalé les progrès les plus importants en matière de garantie des droits fonciers avec un score de 9,52, suivi de la Côte d'Ivoire qui a obtenu un score de 9,46. Les données sur le Ghana indiquent une lente progression vers la réalisation de cet objectif, car ils ont signalé que seulement 0,75 des ménages agricoles avaient une sorte de sécurité foncière en 2019. Le Mali et le Ghana n'ont pas fourni d'informations sur l'indicateur de sécurité foncière en 2017. Ostensiblement, la note du Rwanda a indiqué un changement à la baisse de 8,91 en 2017 à 8,3 en 2019 sur leur engagement en matière de sécurité foncière. De même, la note du Maroc

est passée de 5,48 à 3,14. De même, le score du Maroc est passé de 5,48 à 3,14. Il est intéressant de noter qu'en 2019, seules la Tunisie, les Seychelles et Maurice étaient sur la bonne voie pour atteindre l'indicateur.

L'objectif pour 2020 était de 10. L'Égypte a obtenu un score de 10 et est le seul pays à avoir atteint l'objectif. Certains pays ont signalé une amélioration des scores par rapport aux résultats de 2017. Les pays qui ont signalé une amélioration de leur score sont la Gambie (de 5,25 à 8,5), le Nigeria (de 7,75 à 9) et le Soudan (de 2,95 à 7,3).

Observations:

On peut déduire des informations fournies que 50 % des ménages agricoles dans au moins 32,65 % ou 16 des États membres de l'UA ayant rendu compte de l'indicateur de sécurité foncière en 2019 n'avaient pas la sécurité d'occupation des terres qu'ils détenaient ou utilisaient. Cela montre que l'insécurité foncière est encore relativement élevée et que davantage d'efforts doivent être déployés pour garantir la protection des droits fonciers afin d'éviter le déplacement arbitraire des ménages agricoles de leurs terres. Les informations fournies suscitent des inquiétudes dans la mesure où sur les quarante-sept (47) États membres de l'UA qui ont fourni des données pour le rapport 2017 du RE, environ seize (16) d'entre eux n'ont fourni aucune donnée sur les terres, bien que la plupart d'entre eux aient fourni des informations sur d'autres indicateurs. En 2019, environ dix-sept (17) États membres de l'UA sur les quarante-neuf (49) qui ont fourni des informations sur d'autres indicateurs du PDDAA n'ont fourni aucune donnée sur les terres. Cela peut refléter le fait que certains États membres de l'UA ne disposent pas de ces données facilement disponibles ou que leurs systèmes d'information foncière actuels ne fournissent pas encore les informations précises qui pourraient leur être nécessaires pour rendre compte de cet indicateur. De plus, les résultats n'indiquent pas le type de système de foncier faisant l'objet du rapport ou le type de documentation utilisée pour enregistrer les terres qui peut fournir la preuve de la sécurité de la tenure. Les informations fournies n'indiquent pas la propriété foncière en fonction du sexe, ce qui est essentiel pour comprendre les écarts de propriété foncière entre les hommes, les femmes et les jeunes, qui peuvent ensuite affecter leur productivité ou leur performance agricole. En outre, il n'est pas clair si les terres faisant l'objet du rapport sont des terres en propriété commune ou des terres détenues de manière communautaire par un groupe de personnes ou une communauté.

Bien que plusieurs États membres de l'UA aient rendu compte des progrès accomplis dans la réalisation de plusieurs des objectifs du RE, certains n'ont pas rendu compte de l'objectif relatif aux terres. Sur les quarante-sept (47) pays qui ont fourni des informations sur les indicateurs en 2017, seuls trente et un (31) ont communiqué des informations sur l'indicateur axé sur la sécurisation des droits à la terre. En 2019, seuls trente-deux (32) États membres sur les quarante-neuf (49) qui ont rendu compte des indicateurs du RE ont fourni des informations sur l'objectif relatif aux terres. Il faudra s'engager davantage auprès des CER et des États membres de l'UA pour comprendre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour rendre compte de cet indicateur. En outre, un renforcement des capacités pourrait également être nécessaire pour permettre aux États membres d'entreprendre les processus de déclaration requis.

Conclusion et recommandations

Des efforts concertés sont nécessaires pour s'assurer que la question foncière est bien intégrée non seulement dans les plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, mais aussi dans les secteurs agricoles plus larges et les processus de planification du développement national des États membres de l'UA. Il faudra s'engager davantage auprès des CER et des États membres de l'UA pour comprendre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour rendre compte de cet indicateur. En outre, un renforcement des capacités pourrait également être nécessaire pour permettre aux États membres d'entreprendre les processus de déclaration requis. Afin d'améliorer la sécurité foncière des détenteurs de terres agricoles, les recommandations suivantes ont été formulées :

- a. Renforcer les connaissances et les capacités des communautés économiques régionales (CER) et des États membres de l'UA afin qu'ils puissent soutenir et entreprendre l'intégration des questions liées à la gouvernance foncière dans les plans sectoriels agricoles ou les NAFSIP ;
- b. Les ministères travaillant sur l'agriculture et le foncier doivent collaborer plus étroitement en matière de rapports et de recherche de mécanismes permettant d'améliorer la sécurité d'occupation des terres agricoles ;
- c. La CUA sensibilisera les gouvernements et les autres parties prenantes à la valeur de l'intégration des terres dans la planification, la budgétisation et la programmation du secteur agricole ;
- d. Faciliter l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques en matière d'intégration des terres dans le secteur agricole ; et,
- e. Prêter attention à la dimension de genre dans les rapports pour garantir les efforts visant à améliorer la sécurité d'occupation ainsi qu'à assurer l'égalité des sexes et l'inclusion sociale.

8I. Etat d'avancement de la mise en œuvre de la décision sur l'agriculture biologique écologique en Afrique (Décision : Ex. CL/Dec. 631 (XVIII))

Introduction Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté une décision sur l'agriculture biologique (EX.CL/Dec.621 (XVIII) en 2011. Les dirigeants ont demandé à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (désormais connue sous le nom d'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)) de lancer et de fournir des conseils à une coalition de partenaires internationaux dirigée par l'Union africaine (UA) sur la création d'une plateforme africaine d'agriculture biologique basée sur les meilleures pratiques disponibles. En outre, la décision a chargé l'AUDA-NEPAD de fournir des conseils pour soutenir les systèmes d'agriculture biologique durables et améliorer la qualité des semences. Cette décision a été prise pour promouvoir et développer le secteur biologique en Afrique en reconnaissant les opportunités de commerce et de développement durable offertes par l'agriculture biologique pour les agriculteurs des pays en développement, en particulier les petits exploitants. Suite à l'adoption de cette décision, l'Initiative pour l'agriculture biologique écologique (AOA-I) en Afrique a été créée en 2012. Son objectif global est de faciliter l'intégration de l'AOA dans les systèmes nationaux de production agricole d'ici 2025 afin d'améliorer la productivité agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux marchés et le développement durable en Afrique. Les résultats sont étayés par le potentiel de l'agriculture biologique à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, entre autres, en augmentant les rendements avec peu d'intrants, en préservant la biodiversité et les ressources naturelles, en augmentant le revenu net et/ou en réduisant les coûts des intrants achetés à l'extérieur, en produisant des aliments sûrs et variés et en étant durable à long terme.

Hectares de terres consacrées à l'EOA : Selon Willer et al (2021), les terres certifiées en agriculture biologique en Afrique sont passées de 1,1 million d'hectares en 2011, lorsque la décision de la CUA sur l'agriculture biologique a été adoptée, à plus de 2,1 millions d'hectares en 2020. Ce chiffre représente toutefois 0,2% de la surface agricole totale de l'Afrique, ce qui montre l'énorme potentiel. La Tunisie possède la plus grande superficie biologique d'environ 278 467 ha, suivie par l'Éthiopie (221 890 ha), l'Ouganda (183 598 ha), la Sierra Leone (157 531 ha), le Kenya (154 488 ha) et l'Égypte (116 000 ha). En ce qui concerne la part de l'agriculture biologique dans le total des terres agricoles, Sao Tomé-et-Principe avait le chiffre le plus élevé, soit 25 %, suivi de la Sierra Leone (4 %), de l'Égypte (3,0 %) et de la Tunisie (2,9 %).

Bio-fertilisants pour la production d'EOA : Un rapport publié par Mordor Intelligence (2021) a révélé que le marché africain des bio-fertilisants était évalué à 45,076 millions de dollars US en 2017 et devrait croître à un taux de 5,9 % par an de 2022 à 2026. De manière générale, le secteur des bio-fertilisants est sous-développé. Selon Raimi et ses collaborateurs (2021), des États membres comme l'Afrique du Sud, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe en Afrique australe utilisent des niveaux appréciables de bio-engrais. Pour l'Afrique de l'Est, le Kenya a une meilleure production et utilisation de bio-fertilisants que la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda. En revanche, l'utilisation des bio-fertilisants en Afrique centrale et occidentale est généralement sous-développée. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc utilisent des niveaux plus élevés de bio-engrais par rapport aux autres États membres de cette région d'Afrique.

Politique, normes et soutien gouvernemental de l'EOA : Pour évaluer le degré de mise en œuvre de cette décision au niveau des États membres de l'Union africaine, l'Union africaine a commandé en 2019 une étude sur le développement politique, juridique et institutionnel de l'EOA en Afrique. Cette étude a révélé que seuls quatre États membres ont un secteur d'AOA avancé, 11 États membres ont un secteur d'EOA actif, tandis que 12 autres États membres ont été classés comme ayant un secteur d'EOA naissant. En outre, 10 États membres ont été décrits comme ayant une conscience naissante de l'EOA. Les 18 États membres restants attendent l'inspiration pour adopter l'EOA dans leur pays (voir détails dans le tableau 1). Cette étude a permis d'élaborer un tableau pour les 55 États membres africains, comme le montre le Tableau 1.

Table 1 : Résumé du statut de l'AOA dans les 55 États membres d'Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud.

Typologie de l'EOA	Politique biologique	Norme de produit	Soutien du gouvernement	Organisation des agriculteurs	Marchés intérieurs et d'exportation	États membres
1. EOA avancé	Oui	Oui	Fort	NOAM/FA	Oui, les deux	Madagascar ; Maroc ; Tunisie ; Ouganda
2. EOA Actif	En perspective	Oui	Promesse	NOAM/FA	Oui, les deux	Burkina Faso ; Egypte ; Ghana ; Kenya ; Mali ; Maurice ; São Tomé & Príncipe ; Sénégal ; Seychelles ; Soudan ; Togo.
3. EOA en gestation	Non	Oui ou non	Petit	Oui	Oui, exportation ; Développement intérieur	Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cameroun, Éthiopie, Liberia, Namibie, Nigeria, Rwanda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.
4. Sensibilisation à l'EOA	Non	Non	Aucune	Faible	Quelques exportations ; Peu sur le marché intérieur	Cap-Vert ; RD Congo ; Gambie ; Guinée Rep ; Côte d'Ivoire ; Malawi ; Mauritanie ; Mozambique ; Niger ; Sierra Leone.
5. En attente d'inspiration	Non	Non	Aucune	Aucune	Aucune	Angola ; Botswana ; Burundi ; République centrafricaine ; Comores ; Tchad ; République du Congo ; Djibouti ; Guinée équatoriale ; Érythrée ; Eswatini ; Gabon ; Guinée-Bissau ; Lesotho ; Libye ; Somalie ; Soudan du Sud ; Afrique de l'Ouest.

NOAM est le Mouvement national pour l'agriculture biologique ; FA est l'Association des agriculteurs.

Recommandations clés : Les cinq recommandations clés requises par les États membres et les CER pour faire progresser le secteur biologique et exploiter les possibilités de commerce et de développement durable sont énumérées ci-dessous : -

1. L'élaboration d'une politique d'EOA en faveur d'une agriculture biologique écologique réussie afin de promouvoir la production, la consommation et l'exportation des produits de l'agriculture biologique : Un examen minutieux des rapports existants et une évaluation intégrée des politiques, programmes et plans généraux d'un pays en matière d'agriculture, afin d'assurer la cohérence des politiques, de renforcer la compétitivité et les conditions de croissance du secteur biologique, et de définir les rôles des différents acteurs.
2. **Normes, certification et réglementation :** Des normes nationales et régionales doivent être développées/adoptées avec des schémas pour faciliter l'accès économique des agriculteurs aux services de certification tout en assurant la promotion de systèmes de garantie participatifs pour la production et la consommation locales et le développement d'un système de certification africain reconnu internationalement pour stimuler le commerce biologique en Afrique et au-delà.
3. **Marchés et développement des marchés :** Promouvoir la consommation publique de produits biologiques liés à la santé et élaborer des stratégies de développement des marchés pour exploiter divers marchés, du marché intérieur aux marchés d'exportation, tout en tirant parti du potentiel et des opportunités de l'AfCFTA pour stimuler le commerce intra- et extra-africain de produits biologiques.
4. **Stimuler la production d'OA :** Fournir aux agriculteurs biologiques des intrants d'agriculture biologique subventionnés tels que des engrais biologiques, des semences améliorées, des pesticides biologiques et des aliments biologiques pour le bétail et la volaille, et soutenir la fourniture intégrée de services de vulgarisation et de marché privés et publics, la sélection et l'essai de semences orientés vers la production biologique basée sur les systèmes gérés par les agriculteurs (FMSS) et les systèmes de semences formels aux niveaux continental, régional et national.
5. **Tirer parti des initiatives émergentes :** Intégrer les programmes et initiatives émergents en Afrique tels que l'EOA-I et le Knowledge Centre for Organic Agriculture (KCOA) en Afrique qui soutiennent la recherche biologique, la gestion des connaissances et l'augmentation de l'application durable.

Références

1. Mordor Intelligence (2021). Marché africain des biofertilisants : Growth, Trends, COVID-19 Impact and Forecast (2021-2026), Retrieved from www.mordorintelligence.com on 13th September, 2021.
2. Raimi, A., Roopnarain, A. and Adeleke, R. (2001). Production de biofertilisants en Afrique : Current Status, Factors Impeding adoption and Strategies for Success, Scientific Africa, 11-1-18.
3. Willer, H., Travniceh, J., Meier, C. and Schlatter, B. (2021). The World of Organic Agriculture- Statistics and Emerging Trends 2021, Research Institute of Organic Agriculture, FiBL, Frick and IFOAM-Organics International, Bonn.



Siège de l'Union africaine

P.O. Box 3243, Roosevelt Street W21K19

Addis-Abeba, Éthiopie

Tel: +251 11 551 77 00

Fax: +251 11 551 78 44

WWW.AU.INT